

Etat des lieux sur la situation des enfants impliqués dans la mendicité dans les villes de Cotonou, Malanville et Parakou



Janvier 2015

République du Bénin



Sommaire

Sigles et acronymes.....	- 4 -
Remerciements.....	- 5 -
Définition de quelques concepts et expressions	- 6 -
Résumé	- 7 -
Liste des tableaux.....	- 11 -
Liste des graphiques.....	- 12 -
Liste des encadrés.....	- 13 -
Introduction.....	- 14 -
I. Approche méthodologique	- 16 -
II. Bref aperçu de la littérature sur la mendicité impliquant les enfants..	- 25 -
III. Ampleur de la mendicité dans les trois villes d’investigation et profil des enfants impliqués.....	- 34 -
IV. Formes et manifestations de la mendicité chez les enfants	- 44 -
V. Perceptions de la mendicité des enfants.....	- 57 -
VI. Conditions de vie des enfants en situation de mendicité.....	- 61 -
VII. Déterminants de la mendicité	- 69 -
VIII. Quelques actions de protection des enfants impliqués dans la mendicité et leurs aspirations.....	- 82 -
IX. Recommandations.....	- 86 -
Conclusion.....	- 89 -

Sigles et acronymes

CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CNS	Conseil National de la Statistique
CR	Capture Recapture
EDS	Enquête Démographique et de Santé
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
HRW	Human Rights Watch
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MDAEP	Ministère du Développement de l'Analyse Economique et de la Prospective
MFASSHPTA	Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age
MJLDH	Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PIED	Programme d'Insertion des Enfants Déshérités
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SDR	Sondage Déterminé par les Répondants
TdR	Termes de Référence
UCW	Understanding Children's Work
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZC	Zone géographique de Collecte

Remerciements

La réalisation de la présente étude témoigne une fois de plus de l'appui constant et fructueux de l'UNICEF au Bénin dans la mise en œuvre de la Convention relative aux Droits de l'Enfant et sa volonté permanente d'assurer l'équité dans le respect des Droits des Enfants.

Nous exprimons notre reconnaissance au Conseil National de la Statistique (CNS) qui a donné son visa statistique pour la réalisation de cette étude et dont les amendements ont permis d'améliorer le protocole et les outils de collecte de données et au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age (MFASSHPTA) en l'occurrence l'Observatoire de la Famille de la Femme et de l'Enfant (OFFE) dont le personnel a contribué à la réalisation de ce travail.

Nous remercions le comité technique de pilotage qui a appuyé les consultants dans l'aboutissement de cette mission.

Nous adressons également notre gratitude aux responsables de l'UNICEF Bénin ainsi qu'à leur personnel pour l'accueil chaleureux réservé à l'équipe de terrain et pour leur apport dans la réalisation de cette étude.

Nous exprimons notre reconnaissance à tous les enfants qui ont participé par leurs facilitations et témoignages à la réalisation de cette étude.

Nous témoignons notre gratitude aux personnes ressources, autres facilitateurs, guides et leaders locaux pour l'accueil réservé à l'équipe de recherche et leurs précieux apports sur le terrain.

Nous remercions enfin tous les enquêteurs, répondants, guides et autres facilitateurs qui ont apporté leur assistance à la réalisation du présent travail de recherche.

Définition de quelques concepts et expressions

Mendicité : Acte consistant à faire appel à la générosité des passants sans prestation. C'est la sollicitation d'un don sans retour, le fait de demander l'aumône qui, elle-même, constitue un don charitable fait, en règle générale à un misérable ou à un indigent.

Bidouillage : Bricolage

Faire la manche : mendier

Sébile : Petit vase, rond et creux pour recueillir les aumônes (souvent utilisé par les talibés)

Capture : Recensement des enfants en situation de mendicité réalisé par les agents enquêteurs sur les lieux potentiels de mendicité. Un enfant "capturé" est un enfant qui a été enregistré sur le bordereau de capture

Recapture : Interview des enfants à travers la méthode de boule de neige. Un enfant "recapturé" est un enfant qui a été ramené aux agents enquêteurs par un autre enfant en situation de mendicité et interrogé avec le Questionnaire individuel de recapture

Résumé exécutif

La présente enquête transversale de type descriptif vise à rendre disponible des informations pertinentes sur les enfants impliqués dans la mendicité à Cotonou, Malanville et Parakou afin de renforcer le plaidoyer et les actions de prévention et de réhabilitation des enfants en situation de mendicité. La démarche méthodologique utilisée s'inspire de l'approche "Child centered" et comporte deux volets. Le volet quantitatif fait appel à deux techniques d'échantillonnage (Capture-Recapture) pour estimer l'ampleur du phénomène et le Sondage Déterminé par les Répondants destiné à décrire le profil des enfants en situation de mendicité. Le volet qualitatif a permis de recueillir des récits et histoires de vie d'enfants impliqués dans la mendicité, leurs perceptions du phénomène ainsi que celles d'autres bénéficiaires et des représentants de la chaîne de protection des enfants. Au total 2658 enfants ont été capturés (Bordereau de capture) ; 888 recapturés (questionnaire individuel de recapture) et 71 personnes (y compris des enfants en situation de mendicité) interrogées à travers des entretiens individuels approfondis. Les données ont été traitées selon les techniques de l'analyse descriptive et de contenu.

Principaux résultats

Ampleur du phénomène : De façon générale, on estime à 4003, le nombre d'enfants impliqués dans la mendicité dans les trois villes. Le phénomène touche plus Malanville (41% des enfants en situation de mendicité estimés pour les 3 villes contre 35% à Cotonou et 24% à Parakou). Près de la moitié (45%) des enfants en situation de mendicité capturés dans les trois (3) villes sont des talibés.

Caractéristiques sociodémographiques : La mendicité infantile est essentiellement masculine (9 cas sur 10) et touche des jeunes (âge moyen : 12 ans). Ces enfants font la manche depuis près de deux ans en moyenne. Ils sont en majorité (80%) des musulmans. Ils appartiennent surtout aux groupes ethniques Dendi et apparentés (38%) et Peulh et apparentés (25%). Les Dendi sont plus représentés chez les enfants en situation de mendicité de Malanville (66%) alors que les Peulh sont majoritaires à Parakou (57%) et les Fon (39%) à Cotonou. Bien qu'étant d'âge scolaire, la plupart des enfants impliqués dans la mendicité ne sont pas scolarisés. Seulement, un dixième fréquentait une école formelle au moment de l'enquête. Les talibés sont plutôt dans les écoles coraniques.

Conditions de vie : Un environnement morbide associé à de longues heures de marche parfois pieds nus sous le soleil et la pluie marquent la vie des enfants en situation de mendicité. Les investigations indiquent que plus de la moitié (52%) de ces enfants ont passé la nuit précédant l'enquête en dehors de leur maison. Les conditions matérielles d'hébergement ne sont pas confortables, ni hygiéniques. 7 enfants sur 10 ne disposaient pas de moustiquaire pour dormir et 9 sur 10 n'avaient ni matelas, ni drap sur le lieu de couchette. Ils dorment entassés sur des nattes, cartons, peaux d'animaux ou carrément à même le sol. La moitié ne disposait pas de savon pour se laver et 2 sur 10 ne disposaient non plus de l'eau pour se laver. Leur régime alimentaire est du « fourre-tout ». Ils consomment au moins trois repas par jour qu'importe la qualité. Comme tout autre enfant, il arrive aussi que les enfants en situation de mendicité tombent malades. Les maux les plus courants dont ils ont souffert au cours des deux semaines précédant l'enquête sont

: la fièvre (46%), la fatigue (44%), les douleurs à l'abdomen (18%) ou au dos (15%), les maladies diarrhéiques (14%), les blessures (14%), etc.

Gain journalier : En dehors des biens en nature qu'ils reçoivent, en moyenne, les enfants en situation de mendicité gagnent moins de 500 francs CFA par jour. Le gain journalier des talibés (environ 250 FCFA en moyenne) est inférieur à celui des non-talibés (environ 700 FCFA en moyenne). Cela s'explique en partie par le fait que les talibés allient trois activités (apprentissage du Coran, mendicité de nourriture et d'argent et petits jobs au besoin) alors que beaucoup parmi les autres enfants en situation de mendicité en combinent deux (activités de services ou jobs et mendicité d'argent). Très occupés par ces travaux qui leur rapportent immédiatement des revenus, certains de ces enfants non talibés ne mendient que lorsqu'ils sont désœuvrés et le font essentiellement pour de l'argent alors que les talibés mendient aussi bien pour l'argent que pour la nourriture.

Formes de la mendicité : Dans l'ensemble, la mendicité revêt deux formes : affichée (talibés et mendicité d'accompagnement) et « clandestine » ou de circonstance (mendicité intermittente des apprenants du secteur de l'artisanat et du système scolaire).

Manifestations de la mendicité : La mendicité affichée est quasi permanente et est pratiquée majoritairement (54%) par les enfants d'origine étrangère (y compris les talibés). On y retrouve également des enfants béninois. Les enfants en situation de mendicité affichée sont visibles autour des mosquées, des feux tricolores, des marchés, des restaurants, des alentours des centres hospitaliers, des officines etc. Les enfants béninois impliqués sont le résultat des injonctions d'adultes (y compris leurs parents) ou de fugue à la suite de malentendus ou de conflits avec leur famille. La mendicité chez les enfants d'origine étrangère est assez agressive. Bien que l'islam l'interdise, la mendicité se fait le plus souvent au nom de Dieu. Elle s'apprend et les trajectoires à emprunter sur le terrain sont définies à l'avance. L'initiation se fait par observation des pratiques des enfants expérimentés sous le regard du maître coranique. Le mode opératoire vise à toucher la sensibilité des passants à faire des dons. Sur les sites de mendicité, les enfants se répartissent de façon méthodique et font la manche de façon à se retrouver plus tard autour d'un lieu de regroupement pour faire le point de la collecte. La nourriture collectée est solidairement redistribuée entre eux et le reste, remis au maître coranique qui reçoit aussi la somme journalière d'argent qu'il exige. Ne pas respecter les consignes de ce dernier expose à des sanctions (violence verbale et/ou physique). Les autres enfants font la manche beaucoup plus pour l'argent et comme les talibés, ils l'associent avec de petits jobs non pas par plaisir mais plutôt parce que seule, la mendicité ne comble pas l'essentiel de leurs besoins.

La mendicité clandestine ou de circonstance concerne essentiellement les enfants béninois provenant le plus souvent de familles vulnérables, déstructurées ou avec lesquelles ils sont en conflit. Certains de ces enfants ont fugué de leur domicile soit par peur de châtement corporel, soit pour marquer leur mécontentement face à une situation qu'ils désapprouvent, soit simplement par curiosité (effet de groupe). D'autres sont dans un processus de réalisation de projet de vie. C'est le cas des apprentis de corps de métier, des enfants travaillant sur des chantiers loin de chez eux et de certains élèves qui mendient en attendant que leur situation se stabilise.

Perceptions de la mendicité des enfants : La mendicité des enfants est globalement marquée par deux types de perception en opposition. Le premier oscille entre l'acceptation, l'indifférence et la résignation. Dans l'ensemble, la population s'en accommode. Elle est perçue comme normale et entretenue par des donateurs qui fondent leur geste sur les préceptes religieux. En réalité, le phénomène profite à chacun des trois acteurs : commanditaire, enfant en situation de mendicité et donateur. Ces derniers font l'aumône beaucoup plus pour leur bien-être personnel que celui des enfants considérés comme dépositaires de sacrifices. Le second type de perception est plutôt négatif. Il est sous-tendu par l'incertitude que constitue la mendicité par rapport à l'avenir des enfants. Beaucoup d'enfants de 12 ans et plus reconnaissent que la mendicité ne permettra pas de réaliser leur projet de vie.

Déterminants socioculturels de la mendicité et contraintes pesant sur les enfants : La tradition de confiage d'enfant à de tierces personnes pour recevoir une éducation spécifique en vogue au sein de plusieurs groupes socioculturels constitue un terreau favorable à des manipulations qui aboutissent à la mendicité chez les enfants. Il en est de même pour les mobilités/migrations (notamment de travail) chez les enfants. Dans bien des cas, les personnes qui incitent les enfants à la mendicité indiquent que ce sont les conditions existentielles de vie qui sont en cause. En effet, contrairement aux accords (verbaux) conclus avec les éducateurs spécialisés (cas des maîtres coraniques), les parents des enfants les abandonnent exclusivement à la charge de leurs maîtres qui n'ont visiblement pas les moyens de couvrir les besoins de ces enfants. Chez les non talibés, la plupart des cas de mendicité chez les enfants relève de malentendus ou de conflits internes au sein des familles qui amènent les enfants à faire la rue. Il souligner cependant que l'argument selon lequel la culture entretiendrait la mendicité chez les enfants est parfois de faible teneur car le phénomène tel qu'il se manifeste sur le terrain est au mieux le reflet d'une culture tronquée voire galvaudée. En réalité, la culture est une arme qui se prête à tous les usages de sorte qu'aucune culture n'est immuable. Certes, il existe des handicaps culturels au bien-être mais faut-il se rappeler aussi qu'une conscience éclairée par les motivations individuelles (y compris celles des enfants, acteurs dont les voix doivent aussi compter) et le dynamisme de la volonté s'alimentent toujours à la source d'une éducation dynamique.

D'autres facteurs relevant de la dynamique sociale influencent par ailleurs la mendicité chez les enfants. En effet, les enfants mendient pour combler leur besoin de subsistance et pour le compte de tierces personnes (y compris leur famille). Outre, les maîtres coraniques qui les contraignent à la mendicité, d'autres personnes le font pour des raisons commerciales et/ou occultes. C'est le cas de femmes restauratrices/vendeuses de nourritures qui, à la suite de consultations divinatoires, mobilisent autour d'elles des enfants en situation de mendicité à qui les tout premiers repas sont offerts en guise de sacrifice, dans l'espoir d'accroître leurs recettes. D'autres vendeuses offrent une prestation complète aux donateurs d'aumônes en leur proposant en même temps la marchandise (galettes, gâteaux ou beignets) et les enfants qui recevront les offrandes (phénomène "Maassa" à Malanville). La spéculation de marchandise est aussi présente à Cotonou et touche quasiment tous les produits utilisés pour faire l'aumône au niveau des mosquées. Sur un autre plan, on peut considérer qu'ayant compris que les adultes en situation de mendicité engrangent de moins en moins de ressources, les commanditaires introduisent les enfants pour entretenir (ou susciter davantage) l'élan de générosité des donateurs. Or, cette apparente générosité de certains donateurs cache des objectifs personnels souterrains voire

occultes. Chez d'autres enfants, la mendicité est le résultat de dysfonctionnements familiaux, de déficit de parentalité et de crise d'adolescence.

Les fruits de la mendicité chez les enfants de Cotonou sont beaucoup plus à leur profit personnel, contrairement à Parakou et Malanville où les enfants sont tenus de combler des exigences (argent surtout) presque journalières des commanditaires. Bien qu'en apparence, elle leur semble quelque peu bénéfique, la mendicité à long terme entraîne l'usure des enfants. Elle étouffe leur rêve, leur projet de vie et hypothèque leur avenir. En désespoir de cause, certains enfants « mendiants » retourneront vers leur milieu d'origine ; d'autres resteront en milieu urbain pour alimenter divers trafics.

Il est possible de lutter efficacement contre la mendicité en créant les conditions favorables à l'épanouissement des enfants. En effet, l'offre de services sociaux de base pour l'écoute, la sécurisation et la prise en charge des enfants impliqués dans la mendicité reste une aspiration forte. Pour une lutte efficace, il faudra concilier les réponses multilatérales avec celles endogènes notamment en suscitant et en prenant en compte les aspirations les plus profondes des enfants par rapport à leur avenir. Dans ce sens, la prise d'un texte de loi entre les pays d'où proviennent les enfants « mendiants » pour mieux contrôler le phénomène serait souhaitable. Il faudra par ailleurs, initier des actions de communication en direction des acteurs de la mendicité afin de les sensibiliser sur (i) les textes réglementaires qui l'interdisent ; (ii) l'intérêt à protéger les enfants contre la mendicité et à favoriser plutôt leur scolarisation ou leur insertion dans les corps de métier (pour les plus âgés) ; et (iii) l'installation d'un cadre d'écoute et d'orientation des enfants vulnérables en errance dans la rue. Enfin, la mise en place d'un programme / projet de lutte (prise en charge et prévention) contre la mendicité chez les enfants serait une opportunité pour contribuer efficacement à la réalisation des Droits des enfants.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau d'estimation de la taille de l'ampleur des enfants en situation de mendicité	19 -
Tableau 2 : Répartition des répondants du volet qualitatif selon leur profil	22 -
Tableau 3 : Population estimée d'enfants en situation de mendicité par commune (Tous les enfants en situation de mendicité y compris les "enfants mendiants occasionnels") ..	34 -
Tableau 4: Population estimée d'enfants en situation de mendicité par commune (sans les « mendiants » d'un jour ou "mendiants occasionnels")	35 -
Tableau 5 : Distribution des enfants par sexe	36 -
Tableau 6 : Ages moyens et médians des enfants en situation de mendicité	37 -
Tableau 7 : Distribution des enfants par groupes d'âges	37 -
Tableau 8 : Distribution des enfants selon l'ancienneté dans la mendicité	38 -
Tableau 9: Distribution des enfants par pays d'origine	38 -
Tableau 10: Distribution des enfants par religion.....	39 -
Tableau 11 : Distribution des enfants par groupe ethnique	40 -
Tableau 12: Distribution des enfants selon le lieu de résidence par rapport au lieu de naissance.....	40 -
Tableau 13: Distribution des enfants selon le statut scolaire.....	41 -
Tableau 14: Distribution des enfants par niveau d'alphabétisation en français et en arabe	42 -
Tableau 15: Distribution des enfants par lieu d'hébergement la veille	43 -
Tableau 16: Distribution des enfants selon les personnes qui les hébergent.....	43 -
Tableau 17: Distribution des enfants selon la principale raison d'abandon de la famille .	55 -
Tableau 18: Distribution des enfants par survivance des parents	55 -
Tableau 19: Distribution des enfants par type de contact avec les parents	56 -
Tableau 20: Distribution des enfants selon le régime alimentaire	64 -
Tableau 21: Distribution des enfants selon l'état de santé au cours des deux semaines précédant l'enquête	65 -
Tableau 22: Distribution des enfants selon le motif d'implication dans la mendicité .	74 -
Tableau 23: Distribution des enfants par revenu financier journalier moyen tiré de la mendicité	76 -
Tableau 24 : Distribution des enfants selon les aspirations pour l'avenir	84 -

Liste des graphiques

Figure 1 : Distribution des enfants selon leur statut (talibé ou non)	- 35 -
Figure 2: Distribution des enfants selon la situation scolaire actuelle	- 42 -
Figure 3 : Distribution des enfants en situation de mendicité selon les conditions d'hébergement	- 62 -
Figure 4 : Distribution des enfants impliqués dans la mendicité selon la punition subie.....	- 68 -
Figure 6: Distribution des enfants par type de biens visés à travers la mendicité	- 75 -
Figure 5 : Distribution des enfants par type d'activités menées en dehors de la mendicité...	- 76 -

Liste des encadrés

Encadré 1 : Histoire de L 8 ans, en situation de mendicité accompagnant un adulte aveugle (Cotonou).....	- 46 -
Encadré 2 : Histoire de I., 15 ans enfant en situation de mendicité (Cotonou).....	- 52 -
Encadré 3 : Histoire de J, 13 ans, en situation de mendicité (Cotonou).....	- 54 -
Encadré 4 : Histoire de V. 14 ans, en situation de mendicité (Cotonou)	- 59 -
Encadré 5 : Histoire de O. 15 ans, enfant en situation de mendicité à Cotonou	- 62 -
Encadré 6 : Histoire de B, 13 ans, un enfant talibé (Parakou)	- 67 -
Encadré 9 : Histoire de S 11 ans, enfant en situation de mendicité (Parakou)	- 70 -
Encadré 7 : Quand les enfants en situation de mendicité cachent les secrets des adultes (Parakou).....	- 72 -
Encadré 8 : Histoire de G, encadreur de distribution d'aumône (Cotonou).....	- 79 -
Encadré 10 : Histoire de B. 12 ans enfant en situation de mendicité (Cotonou)	- 81 -
Encadré 11 : Histoire de R, 17 ans enfant en situation de mendicité (Malanville).....	- 82 -

Introduction

Le Bénin fait partie des pays ayant ratifié la plupart des textes¹ réglementaires sur la protection de l'enfant au niveau des Nations Unies. Les pouvoirs publics ont pris la mesure des mauvaises conditions de vie des enfants pour répondre favorablement aux cris d'alarme de leurs structures périphériques (déconcentrées) et ceux des organisations de la société civile et des médias en ce qui concerne les risques associés à une enfance malheureuse. Au niveau opérationnel, le gouvernement béninois et ses partenaires ainsi que plusieurs organisations non étatiques essayent de traduire en acte les visions politiques qui favorisent la réalisation des droits des enfants. En dépit de ces dispositions, des milliers d'enfants au Bénin continuent de vivre dans des situations de vulnérabilité chronique bien souvent, avec la complicité naïve de leurs parents qui méconnaissent leurs obligations à l'égard des enfants (certains n'ont pas la capacité d'y répondre de façon convenable). Or, l'article 18.1 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) souligne que la responsabilité d'élever un enfant incombe au premier chef, aux parents qui doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de ce dernier.

La mendicité chez les enfants au Bénin figure parmi les pratiques de vulnérabilité dont les facteurs de risque sont d'ordre anthropique. La mendicité a presque toujours existé, mais la mendicité des mineurs semble un phénomène relativement nouveau et plus visible en milieu urbain où elle est devenue plus courante (Van Houcke, 2005). L'auteur la définit comme l'acte consistant à faire appel à la générosité des passants sans prestation. C'est la sollicitation d'un don sans retour. La mendicité est donc le fait de demander l'aumône qui, elle-même, constitue un don charitable fait, en règle générale à un misérable ou à un indigent. Le terme aumône décrit ici soit l'action, soit la condition de celui qui y fait appel. La mendicité concerne indifféremment enfants et adultes et s'établit au niveau des points de regroupement. Elle ne se borne pas à exprimer ses besoins, elle en étale les tristes symptômes, cherche à émouvoir par les apparences. Un mendiant est une personne qui vit matériellement d'aumônes, ou de l'argent ou de la nourriture donnée par charité. Le mendiant est parfois sans domicile fixe. La mendicité impliquant les enfants est celle pour laquelle ces derniers sont des acteurs directs ou indirects. Ils peuvent être en première ligne de l'acte de mendicité ou en être simplement des bénéficiaires. Ils peuvent être aussi positionnés dans un site/lieu propice à la mendicité car dépendant d'une autre personne (autres enfants ou adultes) qui mendie.

De façon générale, la mendicité concerne des personnes vivant dans des conditions difficiles. Cela n'exclut pas l'existence de cas (rare) d'enfants en situation de mendicité issus de famille ayant un niveau de vie élevé (cas de malentendus, conflits, rituels, etc.). On aperçoit presque au quotidien dans les rues des principales villes du Bénin, des enfants qui se déplacent seuls, en

¹ En 1990, le Bénin a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant CDE (Nations Unies, 1989) et en 1996, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (OUA, 1996). Ces actes de haute portée politique traduisent l'engagement du pays à garantir aux enfants le droit à la survie, à la protection, à la participation, etc. Ces accords internationaux font d'ailleurs corps avec beaucoup d'autres instruments juridiques et textes réglementaires nationaux qui visent le bien-être des enfants. Il s'agit entre autres : de la Constitution du Bénin (République du Bénin, 1990), de la loi d'orientation du secteur de l'éducation nationale (République du Bénin, 2003), du « Code¹ de l'enfant » (MJLDH, 2007), de la loi portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants au Bénin (République du Bénin, 2006), de la loi portant prévention et répression des violences faites aux femmes au Bénin (République du Bénin, 2012).

petits groupes ou en compagnie d'adultes touchés par un handicap physique et/ou mental à la quête de la pitance quotidienne ou de ressources financières pour combler leurs besoins et/ou ceux des commanditaires (maîtres coraniques, employeurs, etc.). Il s'ensuit alors que beaucoup parmi les enfants impliqués dans la mendicité sont en réalité enrôlés dans des stratégies de survie soit de leur ménage d'appartenance, soit des responsables des milieux qu'ils fréquentent, parfois d'employeurs qui profitent de leur situation. Certains sont contraints à la mendicité juste pour ne pas mourir de faim. Le cas particulier des enfants talibés illustre assez bien le phénomène. Beaucoup d'enfants talibés sont instrumentalisés à travers une méconnaissance ou un dévoiement des préceptes de l'Islam par des adultes. La mendicité est également l'une des conséquences de la fracture sociale ; les institutions éducatives (famille, école et religion) ne jouant plus convenablement leur rôle de protection des enfants, il arrive des situations où certains enfants préfèrent la rue à la famille ou l'école. Or, dans leur mouvement, beaucoup de ces enfants sont exposés à la violation de leurs droits.

La mendicité des enfants revêt des proportions préoccupantes dans les grandes villes du Bénin, notamment Cotonou, Malanville et Parakou. Les enfants en situation de mendicité sont souvent repérables aux carrefours, aux abords des bars ou restaurants, des feux tricolores et dans les espaces publics des centres urbains (marchés, mosquées, églises, auto-gares, formations sanitaires, centres de loisir, etc.) à la quête des restes des plats des clients ou demandant la charité pour leurs repas quotidiens. De plus en plus la mendicité des enfants relève des pratiques d'exploitation d'enfants qui vivent dans des conditions de maltraitance et d'esclavage chez leur tuteur.

La présente étude a pour objectif général de faire un état des lieux sur la situation des enfants impliqués dans la mendicité dans trois communes du Bénin (Malanville, Parakou et Cotonou) et de disposer des données qualitatives sur les enfants impliqués dans la mendicité en vue de renforcer le plaidoyer et les actions de prévention et de réhabilitation de ces enfants.

De façon spécifique, l'étude vise à :

- ☞ identifier les différentes formes, manifestations et l'ampleur de la mendicité des enfants dans les trois villes ;
- ☞ dresser les profils socio démographiques et économiques des enfants en situation de mendicité (âge, sexe, niveau d'éducation et situation familiale, leur condition de vie et de travail) ;
- ☞ recueillir les histoires de vie, les témoignages ainsi que les vécus des enfants en situation de mendicité ;
- ☞ identifier les déterminants socio culturels et les contraintes qui pèsent sur les enfants victimes de mendicité ;
- ☞ proposer des mesures et des stratégies pertinentes pour la prévention, la prise en charge des enfants victimes de la mendicité.

L'étude est conduite pour l'UNICEF et le Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age (MFASSHPTA).

I. Approche méthodologique

Dans l'ensemble, la présente approche méthodologique s'inspire de l'approche "Child centered" qui place l'enfant, son discours et ses représentations au cœur de la démarche. Ainsi, l'enfant est considéré comme producteur de sens, d'où la nécessité de recueillir sa définition de la situation et solliciter sa participation à l'identification des pairs. S'intéresser à l'interprétation que l'enfant donne du monde dans lequel il vit permet d'avoir accès de plus près à son passé et à sa biographie. Cela est indispensable pour comprendre et expliquer la conduite de l'enfant et sa présence dans la rue (Lucchini, 1998 ; Ledésert, 2009). Pour atteindre les objectifs de la mission, une démarche en trois phases a été retenue : (i) la revue documentaire ; (ii) la collecte des données (quantitatives et qualitatives) et (iii) l'analyse des données suivie de la rédaction du rapport d'étude.

1.1 Revue documentaire

La revue documentaire a consisté à l'examen minutieux de la documentation disponible sur les enfants impliqués dans la mendicité au Bénin et ailleurs. Ainsi, pendant deux semaines, les consultants se sont déployés dans les bibliothèques et centres de documentation de Cotonou et environs ainsi que sur internet, pour examiner les différentes productions existantes sur le phénomène de la mendicité impliquant les enfants. Cet exercice a permis d'affiner la démarche méthodologique, les outils de collecte et de tirer les leçons qui s'imposent lorsqu'il s'agit d'étudier les populations mobiles et « rares ». Elle a par ailleurs permis de comprendre les spécificités du phénomène.

1.2 Enquêtes : Population cible et échantillonnage

La présente enquête est transversale de type descriptif. Elle combine deux types de méthodes d'investigation (quantitative et qualitative).

* Volet quantitatif

1.2.1 Description de la population cible

La population cible de l'enquête quantitative est constituée des enfants en situation de mendicité (ou impliqués dans la mendicité, y compris les enfants accompagnant des adultes en situation de mendicité) des trois villes de Malanville, Parakou et Cotonou. Leur éligibilité relève des conditions spécifiques.

Critères d'inclusion	Critères d'exclusion
(i) Etre un enfant impliqué dans la mendicité de nourriture ou d'argent dans les villes de Malanville, Parakou et Cotonou	(i) Tous les enfants qui ne répondent pas aux critères d'inclusion ci-dessus définis
(ii) Etre âgé de moins de 18 ans pendant la période de collecte	(ii) Avoir déjà répondu aux questions d'un autre enquêteur
(iii) Etre dans la rue, aux carrefours, restaurants marchés, mosquées, églises, auto-gares, etc.	(iii) Ne pas désirer participer à l'enquête
(iv) Etre disponible pour l'interview	(iv) Avoir une incapacité mentale
(v) Consentir volontairement à participer à l'interview	

1.2.2 Echantillonnage

Les instruments utilisés habituellement dans les enquêtes auprès des ménages pour mesurer le travail des enfants ne conviennent pas à l'analyse de ce groupe de personnes². Il est par exemple très peu probable que les activités qui sont moralement indignes ou interdites légalement, soient signalées à l'enquêteur par un membre du ménage, même si l'enfant en question est encore présent au sein dudit ménage. Cette réalité s'applique au phénomène de la mendicité des enfants car ceux-ci ne se retrouvent pas pour la plupart dans le ménage de leurs parents, soit qu'ils se soient enfuis, soit qu'ils aient été abandonnés, ou alors qu'ils soient orphelins, qu'ils aient été déplacés ou impliqués dans des situations de trafic ou de traite.

D'autres outils et méthodes d'enquête ont été mis au point afin d'obtenir des informations sur ces enfants et d'aider à l'élaboration de politiques et de programmes capables d'instaurer à nouveau chez ces derniers les dispositifs leur permettant de jouir de leurs droits. Ainsi, le Programme UCW (Understanding Children's Work) a élaboré et testé des méthodes de mesure des conditions de vie et de travail des enfants de la rue ou des situations qui rendent les enfants vulnérables à diverses formes de travail des enfants autres que le travail dangereux. Les efforts de l'UCW ont été centrés sur l'élaboration d'un outil de recherche reproductible, conçu pour fournir des informations de base quantitatives et qualitatives sur les enfants de la rue

Les enfants de la rue sont un exemple de population «rare» et «insaisissable». Il s'agit d'une population «rare» en termes de statistiques car elle ne représente qu'une petite partie de la population totale des enfants. De plus, c'est une population «insaisissable » car il est difficile de l'étudier. L'outil de recherche utilisé fait appel à deux techniques d'échantillonnage destinées à la collecte des informations relatives à cette population rare et fluctuante : Capture-Recapture (CR), qui sert à estimer l'importance, en nombre, du groupe cible d'enfants, et le Sondage Déterminé par les Répondants (SDR) ou *Respondent-Driven Sampling*, destiné à fournir une description ciblée sur la population des enfants en situation de mendicité.

La méthode d'échantillonnage par capture et recapture est basée sur un double échantillonnage. Elle consiste à dresser deux listes séparées (capture et recapture), chacune représentant un échantillon de la population à estimer. La méthode SDR utilisée lors de la recapture fonctionne sur la base d'une structure double avec récompense, où les personnes interrogées sont récompensées pour avoir accepté de répondre et indiqué d'autres personnes à interroger. En tant que telle, cette dernière méthode permet également de s'infiltrer dans le réseau social qui fait le lien avec la population des enfants des rues. Mises en commun, ces deux méthodes permettent d'obtenir un tableau à la fois quantitatif et qualitatif de la population des enfants de la rue. L'outil de recherche a, jusqu'à ce jour, été testé avec succès à Dakar et au Caire. Il n'y a donc pas de taille d'échantillon à calculer a priori.

Procédure de capture-recapture et de sélection des enfants enquêtés

² Publication de 2010 de l'UCW (Understanding Children's Work) intitulé "Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants".

La méthode capture-recapture repose sur quatre (4) hypothèses de base (Jensen et Pearson, 2002) : (a) la population étudiée doit être fermée. Autrement dit, elle n'est affectée par aucun changement sur le plan des naissances, des décès, de l'immigration ou de l'émigration pendant le processus d'échantillonnage ; (b) pour tous les individus, la probabilité de capture doit être différente de zéro ; (c) les personnes qui ont été déjà interrogées doivent être identifiées avec précision ; et (d) le fait d'être capturé ne doit avoir aucune incidence sur la probabilité d'être recapturé.

Capture

Dans le cas de la présente étude, la première capture a consisté à parcourir les sites de mendicité des enfants définis dans chaque ville ciblée en y recensant tous les enfants en situation de mendicité rencontrés. La délimitation des zones et le recensement des enfants en situation de mendicité ont été réalisés sur la base d'informations fournies par des guides ou informateurs-clés (autorités et ONG locales, anciens enfants en situation de mendicité restés connectés avec de nouveaux enfants « mendiants) de chaque ville. Les enquêteurs (6 à Malanville, 8 à Parakou et 12 à Cotonou) ont visité tous les lieux/sites potentiels où les enfants en situation de mendicité ont la réputation de se réunir ou de passer, pour les enregistrer sur le bordereau prévu à cet effet. Aucune zone sélectionnée n'a été visitée plusieurs fois pour permettre à chaque enfant « mendiant » d'avoir une chance d'être recensé. Les données concernant l'âge, le sexe, le statut à l'égard de la mendicité lors de la semaine précédant l'enquête, le lieu d'hébergement, l'identité de la personne chez qui l'enfant est logé, ou le statut scolaire (s'il fréquente ou non une école coranique ou une école classique ou centre de formation quelconque) ont été recueillies auprès de la totalité des enfants en situation de mendicité recensés pendant cette phase.

Recapture

La Recapture est mise en place le jour suivant celui de la Capture. Dans un premier temps, trois (3) enfants en situation de mendicité de la liste de capture ont été sélectionnés comme contacts initiaux. Ces enfants ont reçu un (1) paquet de biscuits ou tout autre amuse-gueule ou du numéraire s'ils acceptent de répondre aux questions du questionnaire individuel de recapture. Ensuite, il a été demandé à chacun d'eux d'aller recruter trois (3) autres enfants en situation de mendicité pour participer à l'enquête. Chacun d'eux a reçu un (1) autre paquet de biscuits ou tout autre amuse-gueule ou du numéraire comme récompense, quand il ramène effectivement les trois (parfois deux dans la réalité) autres enfants en situation de mendicité. Les enfants en situation de mendicité ainsi recrutés ont été ensuite interviewés et il leur a été demandé de trouver d'autres enfants en situation de mendicité, et ainsi de suite. Pendant tout le processus, le principe de double motivation a été appliqué : les enfants en situation de mendicité reçoivent un paquet de biscuits pour avoir été interrogés et un autre intéressement pour avoir mis les enquêteurs en contact avec d'autres enfants en situation de mendicité. Le processus a été répété jusqu'à saturation. Pour éviter que l'échantillon soit constitué de personnes provenant d'un même réseau et qu'il ne soit donc pas représentatif de la totalité de la population cible, le recrutement initial s'est effectué à partir des différents groupes possibles dans la zone de recherche. Le recours aux guides/facilitateurs ou personnes ressources (ex-enfants « mendiants », responsables de services sociaux, leaders locaux, etc.) qui connaissent assez bien le monde des enfants en situation de mendicité de la zone a été utile.

Pour s'assurer que chaque enfant ne sera interrogé qu'une fois, et que les enfants qui ne sont pas « mendiants » ne font pas partie de l'échantillon, des tickets ont été conçus. Ils portent l'inscription "EIM³ suivi d'un numéro allant de 001 à 2000). Les enquêteurs donnent trois tickets numérotés aux enfants qui les remettent aux autres enfants en situation de mendicité qu'ils recrutent. Notons que ce principe de boule de neige n'a pas été strictement appliqué par endroit, notamment à Malanville. En effet, les enfants étant rencontrés en grand nombre en même temps, les agents enquêteurs attribuaient simplement un numéro de ticket à chacun d'eux sans désormais les associer à un recruteur.

La collecte des données s'est déroulée de façon séquentielle, plus précisément ville après ville de façon à ce que les difficultés rencontrées dans une ville investiguée servent à anticiper celles d'une autre ville.

Estimation de la population des enfants en situation de mendicité dans chaque ville ciblée

L'estimation du nombre total d'enfants en situation de mendicité a été faite en utilisant les données du tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Tableau d'estimation de la taille de l'ampleur des enfants en situation de mendicité

	Manqué SDR	Capturé SDR
Manqué par les enquêteurs	$n_0 = ?$	n_{01}
Capturé par les enquêteurs	n_{10}	n_{11}

L'estimateur \hat{N} de la taille N de la population des enfants est déterminé par la formule :

$$\hat{N} = n_{10} + n_{01} + n_{11} + \frac{n_{10} \times n_{01}}{n_{11}}$$

La statistique \hat{N} est, au moins approximativement, une variable aléatoire de loi normale, centrée à la vraie valeur N et de variance $\text{var}(\hat{N})$. Ainsi si $v(\hat{N})$ est une estimation de variance, un intervalle de confiance approximatif à 95% pour la taille de population inconnue N

est donné par $N = \pm 2 \sqrt{v(\hat{N})}$ avec $v(\hat{N}) = \hat{N} \times \frac{n_{10} \times n_{01}}{n_{11}^2}$

³ EIM : Enfant impliqué dans la mendicité.

* Volet qualitatif

Le volet qualitatif contribue à l'identification des différentes formes et manifestations de la mendicité des enfants ; au recueil de leurs histoires de vie, témoignages et vécus ; et à la compréhension des déterminants socio culturels et les contraintes qui pèsent sur les enfants victimes de mendicité, etc. Il a permis d'interroger un échantillon qualitativement représentatif des acteurs impliqués dans la mendicité des enfants ou pouvant influencer le phénomène. Plus concrètement, il a été procédé selon une approche genre (dans la mesure du possible), à la segmentation à trois niveaux des acteurs à interroger. Cette segmentation se présente ainsi qu'il suit :

- **Acteurs du niveau primaire** : Ce sont les enfants impliqués dans la mendicité (enfants actuellement en situation de mendicité et/ou ex enfants « mendiants ») ;
- **Acteurs du niveau secondaire** : ils ont une influence directe sur les acteurs du niveau primaire. Parmi eux figurent :
 - o des employeurs des enfants « mendiants » ;
 - o des adultes qui se font accompagner d'enfants pour mendier ;
 - o des parents des enfants impliqués dans la mendicité ;
 - o des marabouts ou maîtres d'écoles coraniques commanditaires de mendicité ;
 - o etc.
- **Acteurs du niveau tertiaire** : il s'agit de toutes autres institutions ou personnes ressources susceptibles d'influencer le phénomène de la mendicité chez les enfants :
 - o leaders religieux (musulmans, chrétiens, religions endogènes) ;
 - o autorités locales et/ou notables ;
 - o responsables d'ONG de protection des enfants ;
 - o représentants de l'Etat notamment les responsables des ministères en charge de l'éducation, de la protection des enfants, de la justice, de l'intérieur, etc. et leur représentation au niveau périphérique (Chefs de Centres de promotion sociale ; autorités municipales, responsables de la police, de la gendarmerie, enseignants/éducateurs, juge des mineurs, etc.)
 - o etc.

L'ensemble de ces acteurs a été interrogé par des outils spécifiques notamment un guide d'entretien adapté à leur profil respectif. Il a été particulièrement retracé les histoires de vie des enfants impliqués dans la mendicité. Il a également été observé et enregistré tous faits et gestes de mendicité dans lesquels des enfants sont impliqués durant la phase de collecte sur le terrain. Le nombre maximal d'entretien réalisés est tributaire du principe de saturation. Par ailleurs, il a été procédé dans la mesure du possible à la triangulation des données collectées pour en assurer la validité.

1.3 Procédures et instruments de collecte de données

1.3.1 Procédures de collecte des données

Enquête pilote et Pré-test du Questionnaire : Une enquête pilote a été réalisée à Porto-Novo (ville non échantillonnée) avant la collecte des données pour permettre de réviser les questionnaires et d'offrir la possibilité aux enquêteurs de se familiariser avec les outils de collecte. Elle s'est déroulée le 19 novembre 2014.

Formation des enquêteurs : Les enquêteurs (26) ont été sélectionnés et formés pendant deux (2) jours par les consultants dans une salle appropriée. Leur sélection s'est appuyée sur les paramètres ci-après :

- Age > 18ans
- Sexe : Masculin et/ou féminin
- Nombre d'enquêteurs (26 : Cotonou=12 ; Parakou = 08 ; Malanville = 06) :
- Niveau : au moins Bac+2 en Sociologie, anthropologie, psychologie, sciences de l'éducation, géographie, démographie, etc. ;
- Expérience : Au moins une expérience dans la collecte des données empiriques avec les structures de recherche de la place ;
- Connaissance linguistique : connaître l'une au moins des langues les plus parlées à Cotonou, Parakou ou Malanville ;
- Connaissance du monde des enfants vulnérables (atout).

Les enquêteurs sélectionnés ont été organisés en équipe (deux personnes par équipe) et formés au respect des droits des répondants, à la réalisation d'entretiens et aux aspects éthiques de l'étude. Au cours de la formation, des séances de simulation en langues locales ont été faites pour différents groupes linguistiques d'intervention. En prélude à la formation, un manuel d'instruction a été élaboré au profit du personnel de terrain. Il explique en détail les objectifs de la mission, l'approche méthodologique, les tâches assignées à chaque membre, les attitudes à adopter sur le terrain pour atteindre les objectifs assignés.

Les enquêteurs ont été particulièrement formés pour recruter les enfants en situation de mendicité, respecter les droits de ceux-ci et acquérir la capacité de leur traduire les questions de façon compréhensible. Les outils de collecte (questionnaires et guides) n'ont pas été transcrits dans les langues locales, mais lors de la formation, un accent particulier a été mis sur les simulations en langues locales pour différents groupes linguistiques ainsi que la conduite à tenir dans différents milieux d'investigation. Cette approche, quoiqu'imparfaite, permet de faire assimiler aux enquêteurs les différentes terminologies utilisées dans les outils de collecte. Au total, l'atelier de formation a duré trois (03) jours dont un jour de pré-test. La collecte des données a duré sept (07) jours maximum (pour les deux volets quantitatif et qualitatif) dans chaque ville. La transcription des entretiens qualitatifs a été réalisée par les agents enquêteurs et le consultant principal. Enfin, des agents de saisie (03) ont assuré pendant dix (10) jours la saisie des données des bordereaux de capture et des questionnaires individuels de recapture à partir du masque (de saisie) élaboré par le consultant associé.

1.3.2 Instruments de collecte

Deux outils de collecte ont été élaborés pour le volet quantitatif. Il s'agit d'un bordereau de capture et d'un questionnaire individuel de recapture des enfants en situation de mendicité qui comporte des questions relatives aux profils sociodémographiques et économiques des enfants (âge, sexe, niveau d'éducation et situation familiale, condition de vie et de travail), les manifestations de la mendicité, etc.

Le bordereau de capture a permis aux enquêteurs de dresser la liste des enfants en situation de mendicité dénombrés lors de la capture et aidé à identifier les enfants qui ont été recrutés lors de la recapture. Chacune des lignes de ce bordereau met en relief les caractéristiques de chaque enfant en situation de mendicité recensé.

En ce qui concerne le volet qualitatif, deux types d'outils ont été également conçus :

- un guide d'entretien individuel approfondi :
 - o à l'endroit des enfants en situation de mendicité (filles et garçons) ;
 - o à l'endroit des parents d'enfants « mendiants » et/ou ex enfants « mendiants » et de leur employeur ;
 - o à l'endroit des personnes ressources responsables de la chaîne de protection des enfants en situation de mendicité (autorités publiques, ONG, leaders locaux, religieux, etc.).
- une grille d'observation des pratiques de mendicité a permis d'enregistrer (images) des faits de mendicité impliquant les enfants.

Dans la plupart des cas, les entretiens qualitatifs ont été enregistrés sur supports audio et transcrits par la suite en français. En prélude à chaque enregistrement, l'accord (verbal) du répondant a été obtenu. Seuls les répondants qui n'ont pas accepté l'enregistrement de leur voix ont été simplement interrogés sans être enregistrés.

Au total, **888** enfants ont été interrogés pour le volet quantitatif et 71 pour le volet qualitatif (cf. tableau 2 pour les données qualitatives).

Tableau 2 : Répartition des répondants du volet qualitatif selon leur profil

	Cotonou	Parakou	Malanville	Ensemble
Enfants impliqués dans la mendicité	15	8	10	33
Commanditaires potentiels de la mendicité	2	5	6	13
Acteurs de la chaîne de protection des enfants	10	9	6	25
Total	27	22	22	71

1.4 Gestion et analyse des données

1.4.1 Gestion des données

Un masque de saisie a été conçu à l'aide du logiciel EPI DATA pour enregistrer les données de tous les questionnaires. Toutes les variables ont été étiquetées avec les codes de valeurs correspondants. Le processus d'assurance de qualité des données a inclus le contrôle du questionnaire pour la cohérence interne, les erreurs de sauts, le codage approprié des valeurs manquantes et des « non réponses », le contrôle des valeurs extrêmes et d'autres contrôles de

logique. Les données ont été converties en format SPSS pour l'assurance qualité et l'analyse. Une syntaxe en SPSS a permis de détecter les valeurs manquantes injustifiées et les éventuelles incohérences encore présentes dans la base des données. Les dernières corrections ont été apportées avant le démarrage de l'analyse des données. Toutes les données provenant de cette étude sont agrégées.

Les données qualitatives quant à elles ont été transcrites en français, saisies et compilées suivant les différents centres d'intérêt qu'elles présentent. Elles ont été dépouillées, classées par thèmes et suivant les objectifs de l'étude. Elles ont été par la suite divisées en catégories de réponses qui présentent des caractéristiques ou des tendances semblables. Ainsi, il a été mis en relief les facteurs qu'il faut associer de façon logique pour comprendre et expliquer certains propos émis ainsi que les logiques qui les sous-tendent.

1.4.2 Analyse des données

La taille de la population des enfants en situation de mendicité des villes de Parakou, Malanville et Cotonou a été estimée à partir des données de capture et de recapture. L'analyse des données du SDR est essentiellement descriptive. Des tableaux croisés pour les différentes variables d'intérêt selon le statut des enfants et par ville sont réalisés. Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Le rapport d'étude est alimenté par des verbatim et des récits et histoires de vie d'enfants impliqués dans la mendicité.

1.5 Limites de la démarche, difficultés rencontrées et solutions adoptées

1.5.1 Limites de la démarche méthodologique adoptée

L'attribution de récompenses aux enfants en situation de mendicité pourrait être considérée comme une limite de la méthodologie SDR, parce qu'elle comporte un risque d'aléa moral. D'une part, les enfants qui ne font pas partie de la population-cible pourraient essayer de s'infiltrer dans l'échantillon. D'autre part, les enfants ayant déjà participé à l'enquête peuvent tenter de se faire interroger une nouvelle fois, afin de recevoir encore une récompense.

1.5.2 Difficultés rencontrées sur le terrain

La mendicité des enfants est associée à des intérêts économiques dont certains commanditaires tirent profit. C'est pour cette raison que toute investigation à ce sujet suscite des réticences voire des résistances. Parmi les difficultés rencontrées figurent :

- la mise à disposition tardive du personnel de terrain, des GPS. Ils étaient disponibles à la fin de la collecte des données à Cotonou alors que cela était attendu pour la formation des enquêteurs, le pré-test des outils et la phase de terrain proprement dite. Finalement les GPS n'ont pas été utilisés ;
- le refus du commanditaire, malgré les recommandations du Conseil national de la statistique, de couvrir les charges liées à la mobilisation des chefs quartiers et personnes ressources sans lesquels, les opérations de collecte n'étaient possibles ;
- des motivations financières attendues par certains leaders et répondants adultes ;
- la méfiance de certains répondants ;
- la réticence ou le refus de tuteurs/parents et/ou maîtres d'écoles coraniques que leurs enfants/apprenants soient interrogés ;

- des cas de déficit de communication avec certains enfants en situation de mendicité en raison de la barrière linguistique (notamment la langue Haoussa) ;
- la mobilité de certains enfants surtout ceux qui cumulent la mendicité avec d'autres activités rendant du coup leur accessibilité plus complexe ;
- bien que découverts en situation de mendicité, certains enfants refusaient pourtant d'être considérés comme des enfants en situation de mendicité et par conséquent, ils n'acceptaient pas de se prêter à l'enquête ;
- abandon des entretiens par certains enfants en situation de mendicité pour aller arracher leur part d'offrande chaque fois qu'un donateur arrivait sur site. Certains reviennent et d'autres ne reviennent pas pour continuer les entretiens ;
- l'envahissement des enquêteurs par des enfants en situation de mendicité (plus par curiosité) ;
- l'immixtion dans certains entretiens avec les enfants par des adultes ;
- le flux abondant de talibés sur certains sites de capture et de recapture à Parakou et Malanville suscitant parfois leur impatience ;
- des tentatives de certains talibés de se faire enregistrer plusieurs fois espérant autant de récompenses (alors qu'il était prévu au plus deux récompenses dont le second est plus consistant que le premier) en tentant d'effacer du doigt l'encre d'identification semant parfois la confusion ;
- etc.

1.5.3 Solutions adoptées pour réduire les difficultés

Face aux difficultés rencontrées, il a été adopté des solutions dont les plus importantes sont :

- la sollicitation des guides ou facilitateurs qui connaissent bien le phénomène de la mendicité (dont beaucoup étaient d'anciens enfants « mendiants » et/ou des enfants « mendiants » un peu plus âgés) pour repérer les cibles et organiser le déroulement des entretiens ;
- la médiation de certains responsables et des leaders locaux (administratifs, religieux, notables) pour dissiper quelque peu les réticences/résistances ;
- l'offre d'aumône aux enfants en situation de mendicité notamment les jours de culte (vendredi comme le faisaient d'autres donateurs sur les sites) pour les motiver à s'entretenir avec les enquêteurs ;
- la motivation des enfants en situation de mendicité qui le désiraient selon leur souhait : petit déjeuner, déjeuner, dîner (bouillie, beignets, etc.), numéraire, etc. ;
- le recours aux interprètes parlant couramment la langue Haoussa en cas de nécessité (Cotonou)
- la contribution des consultants à l'administration de questionnaires spécialement sur des sites de réticence.

II. Bref aperçu de la littérature sur la mendicité impliquant les enfants

La mendicité fait généralement appel à la notion de générosité. Elle est de ce fait définie comme la sollicitation d'un don sans retour ou sans prestation (Van Houcke (2005). D'un point de vue spatiotemporel, la mendicité a presque toujours existé, mais celle qui touche les enfants semble un phénomène relativement nouveau et plus visible en milieu urbain où elle devient de plus en plus courante. L'intérêt de la littérature institutionnelle à ce sujet réside dans son emphase sur les dimensions moralisatrice et/ou respect des droits des enfants (santé, éducation, protection, participation, etc.). La mendicité est un phénomène généralement associé aux personnes vivant dans des conditions difficiles. Il n'en demeure pas moins qu'il existe des cas (quoique rares) d'enfants en situation de mendicité issus de famille ayant un niveau de vie élevé (cas de maladies, conflits, pratiques rituelles, etc.). Le diagnostic des périls révélés de la marginalité des enfants impliqués dans la mendicité (épreuves quotidiennes de leur vie) débouche le plus souvent sur des recommandations de plaider en vue de l'amélioration de leur situation (UCW⁴, 2007 ; UNFPA, 2008, UCW, 2010 ; MDAEP et UNICEF, 2012).

Certains travaux reprochent cependant à cette littérature de tenir un discours misérabiliste visant à toucher les fibres empathiques des donateurs et bailleurs de fonds dont il faut entretenir l'élan de générosité à l'égard de l'enfance malheureuse (Aptekar, 1994 ; Lucchini, 1998a, 1998b, 2001 ; Rivard, 2004 ; Morelle, 2007, 2008 ; Ledésert, 2009). La situation des enfants intéresse particulièrement les pouvoirs publics et les acteurs non étatiques (ONG) dans le sens où ces institutions considèrent que le manque de maturité expose les enfants à des risques majeurs de vulnérabilité et de victimisation. La présente synthèse combine données institutionnelles et académiques et présente un tableau global de la situation des enfants impliqués dans la mendicité dans divers contextes.

Il se dégage globalement de la littérature sur ce phénomène, qu'excepté les cas typiquement associés à des manifestations culturelles notamment religieuses, la mendicité chez les enfants est révélatrice d'une situation de crise sociale et morale, un état de vulnérabilité accompagnant la société moderne (Douville, 2004 ; Van Houcke, 2005, op. cit.). Le phénomène comporte plusieurs dimensions et imbrications qu'il est intéressant de décrypter.

2.1 Quelques caractéristiques des enfants impliqués dans la mendicité

Dans l'ensemble, les enfants impliqués dans la mendicité sont des individus sortis de la sphère d'influence de leurs géniteurs. Ce sont des enfants de tous âges (même, des tout-petits) qui traînent seuls ou en petits groupes, se fauillent dans la circulation et sollicitent au niveau des sites d'affluence⁵, la bienveillante attention des passants. Sales ou mal vêtus, parfois pieds nus, ils tendent en guise de sébile aux passants, une boîte de conserve ou en plastique ou simplement une main vide dans l'espoir de recevoir l'aumône. Ce sont des enfants qui relèvent en général de familles déstructurées, incomplètes ou reconstruites et surtout de conditions de vie modestes. C'est pour cette raison que la main d'œuvre de certains d'entre eux est parfois intégrée dans les stratégies de survie de leurs employeurs ou commanditaires lorsque cette pratique ne relève

⁴ Understanding Children's Work (ILO, UNICEF, Banque Mondiale).

⁵ Centres commerciaux, officines, formations sanitaires, banques, restaurants, marchés, carrefours, etc.

purement pas d'une exploitation commerciale. Outre le lien entre la situation de vulnérabilité des parents et la mendicité chez les enfants, des situations de singularité symboliques peuvent également y pousser. C'est le cas de personnes vivant avec un handicap (physique ou mental) et leurs enfants (biologiques ou proches). Par ailleurs, bien que physiquement faibles mais percevant parfois un sentiment de responsabilité face à l'indigence de leurs parents, d'autres enfants peuvent mendier ou faire la manche pour survivre ou aider leur famille et ce, en dépit de toutes dispositions réglementaires.

2.2 Textes de loi réglementant la mendicité

La mendicité est une pratique qui en apparence heurte la morale et viole certains textes de loi en vigueur en République du Bénin. Si par le passé, la solidarité familiale couvrait des situations d'indigence ou servait en quelque sorte de rempart à la mendicité existentielle, le droit pénal l'a réglementée autrement. L'exercice de la mendicité au Bénin constitue un délit sous certaines conditions. En effet, les articles 274, 275 et 276 du code pénal (Bouvenet et Hutin, 1877) l'interdisent. Le mendiant valide ou non est puni. L'article 274 l'incrimine et fixe la peine associée : « Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement organisé afin d'obvier à la mendicité sera punie de trois à six mois d'emprisonnement.... ». L'article 275 ajoute que : « Dans les lieux où il n'existe point encore de tels établissements, les « en situation de mendicité » d'habitude valides seront punis d'un à trois mois d'emprisonnement. S'ils ont été arrêtés hors du canton de leur résidence, ils seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans.... ». Enfin, l'article 276 punit les cas de mendicité accompagnés de menaces ainsi que ceux suivis d'infiltration dans une habitation sans autorisation. Par ailleurs, les individus qui se mettent en groupe pour mendier en dehors de leur groupe familial (père et ses enfants, mères et ses enfants, père, mère et enfants) sont aussi passibles des mêmes peines.

L'exception à cette règle relève des situations de mendicité en famille (père, mère, enfants) et dans certaines conditions fixées par la loi. Il ressort de ce qui précède que les enfants ne doivent mendier qu'en compagnie de leurs parents directs (père ou mère) et dans les conditions prévues par la loi. Or, bien souvent, des centaines d'enfants sont aperçus sans leurs parents dans les villes béninoises en situation de mendicité. Bien souvent, ces derniers vivent loin des enfants dont certains sont confiés à des tiers pendant que d'autres sont en situation de fugue. Si dans la pratique, rien n'est fait pour appréhender et punir ces infracteurs (« en situation de mendicité »), cela relève plutôt de la politique pénale qui interpelle les autorités publiques (procureur, officier de police judiciaire, préfet, maire, etc.).

Sur un autre plan, il peut paraître compréhensible que le refus de porter assistance à une personne ayant un besoin urgent de survie pose un problème moral et juridique pouvant toucher le principe de « non assistance à personne en danger ». Cependant, le caractère répétitif de la mendicité peut aussi relever de la paresse, parfois de l'escroquerie et ses infractions voisines (cas de la filouterie), de la part du mendiant. C'est donc un acte empiriquement complexe à décrypter ou qualifier car oscillant entre les règles morales et celles de droit. La mendicité organisée d'enfants peut dans certaines circonstances, être qualifiée de pratique d'exploitation et donc de violation de leurs droits par les commanditaires.

2.3 Aspects genre et démographique

Certains travaux postulent un lien entre la mendicité et le genre. Ils mettent en relief la baisse de la mendicité au fur et à mesure que l'âge augmente chez les garçons alors qu'elle semble peu influencée par l'âge chez les filles. Il en est ainsi parce qu'en Afrique, la sympathie populaire baisse avec l'âge ou la maturité chez les garçons « oisifs » voire « délinquants ». Ainsi, tout garçon qui s'adonne à la "facilité", errant dans la rue ou mendiant, etc. court le risque d'être sanctionné ou méprisé par la société à cause de la honte que ce comportement constitue pour sa famille ou son entourage. Faire la manche pour le garçon est a priori un acte d'humiliation ou d'irresponsabilité ou de manquement à son devoir d'homme, futur pourvoyeur de ressources que la société assigne au sexe masculin et que la génération de ses aïeux lui a légué en héritage. Ne pas apprendre à assumer dignement une telle responsabilité est avant tout, prendre le risque de vivre en marge de la société. L'ostracisme qui en découle peut conduire au rejet de l'individu en cause. Quoique réductrice, une telle perception qui en apparence déresponsabilise le sexe féminin est toujours partagée par une certaine opinion publique.

En ce qui concerne la fille en situation de mendicité, elle peut encore bénéficier de la tolérance, de la sympathie, parfois de l'indifférence si elle sait manier sa féminité bien que plus âgée. Par exemple, bébé au dos, une jeune fille/femme même âgée, peut continuer de susciter la sympathie ou plutôt la pitié des passants ce qui incline à être plus généreux à son égard (Douville, 2004, op. cit., Morelle, 2007, 2008, Dramé, et Le méner, 2010). La spécificité de la socialisation des garçons et des filles résulte, par ailleurs, de l'intériorisation de la division sociale et sexuelle du travail. Par leur intermédiaire, se développe aussi la transmission des stéréotypes de sexe qui reproduisent des construits sociaux : ce qui est féminin (lié au ménage), et ce qui est masculin (poussé à l'extériorité). Le traitement social différencié des garçons et des filles en situation de rue reflète donc les rapports de genre au sein de la société (Morelle, op.cit., 2007). Bien que paraissant bénéficier d'une situation plutôt atténuante ou favorable de l'opinion publique, certaines jeunes filles en situation de mendicité se font piéger par une sexualité plus à risque (prostitution, grossesse, infections sexuellement transmissibles, etc.).

Au-delà de ce qui précède, la mendicité pose également la problématique de l'altérité. En effet, les regards des « autres » au mendiant sont marqués par la pitié, parfois, le mépris. En général, trois types de stéréotypes résument les regards des passants au mendiant avec parfois une dimension prophétique (indifférence, compassion, rejet) renvoyant à l'image de « la figure du pauvre ».

Au Bénin, la mendicité des enfants revêt des proportions préoccupantes dans les grandes villes. Les enfants en situation de mendicité sont souvent repérables aux carrefours, aux abords des bars ou restaurants, des feux tricolores et dans les espaces publics des centres urbains (marchés, mosquées, églises, auto-gares, formations sanitaires, centres de loisir, etc.) à la quête des restes de repas des clients ou demandant la charité pour leurs repas quotidiens. Une étude réalisée (Banque Mondiale et PIED, 2001) sur les talibés au Nord du Bénin par le Programme d'Insertion des Enfants Déshérités (PIED-ONG) estimait à environ 5000 le nombre total de Talibés (enfant placé chez un maître coranique étudiant le coran et travaillant pour ce dernier)

des villes de Parakou, Malanville et Djougou. Environ deux tiers (63,5%) de ces enfants mendient, la quasi-totalité (94,5%) recevait également des coups de fouet comme punition et sur le plan sanitaire, ils souffraient de dermatose, de parasitose, et de malnutrition.

Trajectoires des enfants en situation de mendicité : Il n'est pas facile de reconstituer le parcours des enfants en situation de mendicité, car parfois longs et tortueux, il peut s'étendre sur plusieurs régions voire pays comme il peut être très court et cyclique. Excepté les cas d'enfants nés de parents vivants dans la rue, la trajectoire des enfants en situation de mendicité part presque toujours du domicile familial et évolue vers la rue pour ceux ayant rompu les relations avec « la famille⁶ » pour des raisons de maltraitance, d'exploitation, d'abandon, de négligence, etc. Ce contexte est influencé par : la fragilisation ou l'instabilité des couples, la précarisation des emplois qui contribuent de plus en plus à l'individualisation des expériences et des trajectoires. L'excès d'individualisme peut donc dissoudre les solidarités et garde-fous protecteurs (Dramé et Le Méner, 2010, HRW, 2010).

2.4 Vie quotidienne des enfants impliqués dans la mendicité

Points d'ancrage ou de fixation : La présence de marchés, bars, restaurants, grands carrefours, banques, hôpitaux, lieux de culte, etc., offre une grande opportunité aux enfants en situation de mendicité de trouver leur pitance quotidienne. Bien souvent, produits de ruptures et de cassures (histoires familiales conflictuelles ou affligeantes : deuil, divorce, remariage, addiction, violence, processus de rejet réciproque plus ou moins long, etc.) que leurs ascendants n'ont pu connaître, les enfants en situation de mendicité hantent ces lieux pour inciter les passants au respect de l'aumône considéré par certains comme une prescription (Douville, op. cit., 2004 ; Morelle, op. cit., 2008, BCAT, 2010). En dehors de la mendicité proprement dite, certains enfants en situation de mendicité réalisent plusieurs autres activités dont la polyvalence témoigne de leur ingéniosité mais aussi de leur manque de qualification et de ce que la providence a d'insondable (porte-faix, transport à l'aide de pousse-pousse, plongeur (lave la vaisselle dans un restaurant), corvée d'eau, vente de divers, distribution et/ou consommation de produits illicites, autres services dans les marchés, bars et restaurants, petite délinquance, collecte de quête pour une mosquée, etc.).

Conditions de vie et de travail des enfants en situation de mendicité : Dans un contexte de dénuement et de souffrance extrême telle que l'est la situation de rue, il n'est pas facile d'établir une hiérarchie parmi les risques et les expériences vécus par les enfants impliqués dans la mendicité. Par conséquent, les dangers qu'ils encourent sont quasiment les mêmes que ceux que court tout enfant démuné. Il s'agit des risques d'accidents, mauvaise santé physique ou psychique, isolement, piètre condition d'hygiène, habillement en guenille, parfois torse nu, exploitation, maltraitance, consommation de produits toxiques débouchant sur des situations de déficit de vigilance, proies, faciles pour tout genre de trafic, etc. Ces dangers forment le quotidien des enfants impliqués dans la mendicité. Ce contexte morbide est complexifié par le manque d'interlocuteurs compréhensibles ou crédibles à qui ils peuvent confier leur amertume. Ils sont plutôt renvoyés à la solitude de leur condition, à la pesanteur énigmatique de leur corps, parfois à un rapport craintif et dépressif à leur parole lorsque celle-ci ne rencontre pas un accueil bienveillant chez l'autre. Certains tentent de compenser des défaillances imaginaires à leur niveau en se livrant à des conduites auto-agressives matérialisées par des exercices de

⁶ Ici le concept de famille renvoie à parents, tuteurs, employeurs, encadreurs, etc.

marquage ou de mutilation ou de tatouage de leur corps (Sylla, Ndiaye, Sylla, et Gueye, 2003 ; Douville, 2008). D'autres tentent de sublimer ces défaillances en associant de « petits métiers » ou de « petits travaux » à la mendicité pour survivre. Un troisième groupe représente un vivier pour la « mafia » ou la « guérilla » urbaine (Biaya, 2000).

2.5 Quelques fondements de la mendicité enfantine

La mendicité peut être vécue de manière permanente (l'enfant vit en permanence de la mendicité) ou saisonnière (l'enfant fait la mendicité de façon intermittente : il retourne par moment au village pour exercer les activités agricoles et revient à la mendicité à la fin des activités agricoles). Plusieurs facteurs l'entretiennent.

Mendicité comme activité saisonnière transitoire : Il existe des situations où de jeunes migrants saisonniers viennent en milieu urbain pour « se débrouiller ». Vivant de petites activités (portefaix, garde vélo, vente à la sauvette, guide, mendicité, etc.), ils ne se mêlent pas toujours des autres enfants de la rue. Certains sont scolarisés, d'autres ne le sont pas mais ils sont plutôt occupés dans le secteur agricole de sorte qu'à l'approche de la rentrée scolaire ou de la saison des pluies ils retournent dans leur milieu d'origine avec les pécules gagnés au terme de leur labeur urbain (Douville, 2004, op. cit.).

Des situations de mobilité ou de migration constituent quelquefois, le lit de la vie dans la rue et de la mendicité en particulier. C'est le cas des migrations sans issues ou se soldant par un échec, à travers lesquelles des enfants se déplaçant en milieu urbain dans l'intention de réaliser de nobles projets de vie (scolarisation, formation professionnelle dans l'artisanat, activités domestiques, etc.) découvrent à destination qu'ils ont été trompés. Ces cas témoignent de la perversité qui entoure la réalisation des projets de vie de certains enfants. Dans bien des cas de mendicité les projets de départ des enfants n'étaient qu'un mirage ou un subterfuge utilisé pour les amener à s'engager dans une entreprise qui en réalité ne leur était nullement profitable. Cette situation débouche sur des tentatives périlleuses de décrochage qui poussent dans la rue et vers la mendicité.

On sait aussi que dans certaines régions africaines, la migration constitue pour les personnes vivant à la campagne notamment en zones de grandes précarités, un élément important des stratégies familiales. Elle est une adaptation aux conditions difficiles de vie des familles et une réaction aux transformations qui se sont opérées dans le monde rural. Ces transformations considèrent la ville comme le lieu d'acquisition de l'emploi où l'on peut améliorer son niveau de vie oubliant du coup que le milieu urbain bouleverse les structures sociales et familiales (Wangré et Maiga 2008). Or, plus qu'un espace vide, un cadre ou un simple contenant, la ville est aussi une arène d'épreuves. Dans le contexte de la mendicité, l'errance de certains enfants en situation de mendicité est loin d'être une quête ou un cheminement de liberté. Il s'agit bien au contraire d'une déambulation hasardeuse, presque pathogène car l'extérieur engouffre, aspire tant qu'un espace de sécurité n'est pas constitué. Errants autour des points d'ancrage, beaucoup de ces enfants s'égarer dans les interstices les moins qualifiés et les plus impersonnels de la ville (Douville, op. cit., 2008). La mendicité chez les enfants peut aussi relever de la culture.

Mendicité enfantine, un reflet des us et coutumes : Poitou (1996) a montré comment des pratiques culturelles peuvent pousser les enfants dans la rue. En effet, au sein de certains groupes

ethniques d'Afrique de l'Ouest, un enfant qui naît à la suite d'une série de décès de ces aînés en bas-âges peut être symboliquement rejeté (rituel) aux fins d'assurer sa survie : cas des Abiku (être qui apparaît, disparaît presque aussitôt, réapparaît pour enfin disparaître en rejoignant les esprits) ; des enfants jumeaux, etc. Une autre situation plus dramatique car visant l'infanticide ou le rejet de l'enfant est également en vigueur au niveau d'autres groupes ethniques. Elle concerne des enfants naissant de manière "anormale" (par le siège, avec un orteil en plus ou en moins ou déformé, ou une anomalie quelconque sur le corps, etc.), les enfants naissant de mères déclarées sorcières, ceux qui poussent les premières dents par la mâchoire supérieure, etc. Puisque très peu d'issues s'offrent à ces enfants et leurs mères frappés d'ostracisme et chassés de leur famille, ils se déplacent ailleurs pour élire domicile dans la rue en milieu urbain s'ils ne choisissaient pas de vivre en réclusion dans des campagnes isolées et éloignées de leur milieu d'origine.

Mendicité, un phénomène à faible légitimation doctrinale bien que ressemblant à un reliquat de l'histoire de l'enseignement des textes sacrés : Pratique remontant à des formes anciennes d'éducation, la mendicité chez les enfants était d'usage dans certains textes sacrés (Douville, 2004, op. cit). Il était alors courant de confier pour quelques années, les garçons à un érudit de la capitale pour leur éducation coranique. Le maître, ayant à charge ces enfants (au plus une vingtaine), recevait de leurs parents des biens notamment de la nourriture. Avec le temps et l'augmentation des effectifs d'apprenants, le conseil des érudits a envisagé trois options : (i) soit, les érudits s'engageaient à prendre en charge chacun deux à trois apprenants ; (ii) soit chaque chef de famille devait quotidiennement apporter la nourriture pour son enfant ; (iii) soit il fallait laisser l'enfant mendier, à l'heure des repas, sa nourriture. Avec la modernité et la précarisation des conditions de vie aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la nature des liens entre apprenants des medersas et leur maître est devenue plus composite et complexe... Ainsi, pendant que certains enseignants ne tirent aucun usufruit pécuniaire de leurs apprenants, d'autres les obligent à faire la manche pour leur survie mais bien souvent, cela ressemble plutôt à une obligation en contrepartie des services rendus. Il s'ensuit que la relation de coercition entre la mendicité et l'enseignement coranique n'est pas totalement partagée dans le monde religieux. D'ailleurs aucun texte du Coran ne la prescrit de façon formelle. Il faut néanmoins souligner que la persistance du phénomène semble influencée par une opinion publique qui l'adulte ou ne le condamne pas en raison des usages et des croyances.

Mendicité comme une forme de reconnaissance à un serviteur de Dieu : Dans certains pays ou régions, la mendicité enfantine est l'un des traits caractéristiques d'un groupe particulier (groupe socioculturel, religion, catégorie sociale, etc.). Ainsi, faire la manche peut viser à rendre service à un serviteur ou un enseignant de la parole de Dieu (BCAT, 2011).

Cependant, deux perceptions opposées du phénomène traversent le monde religieux. Certains éducateurs et serviteurs de Dieu, véritablement imprégnés de la dimension spirituelle de leur mission, se gardent d'exploiter leurs apprenants comme pourvoyeurs de profits liés à une mendicité intensive. Ces derniers limitent aux périodes importantes du calendrier religieux, les moments où les enfants vont demander l'aumône au nom de la miséricorde divine (Douville, 2004, op. cit.). Il s'ensuit alors que dans le cadre religieux, mendier peut être perçu comme raffermir sa foi à travers une éducation religieuse et morale, une vie austère formatrice de l'esprit, c'est aussi solliciter la bénédiction de Dieu. Cette perception est largement partagée au niveau

de l'islam. Il faut rappeler que dans l'islam d'autrefois, les talibés mendiaient essentiellement pour la nourriture dans les familles proches pour soutenir leur apprentissage du Coran dans les daara⁷. Ils ne faisaient donc pas la rue pour obtenir de l'argent. Les maîtres coraniques avaient aussi le devoir de les nourrir (nécessité que certains n'arrivent toujours pas à combler) ce qui n'exclut pas la possibilité pour ces derniers d'utiliser les enfants comme main d'œuvre pour des activités génératrices de revenu. La mendicité de nos jours semble de plus en plus une perversion de celle d'hier.

Si en apparence, certaines personnes donnent l'impression d'entretenir le phénomène, la pratique de la charité - principe religieux et coutumier - ne se fait pas forcément pour le bonheur des enfants en situation de mendicité mais bien plus pour celui du donateur. C'est le cas de sacrifice à faire pour accéder à une position supérieure de bien-être pour le donateur (HRW, 2010). Cette posture fait du donateur un stratège agissant pour une reconnaissance ou ascension sociale.

Des cas d'irresponsabilité ou de méconnaissance des parents : Après avoir cédé de fait leurs droits parentaux à des marabouts ou des tuteurs, certains parents laissent faire ou tolèrent la maltraitance ou l'exploitation de leurs enfants. Dans ces conditions beaucoup de en situation de mendicité fuguant et retournant chez eux sont renvoyés chez le marabout /tuteur par leurs parents, pourtant conscients que ces derniers continueront à souffrir aussi parce qu'ils les confient à des tuteurs sans aucune assistance financière. Parfois, ce sont des ONG qui s'emploient à combler les vides (rôles) laissés par les parents et l'Etat (HRW, 2010, op. cit.).

L'éloignement de l'espace de la famille et le séjour prolongé des enfants en situation de mendicité dans la rue implique une double rupture avec les valeurs et normes sociales en vigueur. C'est aussi la crainte d'une correction parentale (en cas retour à la maison) et l'attrait du monde des pairs, fait de « liberté » et de jeux qui entretiennent en partie le phénomène (Biaya, 2000 op. cit.).

2.6 Aspect socioéconomique de la mendicité infantine

Mendicité comme activité de subsistance : Faire la manche dans la rue peut relever de stratégie de survie ou d'expédients mobilisés pour sortir d'une situation de crise due à la fracture sociale ou une situation de détresse identitaire contre laquelle on se bat. La présence de plus en plus massive d'enfants en situation de mendicité dans les rues semble liée à une monétarisation croissante du bien-être. Beaucoup de ces en situation de mendicité apportent un soutien non négligeable à des adultes (parents, employeurs, autres commanditaires) qui ne sont pas en mesure de subvenir à l'ensemble de leurs besoins au risque que la dimension lucrative - débouchant parfois sur des situations de traite d'enfants - de cette pratique prenne le pas sur celle éducative (Douville, 2004, op. cit.). Sur un autre plan, c'est la famille biologique de l'enfant qui est en cause. En effet, lorsque celle-ci ne comble plus les besoins vitaux de l'enfant, ce dernier peut se tourner vers ailleurs (rue) pour tenter de les satisfaire ou solliciter l'aumône ou la solidarité par apitoiement du passant en mobilisant comme il est de coutume, des histoires ou récits de vie pathétiques, morbides voire mortifères (Biaya, 2000 op. cit.).

⁷ Sorte d'internat coranique ou d'écoles traditionnelles où s'enseigne l'islam. Elles sont implantées aussi bien à la campagne qu'en ville où la forme la plus moderne est le « medersa » qui abrite l'enseignement coranique et une partie de l'enseignement des écoles formelles. Il faut noter que tous les daaras n'obligent pas les enfants à mendier.

Mendicité comme conséquence de conflits armés : Avec les nombreux conflits politico-ethniques en Afrique, certains enfants (victimes, témoins, acteurs), orphelins, trouvent refuge dans des milieux ou pays autres que les leurs et sont contraints de mendier juste pour ne pas mourir de faim. Errant le plus souvent dans les places publiques ou les lieux de regroupement, ils se joignent à des groupes d'enfants en situation de mendicité préalablement constitués pour faire la rue. Confondant temps et espace ces enfants en situation de mendicité au prise avec des stases mortifères figurent parmi les plus à risque car, ayant déjà côtoyé la mort, ils donnent l'impression de ne plus craindre les situations criminogènes ou de confrontation directe. Cette posture contribue à faire d'eux des leaders de groupes de délinquants en milieu urbain. Mieux, donnant parfois l'impression d'être à l'aise dans les situations de survie en milieu hostile, cette « sur-adaptation » ressemble à bien des égards à une sorte de carapace développée pour faire face en toute circonstance aux situations les plus dangereuses sinon une vie oscillant entre apathie et défi (Douville, 2001).

Des cadres de socialisation en crise ou perturbés (famille, école, sphère religieuse) : Marquée par l'incertitude, la situation des enfants en situation de mendicité accreditte la thèse de la rupture de l'idéologie familiale comme sphère protectrice. En effet, si la famille n'incarne plus pour l'enfant, une fonction protectrice, alors ce dernier peut lui préférer ailleurs. Ainsi, la rue ou l'espace public sont parfois perçus comme moins dangereux. Dans le même temps, par une sorte de conspiration du silence, on note une tendance de la société à renier les violences qui se déroulent au sein de la famille. L'école et le cadre religieux ne sont pas moins en cause. Dans un autre cas, l'enfant « mendiant » peut rester connecté à sa famille à travers des retours (ou contacts) épisodiques au domicile familial. Parfois, sa trajectoire est moins rectiligne car intégrant aussi le passage de la rue à une institution de protection (ONG et/ou Etat) avant le contact avec sa famille. Enfin, la rue est aussi perçue comme une place propice à l'échange, à l'informel, à l'inconnu et exige des capacités personnelles, contraire à l'institution (foyer) qui renvoie à l'image d'un espace fermé, ordonné, prévisible, etc. Cela témoigne aussi bien son caractère bienveillant que morbide voire mortifère.

La rue, entre « niche de vie » et « marché sauvage » : Lieu de conquête identitaire, la rue est un espace qui articule des statuts, des différences et des fonctions multiples. Bien souvent les enfants en situation de mendicité sont appréhendés sous l'angle de conduites déviantes et répertoriés en fonction des liens qu'ils entretiennent avec leur famille. Ainsi, selon la distance avec la famille, distingue-t-on des enfants en situation de mendicité dans la rue, de la rue, et ceux issus de famille de la rue (Douville, 2008, Dramé et Lémer, 2010). Les deux dernières sont ou se font appeler par des identités spécifiques dans les idiomes locaux. C'est le cas par exemple de "dogbe" qui signifie "qui dort ailleurs" en *fongbe* à Cotonou (Bénin). Il en est de même des « *fakhmans* » qui signifie "briser, casser, rompre" en *wolof* au Sénégal) (Samusocial Sénégal, 2008). Mais ces enfants qui s'adonnent à la mendicité ne sont pas toujours des enfants abandonnés, sans famille, désocialisés, ou sans autre recours que la rue. Ce statut peut revêtir un "mode de vie", à la fois "subi" et "choisi", où l'on retrouve aussi bien des formes de "travail-épargne" transitoires que des formes de délinquance (De Sardan et Tidjani, 2002). La rue n'est de ce fait plus simplement l'espace de liberté que l'opinion publique lui assigne.

2.7 Quelques tentatives de réponses à la mendicité

Une réponse institutionnelle discriminante : La plupart des enfants en situation de mendicité ne sont pas en danger de mort mais ils ont plus besoin de mesures sociales et politiques que de soins (Douville, 2004). Un dispositif clinique et éducatif peut aider ceux parmi eux qui sont en situation d'exclusion. En dehors de la famille, l'Etat est en principe garant de la protection des droits des enfants mais tout se passe comme s'il était absent car la mendicité se fait le plus souvent au mépris de la réglementation sur la protection des enfants, du code pénal, et des droits de l'homme en général. Or, aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant (Nations Unies, 1990, op.cit.), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (Nations Unies, 1976) ainsi que de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (OUA, 1990, op.cit.), l'État est tenu de veiller à ce que les enfants aient accès à un enseignement primaire obligatoire, holistique, qui leur permette d'acquérir les compétences élémentaires dont ils ont besoin pour participer pleinement et activement au développement de la société (Gentile, 2005 ; HRW, 2010).

Risques associés à des réponses intempestives : Des tentatives de réparation intempestives contribuent à aggraver la mendicité. En axant leur aide en grande partie sur les daaras urbains, certaines organisations humanitaires ont encouragé les marabouts à quitter les villages pour s'établir en ville où ils forcent les enfants à mendier. Par déficit de contrôle de l'usage que ces marabouts font de l'aide reçue, certaines ONG ont rendu cette pratique encore plus rentable. En effet, pendant que d'une main les marabouts reçoivent l'argent de l'agence d'aide, de l'autre ils forcent leurs talibés à continuer de mendier (Douville, 2004, op. cit.).

En guise de synthèse on peut faire le constat que pauvreté, mauvaise gouvernance, catastrophes écologiques, instabilité politique et guerre poussant à la migration, croissance démographique, méconnaissance ou irresponsabilité des parents, etc. sont les facteurs explicatifs de la mendicité touchant les enfants, les plus véhiculés dans la littérature institutionnelle. La situation économique catastrophique des régions et milieux de provenance de ces enfants, leurs poids démographique important, la place qu'ils tiennent dans les phénomènes de violence et de développement des marginalités sont porteuses de dysfonctionnement social et politique (Biaya, 2000, op. cit. Diouf et Collignon, 2001 ; Gentile, 2005). En effet, la survie ou l'instinct de survie, la faim, la malnutrition, la violence forment presque toujours le nid de la vie dans la rue et de la mendicité en particulier. Elle articule différents rapports sociaux de pouvoir (rapports de classe, rapports de sexe, rapports entre générations) qui s'imbriquent dans les différents espaces sociaux et qui participent à la constitution même du phénomène. Cependant, d'autres facteurs plus complexes à décrypter sont également constitutifs de la mendicité enfantine. Ils relèvent pour la plupart de l'univers immédiat des enfants en situation de mendicité eux-mêmes. Rarement, la définition de leur situation, leurs perceptions de ce qu'ils vivent, leurs voix reçoivent un écho favorable dans les diagnostics et solutions officielles à ce phénomène.

III. Ampleur de la mendicité dans les trois villes d'investigation et profil des enfants impliqués

3.1 Ampleur de la mendicité chez les enfants

Pour répondre aux objectifs du volet quantitatif, il a été estimé dans un premier temps la taille de la population des enfants en situation de mendicité des villes de Parakou, Malanville et Cotonou. Ensuite, une analyse essentiellement descriptive des données du Sondage Déterminé par les Répondants (SDR) est réalisée à travers des tableaux croisés des différentes variables d'intérêt. Les résultats permettent de distinguer les talibés des autres enfants en situation de mendicité de manière à pouvoir observer les caractéristiques propres à chacun de ces sous-groupes.

L'estimation de la population des enfants est réalisée selon deux hypothèses. Dans un premier temps, il a été considéré la définition large de la mendicité en prenant en compte tous les enfants impliqués (y compris ceux qui ne mendient qu'un seul jour dans la semaine en l'occurrence les jours de culte, ceux que nous pouvons appeler les enfants "mendiants occasionnels"). Ensuite, il est pris en compte les enfants en situation de mendicité de plus d'un jour par semaine (les enfants qui pratiquent la mendicité en dehors des occasions d'aumône lié aux cultes).

Estimation de la population des enfants en situation de mendicité (y compris les mendiants d'un jour) : En considérant tous les enfants impliqués dans la mendicité, quelles que soient la fréquence et le moment où ils font la manche, on obtient environ 4000 enfants dans les trois villes.

Tableau 3 : Population estimée d'enfants en situation de mendicité par commune (Tous les enfants en situation de mendicité y compris les "enfants mendiants occasionnels")

Communes	Population estimée	Intervalle de confiance à 95%	%
Cotonou	1404	1261 – 1546	34,4
Parakou	986	871 – 1100	24,2
Malanville	1688	1618 – 1758	41,4
Les 3 villes	4003	3835 – 4171	-

Le phénomène touche plus la ville de Malanville (41% d'enfants en situation de mendicité estimé pour les 3 villes). Viennent ensuite la ville de Cotonou (35%) et celle de Parakou avec le quart (24%) de l'effectif estimé des trois (3) villes.

Estimation de la population des enfants en situation de mendicité (sans les "mendiants occasionnels") : avec la seconde hypothèse la population des enfants en situation de mendicité de plus d'un jour s'élève à 3679. C'est toujours à Malanville que l'on retrouve le plus grand nombre d'enfants « mendiants » réguliers. En effet, en considérant l'ensemble des enfants en situation de mendicité de plus d'un jour dans la semaine, près de la moitié (45%) des enfants en situation

de mendicité dans ces trois (3) villes se retrouve à Malanville. Cotonou (32%) et Parakou (22%) gardent les deuxième et troisième positions (cf. tableau 4).

Tableau 4: Population estimée d'enfants en situation de mendicité par commune (sans les « mendiants » d'un jour ou "mendiants occasionnels")

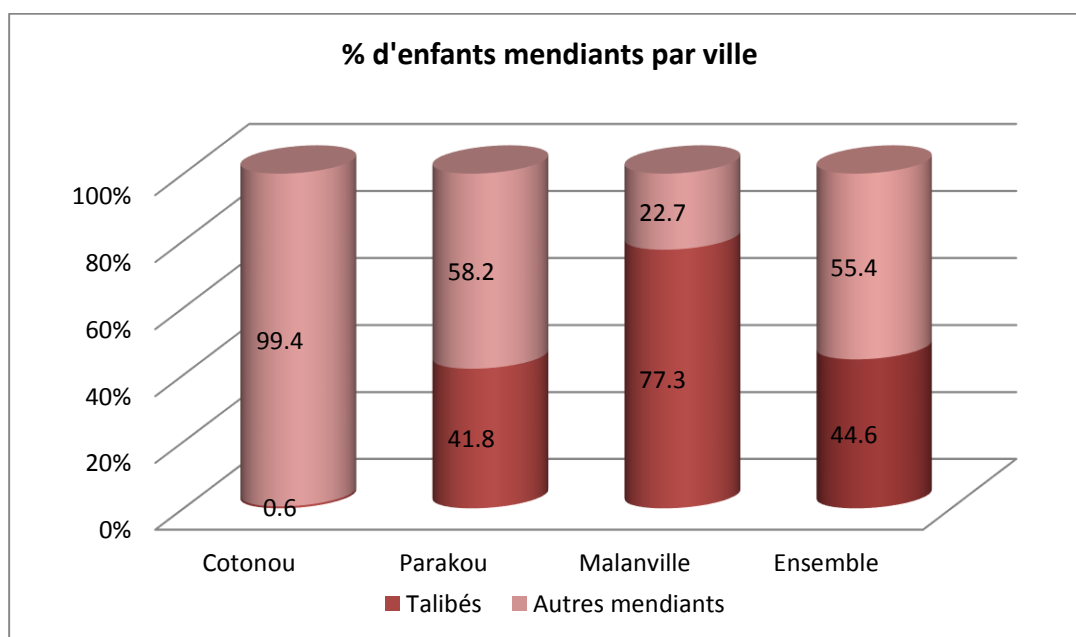
Communes	Population estimée	Intervalle de confiance à 95%	%
Cotonou	1196	1077 – 1314	32,4
Parakou	817	724 – 910	22,1
Malanville	1678	1609 – 1748	45,5
Les 3 villes	3679	3527 – 3832	

3.2 Profil des enfants impliqués dans la mendicité

Des talibés aux autres enfants en situation de mendicité : une spécificité « régionale »

Avant d'aborder les résultats des analyses descriptives des données du Questionnaire individuel de recapture (QIR), il est important de noter que les enfants capturés et interrogés avec ce questionnaire lors du Sondage Déterminé par les Répondants (SDR) sont quasiment tous (99,3%, N=894) des enfants qui mendient pendant plus d'un jour dans la semaine. Au total, 888 enfants ayant mendié pendant plus d'un jour au cours des 7 derniers jours ont volontairement accepté d'être interrogés. Aussi, désigne-t-on par talibé tout enfant « mendiant » qui déclare habiter avec un marabout / enseignant coranique et reçoit un enseignement coranique. Les résultats mettent en évidence une prépondérance des enfants talibés par les enfants impliqués dans la mendicité dans les trois villes.

Figure 1 : Distribution des enfants selon leur statut (talibé ou non)



En effet, près de la moitié (45%) des enfants en situation de mendicité capturés dans les 3 villes sont des talibés. Ils sont majoritaires à Malanville (77%). Beaucoup de ces enfants proviennent des pays limitrophes du Bénin, notamment le Niger⁸ et le Nigéria⁹, pays fortement islamisés. Le phénomène talibé est aussi présent à Parakou (42%). A Cotonou, il n'y a pratiquement pas d'enfants talibés (moins de 1%).

3.2.1 Caractéristiques des enfants impliqués dans la mendicité

La quasi-totalité (99%) des enfants impliqués dans la mendicité et rencontrés au cours de l'enquête paraissent physiquement normaux. Mais sur le plan psychologique, les enquêteurs ont observé dans 23% des cas que ces enfants paraissent tristes et dans 10% des cas, résignés par rapport à leur situation.

Sexe : La mendicité des enfants touche visiblement plus les garçons et semble discriminée par l'âge et le sexe. Les filles y sont peu impliquées. En effet, 9 enfants impliqués dans la mendicité sur 10 sont des garçons ce qui confirme le visage masculin du phénomène. Toutes les filles recensées sont des « mendiants » non-talibés. Dans ce groupe, au moins 7 enfants sur 10 sont des garçons (82% à Cotonou, 70% à Parakou et 73% à Malanville).

Tableau 5 : Distribution des enfants par sexe

Sexe	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Masculin	100,0	82,4	82,5	100,0	69,7	82,4	100,0	73,2	93,9	100,0	78,3	88,0
Féminin	0,0	17,6	17,5	0,0	30,3	17,6	0,0	26,8	6,1	0,0	21,7	12,0

La faible présence des filles dans la rue pour raison de mendicité est probablement la conséquence de la socialisation selon le genre et peut être associée à des raisons matrimoniales et économiques. En effet, pour l'honneur et le prestige de la famille, les garçons sont depuis leur tendre enfance, encouragés à vivre « dehors ». En leur apprenant ou en encourageant chez eux, les jeux de déploiement physique qui se déroulent hors des limites de la maison, ils prennent progressivement l'habitude de sortir ou de faire la rue. En revanche, les filles sont retenues à la maison pour être protégées notamment pour le contrôle de leur sexualité (cas du culte à la virginité et à la chasteté dans certaines communautés). Dans d'autres communautés, les filles sont très tôt destinées à un prétendant qui a la responsabilité de les prendre en charge depuis la petite enfance ce qui les préserve d'une situation de rue et désengage ou déresponsabilise par

⁸ Localités concernées au Niger : Agadès, Arlite, Ayoro, Banjo, Barbe, Bargou, Batanberi, Biongo, Boukali, Bounba, Boutombo, Cahfi, Cobe, Dalgat, Daratchinin, Deguiyire, Djoukara, Dogondouchi, Dosso (plus de 20%), Fabiridji, Finligue, Gao, Garwekourou, Gaya, Gene, Gnama, Goudari, Guarakuara, Hankananssou, Kabala, Kony, Kouani, Kouedogo, Koure, Malkori, Maquifada, Maradi, Mardou, Niamey, Saboula, Sarkaberi, Tambo, Tanda, Tarra, Tawa, Tchakari, Tchamaga, Tchankaridji, Terra, Tibo, Tilaberi, Tilawa, Tombo, Torodi, Zinder.

⁹ Localités concernées au Nigeria : Bouin, Kamba, Kandiwa, Kandji, Kano, Lagos, Maidougour, Sokoto

conséquent leurs parents. Il s'ensuit qu'a priori, la présence d'une fille dans la rue n'est pas encouragée par les normes sociales.

« Je constate qu'en pays Djerma¹⁰ (particulièrement au Niger), un garçon qui a 5 ans, on ne s'en occupe plus. Par contre, ils adorent leur fille à cause du mariage qui leur rapporte gros. Ils peuvent exiger 1million de franc pour la dot de leur fille et au bout de 48h, tout peut être conclu. Nous avons beaucoup de ces cas que nous gérons ici au commissariat car plus tard, les filles peuvent refuser de s'engager... Si la conciliation échoue on les envoie devant le parquet... » Homme, 55 ans, fonctionnaire de police, 12/14 (Malanville).

Par ailleurs, la « sortie » de la femme du domicile conjugal pour raison de mendicité est perçue comme l'incapacité du conjoint à pourvoir suffisamment au foyer et donc mal vécue. En dehors de ce contexte, il existe aussi des enfants (filles et garçons) de très bas âges qui accompagnent dans la rue des adultes (parents ou non) ou d'autres pour mendier, d'autres sont nés et vivent dans la rue. Le même constat est fait dans une étude réalisée au Sénégal (Samusocial, 2010, op. cit.).

Age : Dans l'ensemble, les enfants en situation de mendicité sont très jeunes : leur moyenne d'âge se situe autour de 12 ans. Lors de l'enquête, le plus jeune avait 3 ans et le plus âgé, 17 ans. Les enfants en situation de mendicité de Parakou sont plus jeunes que ceux des autres villes. C'est aussi à Parakou que l'âge moyen est le plus bas ($p < 0,05$). La moitié des enfants en situation de mendicité a moins de 12 ans. A Cotonou, l'âge médian est un peu plus élevé (13 ans).

Tableau 6 : Ages moyens et médians des enfants en situation de mendicité

	Cotonou	Parakou	Malanville	Ensemble
Age moyen	12,4	11,7	12,3	12,2
Age médian	13,0	12,0	12,0	12,0

Tableau 7 : Distribution des enfants par groupes d'âges

Groupes d'âge	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
3 – 4 ans	0,0	1,0	1,0	0,0	4,5	2,6	0,0	1,0	0,2	0,0	1,6	0,9
5 – 9 ans	0,0	16,0	15,9	12,5	21,4	17,7	11,2	32,0	15,9	11,4	20,1	16,2
10 – 14 ans	100,0	56,9	57,1	70,3	58,4	63,4	59,4	53,6	58,1	61,3	56,5	58,7
15 – 17 ans	0,0	26,1	26,0	17,2	15,7	16,3	29,4	13,4	25,8	27,3	21,8	24,2

Pour les trois (3) villes, près de 2 enfants sur 10 (17%) n'avaient pas 10 ans. Les moins de 5 ans sont plus importants chez les non-talibés. La proportion d'enfants en situation de mendicité âgés de 10 à 14 ans est la plus élevée (près de 60%).

¹⁰ Djerma se dit aussi Zerma ou Zarma.

Ancienneté dans la mendicité : Dans l'ensemble des trois (3) villes, les enfants interrogés mendient depuis près de 2 ans et demi en moyenne. L'ancienneté dans la mendicité est plus élevée chez les non-talibés (31 mois contre 25 chez les talibés soit 6 mois de différence).

Cette situation laisse augurer que la mendicité chez les non talibés n'a pas un délai/période fixe/clair. Elle pourrait durer autant de temps que ces enfants seront dans la rue alors que la mendicité des talibés coïncide globalement avec leur période d'apprentissage du Coran et que ces derniers pourraient l'abandonner à l'issue de cet apprentissage.

Tableau 8 : Distribution des enfants selon l'ancienneté dans la mendicité

Ancienneté dans la mendicité	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Temps moyen de pratique de la mendicité (mois)	12,0	30,0	29,9	21,4	33,8	28,6	26,0	31,8	27,3	25,2	31,0	28,4

Pays d'origine : Lorsqu'on considère l'ensemble des 3 villes, plus de la moitié (54%) des enfants en situation de mendicité sont d'origine étrangère, natifs de pays limitrophes (Niger, Togo, Burkina-Faso, Nigéria) mais nigériens pour la plupart. Cependant, le profil n'est pas le même dans les villes. A Cotonou comme à Parakou, les enfants impliqués dans la mendicité sont majoritairement des béninois (66%) alors qu'à Malanville, ils sont pour la plupart d'origine nigérienne (68%).

Tableau 9: Distribution des enfants par pays d'origine

Pays d'origine	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Benin	50,0	66,0	65,9	65,6	66,3	66,0	17,9	46,4	24,4	25,8	62,2	45,9
Niger	50,0	22,2	22,4	29,7	30,3	30,1	73,9	47,4	67,9	66,7	28,7	45,6
Nigeria	0,0	3,6	3,6	1,6	3,4	2,6	3,9	4,1	4,0	3,5	3,7	3,6
Autres (Togo, Burkina-Faso, Mauritanie, Mali, Ghana, Côte d'Ivoire, Tchad)	0,0	7,9	7,7	3,2	0,0	1,4	4,2	2,0	3,6	4,2	5,2	4,7

Selon le statut de l'enfant en situation de mendicité, on remarque que deux enfants talibés sur trois (67%) sont d'origine nigérienne. Par contre dans le groupe des non-talibés, ce sont les enfants béninois qui sont majoritaires (62%).

Religion : La plupart (80%) des enfants en situation de mendicité des trois villes sont musulmans. A Parakou (96%) et à Malanville (99%), c'est la quasi-totalité de ces enfants qui professent cette

foi. Par contre, Cotonou se distingue de ces deux villes avec un ratio quasi équitable d'enfants en situation de mendicité musulmans et chrétiens (46% respectivement).

Tous les enfants talibés sont musulmans. Même dans le groupe des non-talibés, la majorité des enfants sont des musulmans (65% pour l'ensemble). Contrairement aux villes de Parakou et de Malanville où cette tendance est respectée (avec respectivement 99% et 93% d'enfants musulmans), à Cotonou, moins de la moitié des enfants impliqués dans la mendicité (46%) sont musulmans.

Tableau 10: Distribution des enfants par religion

Religion	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ense mble %	Talibés %	Non Talibés %	Ense mble %	Talibés %	Non Talibés %	Ense mble %	Talibés %	Non Talibés %	Ense mble %
Chrétienne	0,0	46,7	46,4	0,0	5,6	3,3	0,0	1,0	0,2	0,0	30,3	16,8
Musulmane	100,0	46,1	46,4	96,9	93,3	94,8	99,7	99,0	99,5	99,2	65,0	80,3
Traditionnelle	0,0	2,9	2,9	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2	0,3	1,8	1,1
Sans religion	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,3

Groupe socioculturels d'appartenance : La répartition par groupes ethniques révèle une prépondérance des groupes ethniques Dendi et apparentés (38%) et Peulh et apparentés (25%) parmi les enfants en situation de mendicité.

Les Dendi et apparentés sont plus représentés chez les enfants en situation de mendicité de Malanville (66%) alors que les Peulh et apparentés sont majoritaires à Parakou (57%). A Cotonou, les enfants en situation de mendicité sont pour la plupart du groupe ethnique Fon et apparentés (39%).

Tableau 11 : Distribution des enfants par groupe ethnique

Groupe ethnique	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Fon/Mahi et apparentés	0,0	39,5	39,3	0,0	3,4	2,0	0,0	1,0	0,2	0,0	25,4	14,1
Adja et apparentés	0,0	9,5	9,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,9	3,3
Yoruba et apparentés	50,0	12,4	12,7	0,0	1,1	0,7	0,3	0,0	0,2	0,5	7,9	4,6
Dendi et apparentés	50,0	5,6	5,8	9,4	29,2	20,9	62,1	80,4	66,3	53,5	24,6	37,5
Bariba et apparentés	0,0	1,3	1,3	4,7	5,6	5,2	0,3	0,0	0,2	1,0	1,8	1,5
Peulh et apparentés	0,0	2,3	2,3	75,0	43,8	56,9	34,5	10,3	29,0	40,9	11,4	24,5
Zerma Benin	0,0	1,0	1,0	1,6	6,7	4,6	0,0	0,0	0,0	0,3	1,8	1,1
Autre Bénin (Yom Lokpa, Bétamaribé, Haoussa et apparentés)	0,0	2	1,9	0,0	3,3	2,0	0,3	1,0	0,5	0,2	2,0	1,2
Zerma Etranger	0,0	6,5	6,5	7,8	2,2	4,6	0,0	1,0	0,2	1,3	4,7	3,2
Haoussa Etranger	0,0	12,7	12,7	0,0	4,5	2,6	0,6	3,1	1,2	0,5	9,3	5,4
Touareg Etranger	0,0	2,9	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,0
Autres étranger	0,0	3,6	3,6	1,6	0,0	0,7	1,5	2,1	1,6	1,5	2,6	2,1

Lieu de naissance : La plupart des enfants en situation de mendicité (79%) réside et pratique la mendicité dans une ville autre que leur ville de naissance. Dans le groupe des talibés, 9 enfants sur 10 sont dans ce cas. Ce constat confirme la dominance d'allochtones ou d'étrangers parmi ces enfants et témoigne de leur mobilité.

Tableau 12: Distribution des enfants selon le lieu de résidence par rapport au lieu de naissance

Lieu de résidence vs Lieu de Naissance	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Né dans une autre ville que la ville de mendicité	100,0	75,6	75,7	92,2	82,0	86,3	90,9	37,3	78,2	91,2	69,7	79,3

Scolarisation des enfants en situation de mendicité : Bien que majoritairement d'âge scolaire (<17 ans), la plupart des enfants impliqués dans la mendicité ne respectent pas l'obligation scolaire.

Tableau 13: Distribution des enfants selon le statut scolaire

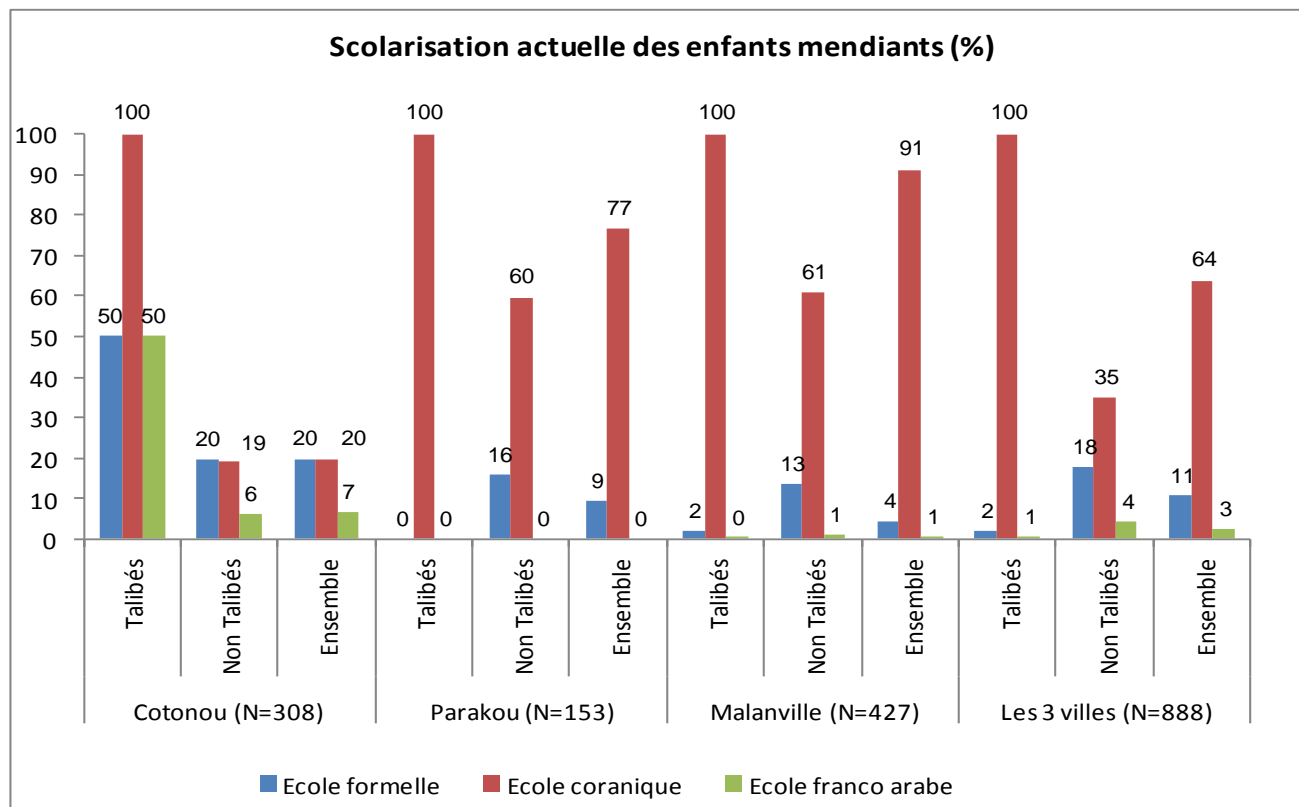
Scolarisation	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
A fréquenté l'école formelle	50,0	66,0	65,9	7,8	31,5	21,6	23,3	35,1	26,0	21,0	53,7	39,1
A fréquenté l'école coranique	100,0	33,3	33,8	100,0	71,9	83,7	100,0	75,3	94,4	100,0	48,6	71,5
A fréquenté l'école franco arabe	50,0	7,2	7,5	0,0	0,0	0,0	1,8	3,1	2,1	1,8	5,1	3,6

Deux enfants talibés sur dix ont fréquenté une fois l'école formelle alors que plus de la moitié des non-talibés ont déjà fréquenté une fois l'école formelle. La quasi-totalité (88%) des enfants ayant fréquenté une fois l'école formelle ont atteint le primaire et ont achevé en moyenne avec succès trois (3) années (ils ont atteint alors la classe de CE2).

Scolarisation actuelle des enfants en situation de mendicité : Dans l'ensemble, un enfant en situation de mendicité sur dix fréquente actuellement une école formelle. La tendance à fréquenter l'école formelle est plus élevée chez les enfants en situation de mendicité non talibés notamment à Cotonou.

Si le cinquième (21%) des enfants talibés ont fréquenté une fois l'école formelle, il n'y en a que le 10^{ème} (2%) qui fréquente encore une école formelle au moment de l'enquête alors qu'eux tous fréquentent l'école coranique. En ce qui concerne les non-talibés, ce sont 35% qui continuent de fréquenter l'école formelle. Pour les enfants en situation de mendicité déscolarisés, les raisons les plus fréquentes d'abandon de l'école sont notamment l'inscription à l'école coranique (37% des cas) et le manque de moyens (28% des cas). Certains enfants ont été alphabétisés en français et/ou en Arabe.

Figure 2: Distribution des enfants selon la situation scolaire actuelle



Alphabétisation des enfants en situation de mendicité : 28% des enfants peuvent lire et écrire en français (12% facilement et 16% difficilement) alors que 44% peuvent lire et écrire en arabe. Selon la ville d'investigation, Cotonou (52%) abrite la majorité des enfants en situation de mendicité alphabétisés en français alors que ceux alphabétisés en Arabe sont plus présents à Parakou (69%) et Malanville (49%).

Tableau 14: Distribution des enfants par niveau d'alphabétisation en français et en arabe

Alphabétisation	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Peut lire et écrire facilement en français	50,0	28,8	28,9	0,0	9,0	5,2	1,2	3,1	1,6	1,3	20,1	11,7
Peut lire et écrire difficilement en français	0,0	23,2	23,1	12,5	15,7	14,4	11,2	15,5	12,2	11,4	20,3	16,3
Peut lire et écrire facilement en arabe	100,0	14,7	15,3	28,1	18,0	22,2	22,7	12,4	20,4	24,0	14,8	18,9
Peut lire et écrire difficilement en arabe	0,0	10,5	10,4	59,4	38,2	47,1	29,4	23,7	28,1	34,1	18,1	25,2

3.2.2 Réseaux et structures sociales des enfants impliqués dans la mendicité

Lieu d'hébergement des enfants en situation de mendicité la veille de l'enquête : Plus de la moitié (52%) des enfants en situation de mendicité ont passé la nuit précédant l'enquête en dehors de la maison : 28% à l'école coranique, 10% dans la rue, 14% dans un centre d'accueil ou autre lieu (bar, mosquée, marché, maison inachevée, etc.). La majorité des talibés (55%) ont passé la nuit de la veille à l'école coranique.

Tableau 15: Distribution des enfants par lieu d'hébergement la veille

Lieu d'hébergement de la veille	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
A la maison	50,0	39,9	39,9	4,7	59,6	36,6	51,5	83,5	58,8	43,9	52,0	48,4
Dans la rue	0,0	25,2	25,0	0,0	4,5	2,6	0,9	1,0	0,9	0,8	16,7	9,6
A l'école coranique	50,0	0,3	0,6	95,3	22,5	52,9	46,7	13,4	39,1	54,5	6,9	28,2
Centre d'accueil	0,0	17,6	17,5	0,0	4,5	2,6	0,0	0,0	0,0	0,0	11,8	6,5
Autre lieu	0,0	16,3	16,2	0,0	9,0	5,2	0,9	1,0	0,9	0,8	12,0	7,0
Temps moyen de résidence au lieu (mois)	18,0	29,6	29,5	18,6	28,4	24,3	23,9	84,8	37,7	23,0	40,3	32,6

Par ailleurs, les enfants en situation de mendicité résident à leur lieu actuel d'hébergement depuis au moins deux années (38 mois à Malanville, 24 mois à Parakou, 29 mois à Cotonou).

3.2.3 Personne hébergeant les enfants en situation de mendicité

Tableau 16: Distribution des enfants selon les personnes qui les hébergent

Personne hébergeant l'enfant	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Avec les deux parents	0,0	20,3	20,1	0,0	18,0	10,5	0,0	35,1	8,0	0,0	22,8	12,6
Mère	0,0	13,1	13,0	0,0	28,1	16,3	0,0	32,0	7,3	0,0	19,5	10,8
Père	0,0	4,6	4,5	0,0	7,9	4,6	0,0	6,2	1,4	0,0	5,5	3,0
Marabout / enseignant coranique	100,0	0,3	1,0	100,0	5,6	45,1	100,0	19,6	81,7	100,0	5,1	47,4
Amis/Copains	0,0	36,3	36,0	0,0	24,7	14,4	0,0	0,0	0,0	0,0	27,0	15,0
Seul	0,0	8,2	8,1	0,0	5,6	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	6,1	3,4
Autres (Frères, sœurs, autres membres parentés)	0,0	16,3	16,3	0,0	10,1	5,9	0,0	6,2	1,4	0,0	13,2	7,4

Si quasiment tous les enfants talibés habitent avec un marabout ou un enseignant coranique, la situation est tout autre chez les autres enfants en situation de mendicité : 27% vivent avec des amis/copains ; 23% avec leurs deux parents et 20% avec leur mère uniquement. Ce mode de vie laisse en apparence croire que les enfants en situation de mendicité non talibés sont plus ou moins autonomes ou jouissent de plus de liberté. Mais les effets pervers de cette liberté résident dans la vie de « marché sauvage » qui les enserre dans des servitudes morbides voire mortifères.

IV. Formes et manifestations de la mendicité chez les enfants

4.1 Formes de la mendicité

Dans l'ensemble, la mendicité revêt deux formes : affichée ou permanente et clandestine¹¹ ou de circonstance. Les cas de mendicité affichée se déclinent en plusieurs facettes alors que celle clandestine touche de plus en plus des apprenants de corps de métier ou du système scolaire. Cette section présente respectivement chacune de ces deux formes.

4.1.1 Formes affichées de mendicité

Mendicité des talibés ou « élèves coraniques » : Encore appelés « Almanziri », ils sont en majorité d'origine nigérienne (cas de ceux rencontrés à Malanville) ou du groupe ethnique Peulh et apparentés (Parakou) venus de gré ou de force (exigences des parents) en milieu urbain et confiés à un maître coranique pour une durée de trois à sept ans d'apprentissage du Coran. En dehors de ces talibés qui vivent en permanence chez leur maître coranique, on distingue d'autres talibés qui de façon saisonnière, viennent séjourner chez leur maître coranique. Ainsi, chaque année, dès le début de la saison morte (correspondant à la fin des récoltes), ils se déplacent de la campagne vers la ville pour une période de cinq à sept mois. Une troisième catégorie de talibé est constituée des enfants vivant habituellement avec leurs géniteurs/parents et qui se rendent les soirs dans des écoles coraniques pour apprendre le Coran. Ces derniers ne font la manche que les jours de culte (vendredi) au niveau des mosquées.

Pour l'ensemble de ces apprenants du Coran, la mendicité est presque obligatoire (vitale pour les deux premières catégories) non pas parce qu'elle est une exigence de l'islam mais parce que leur survie en dépend : les enfants sont abandonnés à leur sort. Censés a priori mendier pour la nourriture, les enfants talibés mendient pour l'argent et la nourriture. Ils alternent aussi la mendicité avec de petites activités (jobs) pour accroître leurs ressources financières.

¹¹ Les enfants en situation de mendicité de cette catégorie sollicitent insidieusement la générosité des passants sans toutefois assumer leur statut de mendiant.



Un enfant alternant mendicité avec de petits jobs : commerce de canne à sucre à Malanville.

La mendicité reste cependant leur activité de prédilection et est faussement entretenue au nom de l'islam. Il en est ainsi parce que selon certains répondants, la mendicité d'argent chez les 12 ans et plus est peu rentable ou de moins en moins acceptée. Les passants recommandent plutôt à cette catégorie d'enfant en situation de mendicité de vivre à la sueur de leur front. Ils peuvent toutefois continuer à mendier de nourriture. Par ailleurs, les enfants en situation de mendicité de cette catégorie sont plutôt conscients que d'un jour à l'autre, ils pourraient abandonner cette activité pour d'autres plus qualifiantes : devenir alpha, professionnel de corps de métier, commerçant, etc.

« L'islam est formellement contre la mendicité. C'est même proscrit de tout comportement du musulman. Nulle part dans le Coran et dans les hadiths, il n'est appelé à mendier ou à faire mendier les enfants » Homme, 45 ans, maître coranique, 12/14 (Parakou).

« Recherche de bois pour la famille de l'alpha, travaux domestiques, mendicité, etc. et rien en retour pour eux-mêmes à manger. Personnellement je comprends le problème des enfants en situation de mendicité. C'est pourquoi, s'ils viennent dans ma concession, je leur donne toujours quelque chose. C'est une mauvaise interprétation du Coran car, cela ne se passe pas en Arabie Saoudite. C'est interdit... On dit qu'on leur apprend le Coran pourtant il y a des enfants parmi eux qui ne font rien de tout cela en dehors de la mendicité... Vol, accident de la circulation, maltraitance signalée et avérée, sont des genres de situation qui nous font intervenir par rapport aux enfants « en situation de mendicité », sinon, nous ne faisons rien par rapport à eux.» Homme, 55 ans, fonctionnaire de police, 12/14 (Malanville).

Face à la nécessité de nourrir à partir de leurs ressources personnelles, plusieurs talibés (dont l'effectif varie de 20 à 100) abandonnés à eux-mêmes, les maîtres coraniques les encouragent plutôt à mendier alors que la mendicité n'est pas une prescription de l'islam.

Mendicité d'accompagnement : Il en existe deux cas (« enfant-adulte » et « enfant-enfant »)

Cas « enfant-adulte » : Ce sont des enfants apparemment normaux qui servent d'éclaireurs aux adultes (handicapés physiques ou non). Ils sillonnent les maisons, les places publiques et les

points d'affluence à la recherche de généreux donateurs. De l'avis des répondants, ces enfants ont des liens de parenté avec les handicapés qu'ils accompagnent. On y découvre autant de filles que de garçons demandant et récupérant l'aumône ("Saara") provenant des bienfaiteurs. Ces enfants dont certains sont nés dans la rue, font de la mendicité, leur mode de vie. Ils y ont été éduqués et s'y accommodent. Cette situation entretient à leur niveau une méconnaissance ou plutôt une certaine paresse des possibilités de reconversion vers des activités plus qualifiantes, durables et rentables.

Encadré 1 : Histoire de L. 8 ans, en situation de mendicité accompagnant un adulte aveugle (Cotonou)

Je suis L. J'ai 8 ans et je suis actuellement avec mon père que vous voyez comme ça. Ma mère est vers Parakou. Je suis musulmane venue du Niger. On ne m'a pas encore mis à l'école mais je pense que mes parents n'aiment pas que j'aille à l'école. Je dois rester à la maison pour faire la corvée d'eau...

On se déplace un peu partout de Parakou à Cotonou, après un moment, on s'en va. Au Niger, je vendais de l'arachide grillé. C'est mon papa qui a dit de venir ici à Cotonou. Il avait fait la même chose avec ma grande sœur qui aujourd'hui, s'est mariée à Tchaourou...

Nous avons une natte pour dormir les soirs que nous trimballeons partout... Nous demandons de l'argent ainsi que de la nourriture aux gens. Des fois, les vendeurs de viande nous en donnent un peu aussi la nuit (les invendus)... Comme il ne voit pas (aveugle), je l'aide à demander de l'argent et quand les passants nous donnent l'argent je le lui remets.

A la fin de la journée nous dormons à Gbégamey dans la maison de S. ou dehors à la mosquée. Quand il pleut, nous dormons dans la mosquée. On marche beaucoup pour demander l'aumône. Parfois on trouve un peu d'argent, parfois on ne trouve pas grand-chose mais je ne peux pas dire combien on trouve... Plus tard, je ne sais pas ce que je vais devenir. Peut-être que je vais faire comme ma grande sœur...

Cas « enfant-enfant » : il existe des cas où deux enfants en situation de mendicité se déplacent l'un accompagnant l'autre portant un handicap. Le but visé est de susciter la bienveillante et trébuchante (numéraire) attention des passants.

Mendicité proche de l' "esclavage" De l'avis de certains répondants adultes, des enfants sont « loués » auprès de leurs parents (même depuis l'extérieur du Bénin) pour mendier. Les revenus issus de cette activité sont partagés entre les parents et les employeurs des enfants. Quant aux enfants eux-mêmes, ils n'ont rien en retour en dehors de leur subsistance.

4.1.2 Mendicité "clandestine" ou de circonstance

Elle se fait plus insidieuse et touche graduellement des apprenants (écoliers, élèves, apprentis, etc.) essentiellement béninois et physiquement bien portants dont certains tentent d'abuser de la générosité des passants. Parmi ces enfants en situation de mendicité clandestine figurent des escrocs qui jouent à ruser avec leurs interlocuteurs. Ce sont donc des individus paraissant normaux qui simulent un handicap ou construisent et « colportent » un discours misérabiliste sur leur situation personnelle en vue de bénéficier de la bienveillante générosité des populations. Bien souvent dans leur pérégrination, ils s'en sortent avec du numéraire parfois important de sorte qu'ils rivalisent d'ingéniosité pour se maintenir dans cette « filière ».

La migration de travail associée au mirage urbain influence cette forme de mendicité. Leur exode massif vers les villes vise à combler une demande de main d'œuvre dans le secteur des Bâtiments et travaux publics (BTP), le secteur de l'artisanat local (apprentissage de couture, coiffure, menuiserie, maçonnerie, etc.) et le secteur informel du commerce de divers. Cette mobilité traduit un besoin ou des projets vitaux qu'ils n'ont pu satisfaire dans leur milieu d'origine. Les chantiers routiers et de construction de bâtiments ouverts en milieu urbain attirent une main d'œuvre abondante d'artisans qui pour des raisons d'économie font venir sur ces lieux (chantiers) des enfants (parents ou non) sans aucune qualification. Mais à la place de la vie de niche tant promise, ces enfants y découvrent une vie de souffrance, morbide voire mortifère justement parce qu'ils n'ont aucun statut et souffrent désormais seuls et loin de leurs parents. Ni ouvriers, ni manœuvres, ces enfants utilisent entre autres la mendicité comme stratégie de survie.

Enfin, faire la manche n'est pas seulement l'apanage des enfants abandonnés ou handicapés ; des apprenants (écoliers et élèves) s'y retrouvent aussi. Prétextant de la situation d'indigence de leurs parents, ils déclarent mendier pour compléter leurs besoins de base (alimentation, fournitures, scolaires, etc.).

De l'avis des répondants, des étudiants sont aussi impliqués dans la mendicité. N'ayant pas de parents à proximité pour les aider, certains se promènent dans les bureaux ou abordent les passants dans la rue pour demander de l'argent. Cette situation pousse parfois certaines filles impliquées dans la mendicité à la prostitution ou à la violence sexuelle.

4.2 Manifestations de la mendicité

Les manifestations de la mendicité varient en fonction des différentes formes précédemment énumérées. Elles sont influencées par l'ampleur du phénomène et les conditions dans lesquelles il se déroule. De façon générale, on distingue les enfants en situation de mendicité permanente purs ou intermittents que nous désignerons par l'expression « en situation de mendicité permanente » et les saisonniers.

4.2.1 Mendicité affichée ou permanente

Elle touche particulièrement les enfants d'origine étrangère (parlant Djerma ou Zerma Haoussa, Touareg). On y trouve aussi dans une moindre mesure des enfants béninois venant des communes plus ou moins proches des localités d'investigation. Les enfants en situation de mendicité de cette catégorie sont visibles autour des mosquées surtout les vendredis, des feux

tricolores au quotidien, des marchés, des restaurants, des alentours des centres hospitaliers, des officines et tous autres points susceptibles d'offrir des opportunités de collecte de l'aumône.

Les enfants béninois impliqués dans ce type de mendicité sont davantage ceux touchés par des handicaps ou des maladies invalidantes (paralysie, cécité, etc.) ou ceux provenant de famille déstructurée. Sur le terrain, les femmes qui se font accompagnées d'enfants pour mendier rivalisent d'ardeur afin que leurs enfants soient pris en compte. Quelques spécificités permettent de distinguer les talibés d'autres enfants en situation de mendicité.

Cas des talibés : ils sont identifiables par leur accoutrement et leur sébile en plastique suspendu au cou. La mendicité se fait au nom de Dieu Tout Puissant (ALLAH). Ils utilisent des formules consacrées comme « Fissabidilahi » pour mendier. Dès réception de l'aumône, ils remercient par une autre formule « Irikpè mata » ("Que Dieu Tout Puissant exauce votre offrande"). Les demandes infructueuses sont aussi confiées à Dieu par celui qui n'a pu répondre favorablement au « mendiant » à travers la formule « Allah Sikoro » ou bien « Allah Kao » ("Que Dieu m'amène ce que je vais t'offrir" et au « mendiant » à son tour d'acquiescer « Amen »).

Ces formules relèvent des codes linguistiques des milieux vecteurs de l'islam au Bénin (Arabe, Haoussa, Dendi, Peulh, etc.). Pour des répondants musulmans, faire l'aumône aux enfants en situation de mendicité, c'est aménager sa place au paradis. Ce geste participe aussi de la résolution des problèmes sociaux décelés par les devins ou prédicateurs qui recommandent l'aumône aux personnes démunies notamment les talibés. Ces apprenants du Coran constituent le couloir de transmission le plus direct par lequel on peut atteindre Dieu. "Ames innocentes", les talibés représenteraient des intercesseurs par excellence auprès de Dieu pour résoudre les problèmes de leurs bienfaiteurs.

« La mendicité dans le cadre de l'apprentissage du Coran existait depuis longtemps. Cependant, elle n'était pas aussi perceptible comme on le constate aujourd'hui. En effet, les Madrasa (Ecoles coraniques) n'existaient pas comme on en trouve de nos jours. Ainsi, les parents apprenaient le Coran à leurs enfants à la maison. Les enfants ne mendiaient donc pas de façon permanente excepté quelques sorties visant à cultiver l'humilité chez eux. Les familles voisines et les autres donateurs amenaient les dons pour les offrir à ces enfants surplace. C'est avec la naissance des Madrasa que le système de "confiage" des enfants aux alphas en dehors du cercle familial est né. A partir de ce moment, la mendicité des enfants s'est accrue. Avec le nouveau système, les enfants ne bénéficiant pas de prise en charge par leurs parents sont devenus nombreux. Leur effectif impressionnant ne suffit plus à satisfaire leurs différents besoins. D'où ils font de plus en plus de petits jobs (lavage de plat auprès des restauratrices, vente de l'eau, transport de bagages ou de marchandises, etc.) pour répondre à leurs besoins». Homme, 30 ans ex enfants « mendiant », 12/14 (Malanville).

Ayant compris l'intérêt porté à eux, les talibés en complicité avec leurs maîtres - qui savent par exemple que le croyant qui va à la mosquée est plus prédisposé à faire l'aumône - ont peaufiné des stratégies somme toute rentables. En effet, la mendicité s'apprend et les trajectoires à emprunter sur le terrain sont définies à l'avance (avec le maître coranique). L'initiation à la mendicité se fait par observation des pratiques d'enfants expérimentés. Il faut d'abord rester à la maison chez le maître coranique pour vivre du fruit de la mendicité des autres enfants. Avec

le temps, les nouvelles recrues suivent progressivement les anciens qui se chargent de les guider en parole et en acte. L'initiation se fait de façon à toucher la sensibilité des passants. Sur les sites de mendicité, les enfants se répartissent de façon méthodique (Exemple : répartition par secteur) et chacun opère pendant certains temps de sorte qu'ils se retrouvent plus tard à un lieu de regroupement pour faire le point de la collecte. La nourriture collectée est redistribuée entre eux et le reste est remis au maître coranique pour nourrir les autres enfants qui ne sont pas allés mendier.

« Dès notre arrivée chez le maître coranique, on nous apprend à demander l'aumône à travers des paroles, des gestes et des postures. Moi par exemple, quand de nouvelles personnes viennent chez notre alpha, je les initie en me promenant avec eux pour leur montrer les sites potentiels et les différentes techniques pour mendier sur ces sites. La mendicité fait partie d'une stratégie de prise en charge des nombreux enfants que nous sommes. Nous sommes souvent nombreux à résider chez le même alpha. Donc, il n'arrive pas à nous nourrir correctement parce qu'il n'a pas beaucoup d'argent. Nous sommes donc amenés à mendier principalement pour trouver de quoi manger. Si nous étions moins nombreux il pourrait nous nourrir ». Garçon, 13 ans, enfant en situation de mendicité, 12/14 (Malanville).

Une journée type de mendicité se présente ainsi que raconte le répondant ci-après :

« Au réveil, après le cours coranique du matin, la première préoccupation est de trouver à manger. Pour cela, on va principalement vers le marché et ses environs où il y a des restauratrices auprès de qui nous restons pour demander la nourriture. Dès que ce besoin est satisfait, on consacre le reste de la journée à parcourir les différents points de regroupement où les gens mènent des activités économiques. Nous y mendions pour engranger quelques revenus. Aux environs de 13h, nous retournons à l'école coranique pour une séance d'apprentissage du Coran qui dure environ 2H (14h à 16H). Après cela, nous repartons en ville pour poursuivre nos activités de mendicité jusqu'à 18h, heure de retour à l'école coranique pour les cours coraniques du soir qui ont lieu après la prière de 19H. La dernière sortie pour mendier a lieu autour de 20h pour chercher le dîner avant de rentrer dormir tard la nuit souvent autour de 23h ». Garçon, 17 ans, enfant en situation de mendicité, 12/14 (Malanville).

Les enfants talibés acceptent tout (numéraire, vivres, nourritures cuites ou non préparées, bestiaux, fruits, légumes, intensions formulées à leur égard, etc.). Mais ils ne se déplacent pas n'importe où. Ils évitent les lieux de culte chrétiens et certaines structures de protection des enfants. Leur ostracisme à l'égard des églises chrétiennes (considérées comme lieux de perdition) et des structures formelles de protection des enfants (ONG, CPS, Commissariat de police, tribunal, etc.) est une prescription des maîtres coraniques qu'ils sont tenus de respecter au risque d'être châtiés. Leur déplacement en petits groupes vise à leur assurer une certaine sécurité/protection. Il leur permet aussi de se surveiller car un compte rendu est fait au maître coranique après chaque descente sur le terrain.

« Ce sont les conseils fermes de notre Alpha, on ne doit pas du tout fréquenter les églises pour mendier c'est du "Haram". D'ailleurs, les chrétiens eux-mêmes n'aiment pas nous sentir parce ce qu'on est très sale » Garçon 14 ans, talibé, 12/14 (Parakou).

« Les marabouts donnent des instructions très fermes aux enfants notamment sur les endroits où ils ne doivent pas aller pour ne pas leur créer un autre problème. A priori, le marabout sait que ce qu'il fait est mal perçu par les institutions de protection de l'enfant. Par conséquent, les trajectoires de mendicité des enfants sont tracées au départ par les marabouts et les enfants eux-mêmes savent par expérience les endroits qui leur procurent le plus de ressources ». Homme, 38 ans, fonctionnaire, 12/14 (Malanville).

Certains enfants (talibés et des enfants Touaregs) font preuve d'une mendicité plus agressive soit en s'agrippant aux passants ou à leur véhicule, soit en se positionnant face aux personnes qui se restaurent en dehors de leur domicile (maquis, restaurants populaires, etc.). Ils reniflent quasiment les repas (ou ce qui en reste) des clients, prêts à y bondir à tout moment. Ce comportement est proche de la filouterie, infraction punie par les textes de loi en vigueur au Bénin.

A Cotonou, on observe de petits enfants d'origine étrangère (Haoussa, touaregs) accompagnants des adultes qui se faufilent entre les véhicules au niveau des carrefours, dans les marchés et autres points de regroupement pour demander l'aumône d'un geste de main (ils ne comprennent pas les langues parlées dans le milieu d'accueil). A quelques mètres d'eux, se trouvent en retrait des adultes pour lesquels ces enfants travaillent. Humant les gaz d'échappement de véhicule et les odeurs fétides des ordures qu'ils côtoient, ces enfants en situation de mendicité sont constamment exposés aux accidents de la route.

En dehors de ces enfants en situation de mendicité d'origine étrangère, on retrouve quelques autres enfants en situation de mendicité béninois dont le mode opératoire de mendicité semble non agressif, du moins plus insidieux ou teinté de courtoisie si ce n'est de la ruse.



Cas de mendicité agressive à Cotonou

« Je suis venu à Malanville en 2012. En attendant de m'installer, je suis allé dans un restaurant chez les bonnes dames. On me sert à manger. Soudain, un petit garçon se positionne devant moi, me fixe et sourit. J'interpelle la vendeuse sur ce comportement et elle répond que l'enfant attend que je finisse de manger pour prendre le reste de ma nourriture. Tellement scandalisé, j'ai demandé de lui faire un autre plat à mon compte. Il a mangé goulument une partie de la nourriture et a versé le reste dans le plastique qu'il portait au coup... Une autre fois, je suis allé manger dans

un restaurant et soudain, j'ai reçu un coup de fil et comme la communication n'était pas très clair (problème de réseau), je me suis levé pour mieux échanger avec mon correspondant. Dès la fin de la conversation, je n'ai plus retrouvé mon plat. Un enfant « mendiant » talibé s'en était déjà saisi». Homme, 38 ans, fonctionnaire, 12/14 (Malanville).

« Si vous allez manger quelque part, malheur à vous si vous vous levez pour prendre un coup de fil ; ils vous agressent pratiquement... » Homme, 55 ans, fonctionnaire de police, 12/14 (Malanville).

Cas des autres enfants en situation de mendicité : Dans l'ensemble, les autres enfants en situation de mendicité combinent la mendicité avec de petits jobs non pas par plaisir, mais plutôt parce que seule, la mendicité ne comble pas l'essentiel de leurs besoins. De même, leur oisiveté est mal perçue par les passants. Ils sont par ailleurs nombreux de sorte que leur effectif constitue un frein à la satisfaction de leur besoin. Dans ces conditions, de plus en plus d'enfants notamment ceux qui ont atteint la puberté apprennent à bidouiller dans les marchés ou à faire des activités de services (portefaix, assistance d'une vendeuse ou d'une commerçante, rafistolage d'emballage, etc.). Cet apprentissage se fait sur le tas en compagnie d'autres enfants en situation de mendicité expérimentés ou avec des adultes volontaires qui viennent par moments les former/assister. A ces activités, s'ajoute le vol si les enfants en ont l'occasion surtout lorsqu'ils sont à court de ressources financières. Déjà habitués à l'argent, ils font tout pour l'obtenir parfois au péril de leur vie. Il n'y a donc pas pour ces enfants, une période particulière pour faire la manche. Elle se réalise lorsque les circonstances sont réunies. Ils n'attendent non plus un hypothétique donateur. Ils suscitent plutôt la générosité des passants sans être agressifs. Dans ces conditions, la moindre inattention d'un passant est exploitée pour lui dérober ses biens et cette situation est partagée plus tard sous forme d'anecdote avec les amis.

« La particularité des enfants en situation de mendicité du sud est qu'ils le font pour eux-mêmes lorsqu'ils sont en situation difficile tandis que ceux provenant du Niger le font pour entretenir leurs parents ou parfois des maîtres coraniques. Ces enfants donnent toute la moisson à leur tuteur et comme ça profite à quelqu'un, le cycle recommence». Homme, 35 ans, fonctionnaire, 11/14 (Cotonou).

« C'est celui qui n'a pas les moyens qui mendie. Il existe plusieurs manières de mendier : demande directe aux passagers, demande par le lavage des vitres des voitures, demande en chantant ou en dansant... Pour mendier on s'approche des passants en faisant les gestes de la main vers la bouche pour montrer qu'on a faim. On tend aussi la main vers le passant. Souvent on se dirige vers les voitures de même que les motos qui s'arrêtent» Fille, 17 ans, en situation de mendicité, 11/14 (Cotonou).

« Je connais un jeune enfant du nom de M. qui joue au mendiant depuis plus de 20 ans et cela lui marche certainement dans la mesure où il continue jusqu'à maintenant. Il joue au sourd muet avec une ardoise au cou pour susciter la compassion des passants. Il prenait même le train sans rien payer vu son apparence. Tantôt, il vient dans notre centre, tantôt il en sort et continue ce jeu de mendicité sans fin car, il dit que sa banque est son ventre. Il fut quelques années, je l'ai surpris un jour dans le train entrain de jouer au mendiant et dès qu'il m'a aperçu, il m'a fait signe de ne rien dire (signe « + » à la bouche de l'index droit = « ferme ta bouche » ou « ne me dénonce pas ») et j'ai dû respecter son

choix... » Homme, 50 ans, responsable d'ONG de protection des enfants, 11/14 (Cotonou).

Encadré 2 : Histoire de I., 15 ans enfant en situation de mendicité (Cotonou)

Je suis I. Je vis ici au marché Dantokpa depuis deux ans. Je suis yoruba d'Igolo. Actuellement je ne vis avec aucun parent, je considère que je n'ai pas de parents. Je ne connais pas ma maman. J'ai laissé l'école en classe de CM2. Je suis arrivé à Cotonou après avoir fugué de chez mon père chauffeur à Igolo. Après avoir laissé l'école il m'a inscrit en apprentissage de coiffure. Un jour, j'ai été renvoyé par le chef d'atelier pour défaut d'uniforme et mon père n'a pas pu me l'acheter. Un jour, je suis venu ici à Cotonou après avoir cherché de clients à un chauffeur de Cotonou (axe Igolo-Cotonou) par le biais de la stratégie « Tokpa=Tokpa » (mobilisation des clients au conducteur). Arrivé ici à Cotonou, j'ai suivi des amis et j'ai commencé par mendier ; en plus je fais le travail de portefaix (« mebotto »). Je fais aussi de petites tontines. Quand j'épargne jusqu'à 6000F je reprends tout et j'achète ce qui me plaît après quoi j'épargne encore, ainsi de suite. Ici, j'ai appris à coudre des sacs de marchandises pour les commerçants. Aujourd'hui à la mi-journée, j'ai déjà gagné 500F à raison de 100F par sac cousu. En moyenne, je gagne 1000F par jour. Il y a beaucoup d'enfants d'Igolo qui font la même chose que moi. Ici l'argent a son jargon : 50F= « séké » ; 100F = « senni »... Nous sommes uniquement des garçons à faire ce travail (mendicité), les filles de la rue sont prises en charge par une ONG. Lorsque je ne trouve rien, je quémande la nourriture chez mes amis et vice-versa.

Si nous passons la nuit en plein air, d'autres enfants à la recherche de l'argent à voler, nous fouillent et nous blessent avec leur lame. Je suis dans la rue depuis 2 ans mais depuis un an, je dors au Centre Don Bosco où nous avons un abri, une douche et une couchette. Mais c'est nous-mêmes qui nous nourrissons. Nous dormons sur des nattes de Don Bosco. Les matins, nous redressons les nattes, nous nous brossons les dents et nous prenons notre bain avant de partir... L'ONG Terre Rouge nous donne à manger et nous regardons aussi leur télé qui travaille mieux que celle de Don Bosco. Je trouve les conditions d'hébergement de l'ONG T. meilleures à celles de D. Personnellement, si je trouve un autre travail je vais l'apprendre. Ce qui me plaît est d'être photographe. Ma tante chez qui je vivais à Igolo était photographe et c'est pourquoi je veux faire la même chose... Je suis prêt à reprendre l'école mais j'ai quitté l'école parce que je ne travaillais pas bien...

4.2.2 Mendicité clandestine ou de circonstance

La mendicité circonstancielle et/ou saisonnière concerne en majorité les enfants béninois venus de divers horizons vers les villes d'investigation. Provenant le plus souvent de familles vulnérables, déstructurées ou avec lesquelles ils sont en conflit, ces enfants fuguent de leur domicile soit par peur de violence, soit pour marquer leur mécontentement ou désaccord face à une situation qu'ils n'approuvent pas, soit simplement par curiosité pour suivre un groupe d'amis (effet de groupe). A cette catégorie, il faut ajouter des apprentis de corps de métier ou travailleurs sur des chantiers loin de chez eux qui font aussi la mendicité de circonstance en attendant que

leur situation se stabilise. Ces enfants alternent mendicité, petits jobs (porteurs de bagages, tri de métaux pour recyclage, fabrication de bracelets ou de chapelets, etc.) et larcins pour subvenir à leurs besoins quotidiens. Le phénomène est assez perceptible les vendredis autour des mosquées.

« Au départ, il est conclu avec mes parents que je devais rester chez lui (mon patron) et apprendre la maçonnerie pendant trois ans. Il lui revient donc de me donner à manger et c'est chez lui que je suis censé dormir. En réalité, je suis resté seulement 8 mois avec lui sans connaître sa propre maison. J'ai toujours dormi sur les chantiers, dans les maisons en construction. Il me donne deux mesures de gari par semaine et 300 FCFA ce qui ne me suffit pas du tout. Voilà pourquoi de temps en temps je demande de l'argent aux gens »
Garçon, 16 ans, apprenti maçon venu de Savalou à Parakou, « mendiant » intermittent, 12/14 (Parakou).

Les investigations ont également permis, d'observer des actes qui préparent à la mendicité sur le terrain. C'est le cas d'enfants qui, les jours de culte, recueillent la quête. Il en est de même à l'occasion des mariages et des funérailles. Ce comportement n'est pas gratuit. En effet, l'argent recueilli est reparti entre la mosquée (fonctionnement), l'imam et le maître coranique. L'enfant aussi est financièrement récompensé.

De la solidarité empirique dans le partage de nourriture : Sur certains sites, il est observé une forme de solidarité au sein des enfants en situation de mendicité. Une fois en possession d'un repas ils acceptent volontiers de le partager avec leurs pairs. Ce comportement observé dans les trois villes d'investigation est davantage perceptible à Malanville et Parakou. La mendicité qui résulte des cas de fugue d'enfants est plus perceptible à Cotonou. Elle se réalise par accumulation chez l'enfant d'un ensemble de menaces, frustrations ou persécutions. Bien souvent, la goutte d'eau qui fait déborder le vase est la menace de violence ou la violence, la maltraitance proprement dite. La répétition de la menace ou de la violence prépare l'enfant à préférer « ailleurs » à l'endroit où il subit des menaces ou des violences. Il s'ensuit que la fugue qui débouche sur la mendicité n'est pas a priori volontaire mais plutôt le résultat d'un mal être qui n'a pu trouver un accueil / une écoute bienveillant(e) dans la sphère familiale.

« Quand on demande aux enfants s'ils ont fugué de chez eux, ils répondent qu'ils n'ont pas fui mais ils ont plutôt quitté la maison car en réalité la famille représente a priori le seul repère ou le seul endroit sûr pour eux. Donc la décision de quitter la maison familiale est très lourde et les enfants ne la prennent que dans les conditions où ils sont débordés ou n'en peuvent plus. Le risque est qu'ils ne connaissent pas les conditions de vie dans la rue ». Femme, 30 ans, agent de protection sociale, 11/14 (Cotonou).

« Lorsque la mendicité concerne les petites filles, c'est dangereux car ça conduit facilement au viol des enfants, et aux grossesses non désirées. Alors, les enfants issus de ces grossesses de petites filles ne pourront que continuer dans le même chemin. C'est une honte pour notre humanité... Au lieu de condamner ce fait, il faut se mettre dans la logique de constater l'échec de notre société en matière de solidarité, nous avons pris le mauvais chemin... » Homme, 35 ans, fonctionnaire, 11/14 (Cotonou).

Encadré 3 : Histoire de J. 13 ans, en situation de mendicité (Cotonou)

Je m'appelle J. j'ai 13 ans. Je viens de la commune de Sèmè-Kpodji. Je mendie ici parce que je n'ai rien d'autre à faire. Je mendie depuis deux mois, car ma grande sœur auprès de qui j'étais m'a soupçonné de vol de nourriture dans la chambre et m'a menacé et moi j'ai quitté (fugué de) chez elle pour me retrouver ici (à Cotonou). Quand je demande l'aumône, je me dis si mon papa ne m'avait pas renvoyé de la maison, je ne serais pas ici aujourd'hui en train de mendier parce qu'avant que je me retrouve chez ma grande sœur mon papa m'avait renvoyé de chez lui pour des raisons que je ne comprends pas bien...

Mes amis m'ont dit que pour demander l'aumône, il faut s'approcher des gens et parler bas ou doucement pour que ceux qui sont à côté n'entendent pas ma voix au risque de me renvoyer des lieux. Ici, si les amis te voient demander de l'aumône, ils s'approchent de toi pour te demander si tu es un « mendiant », que eux aussi sont des enfants en situation de mendicité ...

Les gens nous appellent généralement « dogbé » (« qui dort ailleurs, hors de sa famille ou dans la rue»). Nous fréquentons souvent les abords des voies et les feux tricolores et les marchés... Pour mendier je dis "Pardon monsieur/madame aidez- moi avec quelques pièces pour que je puisse acheter à manger". Les gens nous reconnaissent généralement par nos habits qui sont souvent sales...

Si je demande l'aumône jusqu'au soir et je ne trouve rien, j'ai faim et je pleure. Quand les gens me demandent pourquoi je pleure, je leur explique que c'est parce que j'ai faim. Quand ils entendent cela, certains me donnent de la nourriture ou de l'argent. Mes amis ici sont aussi des enfants en situation de mendicité. Ils ne me font pas du mal. Dans la rue, nous nous organisons pour aider celui qui parmi nous n'a pas trouvé à manger.

Je travaille aussi avec les ferrailleurs. Quand j'ai faim et je ne trouve pas de l'aumône, je cherche les morceaux de fer usagers sur les tas d'ordures pour revendre...

Si on peut dire à mon père de ne plus me chasser de la maison, je vais laisser définitivement la mendicité. Si on peut m'aider à rentrer à la maison, je souhaite apprendre la maçonnerie.

Pour les enfants qui ne vivaient pas avec leurs parents au moment de l'enquête, la principale raison qui justifie l'abandon de la famille dans la majorité des cas (68%) est le fait qu'ils ont été confiés par leurs parents à un marabout en l'occurrence pour apprendre le Coran. On note également que trois enfants en situation de mendicité sur quatre (76,0%) déclarent que leurs deux parents sont déjà décédés.

Tableau 17: Distribution des enfants selon la principale raison d'abandon de la famille

Raison d'abandon de la famille	Cotonou (N=189)			Parakou (N=105)			Malanville (N=355)			Ensemble (N=649)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Confié à un marabout / Pour apprendre le coran	100,0	0,5	1,6	98,5	61,0	83,9	99,7	76,0	98,0	99,5	17,8	67,7
À la recherche d'argent pour moi-même ou pour ma famille	0,0	27,8	27,5	0,0	19,5	7,6	0,0	0,0	0,0	0,0	23,8	9,2
Décès des parents	0,0	18,7	18,5	0,0	2,4	1,0	0,0	4,0	0,3	0,0	14,6	5,7
Mon père et ma mère se sont séparés	0,0	12,3	12,2	0,0	2,4	1,0	0,0	8,0	0,6	0,0	10,3	4,0
Autres raisons (Aventure, maltraitance, renvoyé par les parents)	0,0	39,0	38,6	0,0	14,7	5,7	0,3	12,0	1,2	0,3	32,4	12,7

Ces déclarations sont parfois à relativiser dans la mesure où lors des enquêtes qualitatives, beaucoup d'enfants considèrent leurs parents morts du simple fait qu'ils ne les ont plus vus ou que les parents ne s'occupent plus d'eux ou encore que ces parents seraient à l'origine de leur vie dans la rue. Il ne s'agit pas toujours de cas de mort biologique.

Tableau 18: Distribution des enfants par survivance des parents

Raison d'abandon de la famille	Cotonou (N=189)			Parakou (N=105)			Malanville (N=355)			Ensemble (N=649)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Les deux parents sont morts	0,0	8,0	7,9	1,6	7,3	3,8	1,8	8,0	2,3	7,9	1,8	4,2
La mère seule est vivante	0,0	15,5	15,3	6,3	12,2	8,6	4,5	4,0	4,5	13,8	4,8	8,3
Le père seul est vivant	0,0	11,8	11,6	17,2	7,3	13,3	3,3	0,0	3,1	9,9	5,6	7,2
Les deux parents sont morts	100,0	61,5	61,9	68,8	70,7	69,5	85,2	88,0	85,4	65,6	82,6	76,0

Lorsque les relations avec les parents s'apaisent, le plus souvent après conciliation, des contacts reprennent avec les deux parties.

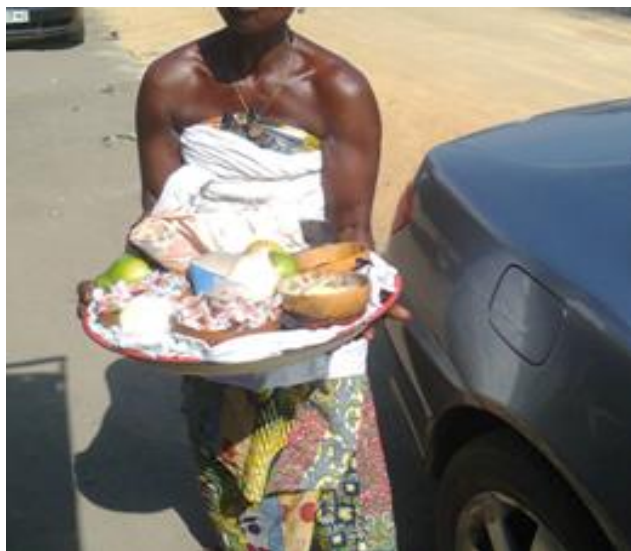
Tableau 19: Distribution des enfants par type de contact avec les parents

Types de contact avec les parents	Cotonou (N=168)			Parakou (N=96)			Malanville (N=330)			Ensemble (N=594)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
En contact avec les parents	100,0	41,0	41,7	35,6	40,5	37,5	50,5	78,2	52,4	48,4	44,7	47,0
Visite des parents	50,0	58,8	58,6	33,3	60,0	44,4	34,2	27,8	33,5	34,3	53,5	41,2
Coup de fil (Téléphone) des parents	50,0	30,9	31,4	33,3	26,7	30,6	53,5	44,4	52,6	51,1	32,7	44,4
Message	0,0	2,9	2,9	33,3	6,7	22,2	10,3	11,1	10,4	12,9	5,0	10,0
Autre contact	0,0	4,4	4,3	0,0	0,0	0,0	1,9	16,7	3,5	1,7	5,9	3,2

Près de la moitié (47%) des enfants ayant au moins un géniteur vivant ont eu un contact avec ce dernier. Les deux moyens de contact les plus utilisés sont le téléphone et la visite des parents à leur lieu de résidence.

La maîtrise de certains espaces de mendicité distingue Cotonou des deux autres villes. En effet, il n'est pas toujours permis à tout enfant de mendier au hasard au gré de ses intérêts ou de ses humeurs sur le site de sa préférence. Certains sites constituent un territoire que défendent un individu, un ou des groupes spécifiques d'enfants en situation de mendicité contre les envahisseurs (venant d'autres sites). Il s'ensuit alors une certaine appropriation desdits sites que les enfants en situation de mendicité se chargent par moments d'assainir et d'aménager ce qui contribue par ailleurs à la sympathie des habitants ou du voisinage.

Un cas atypique de mendicité impliquant des enfants : Une autre particularité de la mendicité à Cotonou trouve ses fondements dans les us et coutumes. De façon apparente, elle n'est pas pratiquée par des enfants mais elle se fait en leur nom (jumeaux). C'est celui où des femmes font la manche au nom de présumés jumeaux décédés dont les représentations (symboles ou statuettes) sont portées à leur poitrine. Ces jumeaux décédés demanderaient « à manger » « « Hoho le bio nu » (en langue Fon). En réalité, il s'agit de rites sacrificiels faits en l'honneur de jumeaux décédés. Réalité du Sud Bénin, le rituel se déroule en principe dans la rue, au marché ou au quartier une seule fois. Alors que le phénomène était beaucoup pratiqué à la campagne, ce genre de mendicité (d'adultes pour le compte d'enfants décédés) semble de plus en plus présent à Cotonou tendant parfois à soupçonner une escroquerie. Comme les enfants en situation de mendicité, ces femmes sollicitent la générosité des passants et reçoivent autant du numéraire que des biens en nature. Les adeptes des religions endogènes semblent plus enclins à leur faire des dons.



Une femme en situation de mendicité au nom des enfants jumeaux (Cotonou)

Il ressort de ce qui précède que la mendicité est parfois suscitée. Certains individus prétextent des us et coutumes pour solliciter de l'aumône. D'autres au contraire font de l'aumône une stratégie de règlement de leur problème sur le plan spirituel. Le béninois étant considéré comme foncièrement religieux (rien ne prouve qu'il l'est plus ou moins que les ressortissants d'autres pays), chacun pense ou réalise son bien-être à partir du « bien » ou du sacrifice qu'il fait à autrui ou à une divinité (directement ou indirectement).

V. Perceptions de la mendicité des enfants

La mendicité des enfants est marquée par deux types de perceptions en décalage.

5.1 Mendicité infantine : entre bonne perception, indifférence et résignation

De l'avis général des répondants, la majorité de la population s'accommode de la mendicité infantine notamment dans les villes de Malanville et de Parakou. C'est perçu comme normal et entretenu par des donateurs qui fondent leur argumentation sur l'islam. Mais les « vrais connaisseurs de l'islam » indiquent qu'elle est interdite. La mendicité chez les enfants portant un handicap est plutôt tolérée. Selon la plupart des répondants, ces enfants handicapés sont ceux qui reçoivent le plus d'aumône comparativement aux autres catégories. Il faut souligner que certains talibés privilégient la mendicité à l'apprentissage du Coran. Si certaines personnes critiquent la circulation en ville des enfants en situation de mendicité, beaucoup s'en accommodent en raison de son ancrage social. Mieux, le phénomène profite autant aux commanditaires, aux enfants en situation de mendicité qu'aux donateurs. Ces derniers font l'aumône beaucoup plus par nécessité que par plaisir. Ils recherchent plus leur bien-être que celui des enfants qui en réalité ne sont que des dépositaires de sacrifices et considérés selon certaines croyances comme d'hypothétiques intercesseurs des intentions de donateurs auprès de Dieu.

« Vous savez, tout ce que nous faisons c'est pour le bien des enfants. Cela fait aujourd'hui, cinq ans que cette petite là m'accompagne pour mendier. Si nous ne faisons pas ça, elle ne pourra pas manger. Ces frères qui sont grands font le champ au village. Il y a un parmi eux qui va à l'école. Il fait le CM2 à Guéné (un arrondissement situé à une trentaine de kilomètres de Malanville). Bien sûr que les enfants en situation de mendicité ont des difficultés. Mais nous sommes là pour les aider grâce à ce que nous gagnons en mendiant. Tu vois cette fille, elle est encore petite. C'est pourquoi je ne la laisse pas s'éloigner de moi. Car s'il lui arrivait quelque chose de mauvais qu'est-ce que je peux faire pour la retrouver où la sauver, moi qui ne peux pas aller où je veux? » Femme handicapée 45ans, « mendicante » accompagnée par une fille, 12/14 (Parakou).

« On dirait que la mendicité est interdite par la loi mais elle est tolérée dans les faits. Nous-mêmes, nous sommes parfois victimes de la mendicité des enfants lorsque nous nous rendons dans les maquis. Si tu tentes de chasser un enfant mendiant, c'est presque tout le monde qui te dit voilà cet homme qui est incapable de donner 100 F ou 200 F à un pauvre enfant de sorte que si tu veux avoir la paix, tu es obligé de mettre la main à la poche ; sinon les enfants « mendiants » vont te harceler en continu ». Homme, 40 ans fonctionnaire de police, 12/14 (Parakou).

Par ailleurs, la provenance étrangère de la plupart des enfants « mendiants » permanents influence pour une grande part, l'indifférence face au phénomène. La mendicité des talibés est presque normale selon la majorité des populations professant la foi islamique. Les raisons religieuses qui sous-tendent ce type de mendicité contribuent à son acceptation sociale. Certains maîtres coranique et parents d'enfants y trouvent d'ailleurs leur compte : biens en nature, argent, bouches à nourrir en moins, etc.

5.2 Incertitude par rapport à l'avenir des enfants : la thèse des opposants à la mendicité

Les enfants impliqués dans la mendicité clandestine pour diverses raisons sont globalement mal perçus. Ils sont considérés comme des paresseux à la quête de facilités car, ne portant visiblement pas de handicap, on considère qu'ils peuvent « se débrouiller » (s'occuper à une activité plus valorisante) comme les enfants non mendiants. Les larcins commis dans les marchés et autres places publiques leurs sont attribués.

« Les produits de la mendicité ne profitent pas aux enfants. On constate une véritable exploitation dans la mendicité. Parfois le marabout leur exige des montants à ramener. Si l'enfant ne revient pas avec la somme d'argent exigé, il est réprimandé ». Homme, 38 ans, fonctionnaire, 12/14 (Malanville).

« Ici les gens nous considèrent comme des fainéants et des salauds. Lorsque nous sortons, dès qu'on nous aperçoit, on dit voilà les talibés, ce sont tous des voleurs. La dernière fois, du fer a disparu et on nous a accusés d'être les auteurs. C'est toujours ainsi, à chaque fois que quelque chose disparaît, on dit que c'est nous. Mais nous, on se tait on ne dit rien car nous savons que nous n'avons rien à voir avec tout ça... Moi

personnellement, je considère la mendicité comme une activité qui entre dans le compte de ma formation ». Garçon 13 ans, « mendiant » 12/14 (Malanville)

« La mendicité est dans les habitudes des populations mais le phénomène devient de plus en plus insupportable. Ici il y a des gens qui font semblant d'être aveugles et se mettent à mendier. Parfois vous voyez des enfants avec des adultes passer de maison en maison pour mendier... La mendicité commence par déranger les gens à cause de son caractère agressif alors qu'autrefois, elle avait un caractère pacifique... Les vendredis, des alphas ou imams remettent de petites caisses aux enfants pour passer de bureau en bureau pour prendre une sorte d'aumône pour les mosquées. Cela est une forme de mendicité qui habitue les enfants à ce phénomène. C'est presque la même chose qui se fait au niveau des maîtres coraniques ». Homme, 62 ans, agent municipal, 12/14 (Parakou).

Qu'en est-il de la perception des enfants en situation de mendicité eux-mêmes ?

Si les enfants en situation de mendicité les plus jeunes semblent indifférents ou résignés au phénomène, on note une certaine amertume chez certains adolescents. En effet, les enfants en situation de mendicité âgés de 12 ans et plus semblent plus préoccupés par leur avenir et voudraient s'engager dans des activités professionnelles plus qualifiantes et valorisantes (retourner ou aller à l'école, apprendre un métier, etc.). Pour ces derniers, la vie dans la rue et les servitudes liées à la mendicité ne représentent pas un bon présage dans la réalisation de leur projet de vie. C'est pourquoi, beaucoup cherchent à se faire enrôler dans des « milieux fermés » notamment dans les structures de protection pour d'une part combler leurs besoins vitaux, et s'insérer véritablement dans un projet d'avenir d'autre part.

« Je vois les gens faire (mendier) et je fais aussi. Comme je n'ai rien à faire et je me promène dans la ville, quand j'ai faim et je n'ai pas d'argent je viens demander l'aumône. Quand les gens viennent pour donner l'aumône, ils nous demandent de nous asseoir et ils nous partagent l'aumône ; ou bien on fait la main et ils nous donnent souvent 100F ou 200F... Je n'apprécie pas ce que je fais ici. Même quand j'ai faim et je demande l'aumône, des fois je me dis aussi que ce que je fais n'a pas de lendemain et je me pose des questions sur mon avenir... Ce qui me plaît est d'apprendre la coiffure. Si on peut me mettre en apprentissage et que l'endroit est loin d'ici, je vais laisser ceci (mendicité). Si mon atelier (d'apprentissage) est proche d'ici et j'aperçois mes amis mendiants ») en train de faire ça, cela peut m'amener à reprendre ». Garçon, 10 ans en situation de mendicité, 11/14 (Cotonou).

Encadré 4 : Histoire de V. 14 ans, en situation de mendicité (Cotonou)

Je suis V, 14 ans. Je demande l'aumône pour me nourrir. Je viens de Porto-Novo pour Cotonou. C'est moi-même qui ai quitté la maison... Il y'a deux mois, les gens ont dit que si j'ai faim de demander l'argent chez ceux qui viennent prier ici... J'étais à la maison. Je vivais avec ma maman, vendeuse de marchandises. Mon papa a laissé ma maman c'est à cause de ça que j'ai quitté la maison. C'est à cause de mon papa que je ne suis pas aller à l'école. Moi Je ne veux pas que mon papa laisse ma maman. Je veux que mon papa vienne à côté de ma maman c'est pourquoi je suis venu ici...

Je viens ici demander de l'argent si je ne trouve pas jusqu'au soir je vais au marché aider les gens à prendre bagages sur la tête...Personnellement, je trouve que demander l'argent aux passants là, ce n'est pas bon. Moi je vais laisser ça et commencer un apprentissage à côté de mon papa...

En dehors de demander l'argent aux gens, je vais au marché Dantokpa pour transporter les bagages des gens car demander l'argent aux gens là on ne trouve pas toujours ce qu'on veut...Un jour je vais arrêter tout ceci même dans quelque mois. Je veux apprendre la mécanique. L'argent que je trouve ici je mets un peu dans la tontine de 500Fpar jour. Il reste trois jours ça va faire un mois (d'épargne). A la veille de mon départ d'ici, je vais retirer mon argent de tontine...Si moi j'ai vu quelqu'un qui va m'aider je vais laisser ceci, ce n'est pas une bonne chose.

VI. Conditions de vie des enfants en situation de mendicité

Il est aisé de comprendre que les conditions de vie des enfants impliqués dans la mendicité sont différentes de celles des autres enfants. L'environnement morbide ou la vie de « marché sauvage » associé à de longues heures de marche parfois pieds nus sous le soleil et la pluie, constituent le quotidien des enfants en situation de mendicité.

« Regarde bien, la plupart des enfants en situation de mendicité ici n'ont jamais mis pied à l'école. Toi-même, celui qui va à l'école est comme cela ? ... ils viennent par le car/bus et leur transport est prépayé par un riche boutiquier appelé S. K. dont l'oncle avait été mendiant. C'est lui qui héberge les enfants provenant souvent de KARIMAMA. Il habite dans la ruelle de la mosquée de la place B... ce qui gêne est la marche à longueur de journée, les insultes des passants et notre habillement en haillon ou vêtements sales qui repoussent les gens. ». Garçon, 14 ans en situation de mendicité, 11/14 (Cotonou)

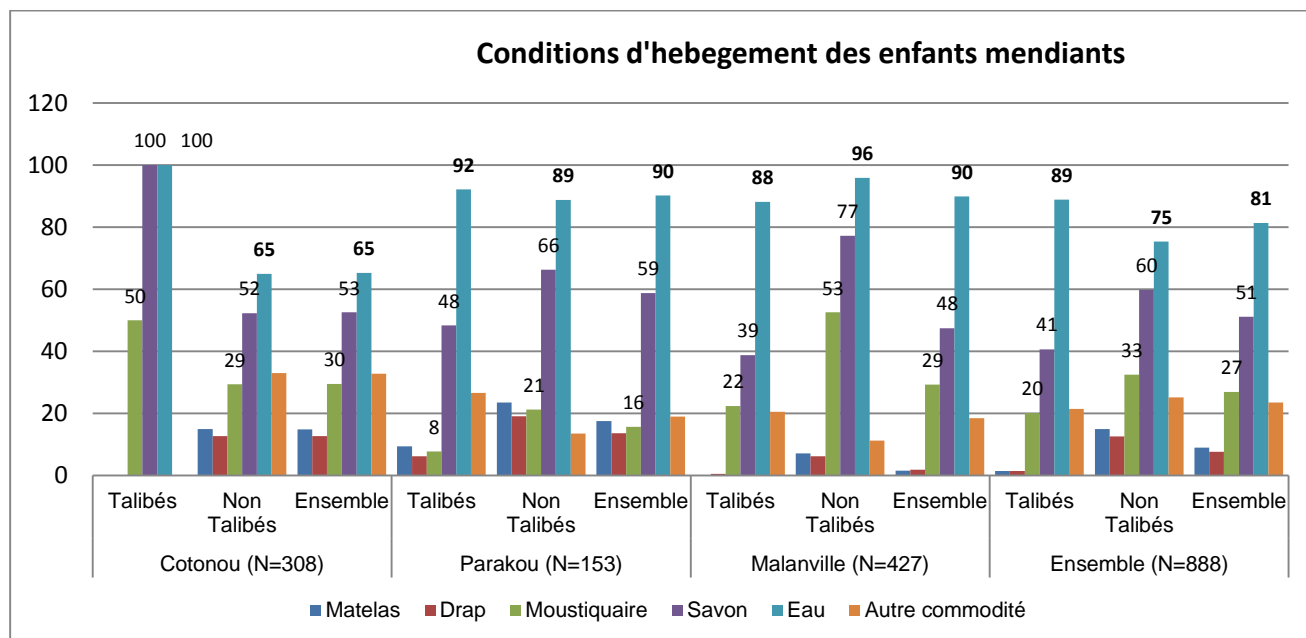
Notons par ailleurs qu'en dehors de la mendicité et des conditions délétères associées, certains enfants se livrent à quelques loisirs dont notamment le football, le babyfoot et les jeux vidéos.

6.1 Mode de vie et conditions de travail des enfants impliqués dans la mendicité

De façon générale, les enfants en situation de mendicité vivent dans des conditions difficiles. Beaucoup dorment dans la rue en plein air (cas prépondérant à Cotonou) ou dans des habitations précaires sans les commodités requises. Ces conditions de vie illustrent assez bien les écarts d'obligation non comblés à leur égard. Lorsque toute une famille est dans le dénuement total, les enfants sont obligés de se prendre eux-mêmes en charge et parfois contribuer à la survie des autres membres de la famille.

Les investigations sur les conditions d'hébergement des enfants en situation de mendicité indiquent que 7 enfants sur 10 ne disposent pas de moustiquaire pour dormir. Plus de 9 sur 10 n'avaient ni de matelas, ni de drap. La moitié ne disposait pas de savon pour se laver ; 2 enfants sur 10 ne disposaient pas de l'eau pour se laver. Les enfants dorment beaucoup plus sur des nattes, des cartons, des peaux d'animaux ou carrément à même le sol. Si l'on sait que l'hygiène et l'assainissement sont essentiels au bien-être, on peut s'imaginer les périls auxquels ces enfants sont constamment exposés (cf. figure 3).

Figure 3 : Distribution des enfants en situation de mendicité selon les conditions d'hébergement



Encadré 5 : Histoire de O. 15 ans, enfant en situation de mendicité à Cotonou

Je m'appelle O., j'ai 15 ans. J'ai abandonné l'école depuis l'année 2013 en classe de 4^{ème} du collège. Je suis orphelin de mère. Je vivais avec ma grand-maman quand n'ayant plus les moyens, ils ont dit que je dois apprendre un métier et j'ai refusé car je veux continuer l'école.

Ma maman est décédée quand j'avais 4 ans. Depuis lors, mon père ne s'occupe pas bien de moi et je vivais avec ma grand-maman et une tante à Ouidah où j'ai commencé l'école. Par la suite nous sommes venus à Gbodje et j'ai fait le Cours Préparatoire (CP), ensuite le Cours Élémentaire (CE1), etc. Je dois rappeler que je reprenais à chaque fois la même classe car mes parents n'arrivaient pas à payer entièrement ma contribution scolaire et je suis toujours renvoyé et donc obligé de redoubler ... Plus tard, une personne de bonne volonté fonctionnaire en Europe, nous a laissé habiter gratuitement une chambre dans un grand domaine qui lui appartient. Mais au bout de 5 mois, il a exigé que nous devons commencer par lui payer un loyer de 4000F par mois. J'avoue que nous payons difficilement ...

J'ai toujours fait les écoles privées car je n'ai pas la chance de l'école publique. Alors que mes camarades étaient parfois aux cours, parfois au repos, je devais chercher du bois pour vendre afin qu'on ait un peu d'argent pour manger. Par la suite ma grand-maman est tombée malade jusqu'à être paralysée. Des fidèles d'une église protestante venaient prier pour elle à la maison. Petit à petit avec les prières et mes petites séances de rééducations que je l'aide à faire, elle a recouvré un peu la guérison.

Arrivée en classe de CM2 où enfin j'ai commencé l'école publique, je n'avais pas d'acte de naissance pour aller à l'examen. Avec l'aide des uns et des autres je l'ai finalement obtenu à la suite de plusieurs difficultés (promesses non tenues, retards, manque d'argent, etc.). C'était à Ganhatin. Ensuite, nous sommes allés à Ahozon où j'ai fait le CM2. Ensuite, j'ai commencé la classe de 6^{ème} à Fonsrame (Oudiah). Par la suite, ma tante qui vivait aussi avec ma grand-maman est décédée en couche et ceci après le décès quelques mois plutôt de l'un de ses garçons. A bout de souffle et n'ayant plus personne pour nous aider ma grand-maman a décidé que j'abandonne l'école pour apprendre un métier mais j'ai refusé. Sur son insistance pour que j'apprenne un métier, j'ai dû m'enfuir de la maison pour Cotonou. Je suis arrivé ici à Cotonou en suivant un camarade qui connaît bien le quartier Zongo. C'est à partir de cet instant que j'ai véritablement commencé par mendier pour de la nourriture et pour de l'argent afin de survivre.

A travers la mendicité, je cherche aussi des moyens pour me nourrir et reprendre les classes car les gens de ma famille m'accusent de délinquance et de bon à rien. Mais s'il plaît à Dieu, je vais leur prouver que je suis quelqu'un de bien qui a conscience de sa situation et qui se battra pour réussir sa vie... J'ai le sentiment que mon papa s'est remarié car les rares fois que je l'ai vu, il me dit que je ne suis pas le seul garçon sur qui il doit veiller. En moyenne, je trouve 900FCFA par jour que j'utilise pour mes besoins personnels. Actuellement, je dors avec mes amis en plein air à Zongo...J'ai des rêves. Plus tard, je voudrais être un motard ou un sapeur pompier pour sauver les victimes d'accident. J'ai été marqué par un fait dans ce sens. Il y a une dame qui a fait un accident devant notre maison à Ouidah et les sapeurs pompiers ne sont pas arrivés à temps et elle est décédée. Cela m'a touché.

6.2 Régime alimentaire et situation sanitaire des enfants en situation de mendicité

6.2.1 Régime alimentaire

En général, les enfants en situation de mendicité mangent les trois repas d'une journée. Les talibés en mangent davantage. En moyenne, chaque enfant a pris 3 repas la veille de l'enquête. Le riz est l'aliment le plus consommé au cours de ces repas (82% des enfants). Il est suivi des pâtes alimentaires (32%), de la viande (31%), du poisson (31%), et du pain (28%). Les fruits (15%) et légumes (14%) et le lait (12,6%) sont peu consommés.

Tableau 20: Distribution des enfants selon le régime alimentaire

Régime alimentaire	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Nombre moyen de repas pris la veille	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Riz	50,0	78,1	77,9	85,9	86,5	86,3	84,2	83,5	84,1	84,3	80,7	82,3
Poisson	50,0	48,0	48,1	20,3	14,6	17,0	20,3	30,9	22,7	20,5	38,6	30,5
Viande	0,0	22,2	22,1	62,5	52,8	56,9	28,5	26,8	28,1	33,8	28,7	31,0
Lait	50,0	6,9	7,1	9,4	11,2	10,5	18,5	13,4	17,3	17,2	8,9	12,6
Pain	50,0	34,0	34,1	64,1	33,7	46,4	15,8	18,6	16,4	23,7	30,9	27,7
Fruits	0,0	13,1	13,0	17,2	16,9	17,0	16,1	15,5	15,9	16,2	14,2	15,1
Legumes	0,0	10,5	10,4	6,3	4,5	5,2	19,1	22,7	19,9	16,9	11,8	14,1
Pâtes alimentaires	50,0	26,5	26,6	45,3	28,1	35,3	30,6	47,4	34,4	33,1	30,9	31,9

6.2.2 Santé des enfants impliqués dans la mendicité

Comme tout autre enfant, les enfants en situation de mendicité tombent malades. Les maux dont les enfants interrogés ont soufferts le plus au cours des deux semaines précédant l'enquête sont : la fièvre (46%) et la fatigue (44%). Viennent ensuite, les douleurs à l'abdomen (18%), les maladies diarrhéiques (14%), les douleurs au dos (15%), les blessures (14%). Les autres affections touchent moins du dixième des enfants en situation de mendicité.

Dans plus de la moitié des cas de maladie ou de blessure, les enfants ont eu recours à une automédication moderne et ce sont les parents ou les tuteurs qui ont pris la décision de les soigner et pris en charge les dépenses liées aux soins dans la plupart des cas (50%). Il est à noter que 30% des enfants ayant été malades ou blessés ont pris eux-mêmes la décision de se soigner et ont payé les soins.

Tableau 21: Distribution des enfants selon l'état de santé au cours des deux semaines précédant l'enquête

Maladies au cours des 2 dernières semaines	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés	Non Talibés	Ensemble	Talibés	Non Talibés	Ensemble	Talibés	Non Talibés	Ensemble	Talibés	Non Talibés	Ensemble
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Fièvre	0,0	42,8	42,5	29,7	38,2	34,6	50,6	62,9	53,4	47,0	45,9	46,4
Diarrhée	0,0	9,8	9,7	18,8	13,5	15,7	14,8	17,5	15,5	15,4	12,0	13,5
Mal à l'abdomen	0,0	16,3	16,2	15,6	9,0	11,8	21,8	19,6	21,3	20,7	15,7	17,9
Toux severe	0,0	6,2	6,2	4,7	5,6	5,2	14,5	16,5	15,0	12,9	8,1	10,2
Mal au thorax	0,0	4,6	4,5	4,7	6,7	5,9	12,1	10,3	11,7	10,9	6,1	8,2
Mal au dos	0,0	8,2	8,1	7,8	11,2	9,8	22,4	21,6	22,2	19,9	11,4	15,2
Fatigue	50,0	27,5	27,6	60,9	36,0	46,4	54,2	60,8	55,7	55,3	35,6	44,4
Vomissement	0,0	7,5	7,5	17,2	12,4	14,4	10,3	11,3	10,5	11,4	9,1	10,1
Blessures	50,0	13,7	14,0	15,6	9,0	11,8	15,2	16,5	15,5	15,4	13,4	14,3
Lesions	0,0	7,8	7,8	1,6	2,2	2,0	5,2	7,2	5,6	4,5	6,7	5,7

6.2.3 Mode de vie et condition de travail des enfants en situation de mendicité

Au terme des observations faites sur différents sites de mendicité et du cadre de vie des enfants en situation de mendicité, il apparaît que ce sont des enfants laissés à leur sort du moins, à la charge du maître coranique (pour les talibés) qui ne parvient pas à les prendre en charge. Ils doivent alors leur survie à leur ingéniosité dans la mendicité qui leur offre l'opportunité de combler leur besoin alimentaire, du moins de remplir leur ventre (beaucoup parmi eux ne semblent pas faire de tri en ce qui concerne la qualité des repas, les restes de repas plus précisément ou en général, les aliments qu'ils consomment). Quelquefois, ils rivalisent avec les animaux en divagation qui se déplacent autour des points de vente de repas pour se nourrir. Les plus chanceux bénéficient d'un repas complet de la restauratrice ou d'un client, parfois de l'argent car il leur en faut pour satisfaire le maître coranique : "l'argent du pétrole pour éclairer l'école coranique" (cas des talibés), les commanditaires ou ceux qui les incitent à mendier en général.

« Les talibés sont souvent nombreux à étudier chez un maître coranique. Cela amène certains alphas débordés à exiger d'eux de l'argent. Une somme leur est fixé au bon vouloir du maître. Généralement les alphas concernés disent aux enfants que c'est l'argent du pétrole « karenzi nonrou » pour éclairer le lieu d'apprentissage du Coran. Ainsi, les enfants sont contraints de mendier pour avoir cet argent sous peine de punition. Pour la plupart, c'est 100F qui est exigé par enfant par jour. Certains enfants en situation de mendicité sont obligés en plus de faire de petits jobs pour pouvoir satisfaire cette exigence. ». Homme, 25 ans, ex enfant en situation de mendicité, 12/14 (Malanville).

« La situation des enfants « mendiants » s'empire de jour en jour car aucune action directe n'est faite pour les décourager. On pouvait créer des alertes au niveau des maîtres

coraniques pour les sensibiliser sur la violation des droits des enfants mais rien n'est fait dans ce sens. Ces marabouts pensent que ce qu'ils font est tout à fait normal car eux-mêmes ont vécu les mêmes situations et les enfants doivent passer par la même trajectoire. C'est une situation générale dans le Borgou. Pour ces maîtres coraniques, ils sont dans la légalité ». Homme, 35 ans, membre ONG de protection de l'enfant, 12/14 (Parakou).

Un environnement de « marché sauvage » : Ce sont des enfants qui vivent entassés dans des chambres exigües et généralement sans un minimum de commodités. Couchés sur des vieilles nattes, des peaux d'animaux, dans une salle sans lumière si ce ne sont des bois de chauffe qu'ils rassemblent pour éclairer leur « école » et pour la lecture nocturne du Coran.

« A notre passage dans l'une de leur résidence, lors du recensement porte à porte de la LEPI¹², on avait dénombré 110 garçons et 20 jeunes filles tous entassés dans trois chambres à coucher et un salon dans une vieille maison abandonnée qui n'a pratiquement pas de porte » Homme 36 ans, leader local, 12/14 (Parakou).



Des enfants en situation de mendicité avec leur « mère » assis sur les trottoirs à un carrefour de Cotonou

Les écoles coraniques visitées (Parakou et Malanville) ou ce qui en tient lieu servent en même temps de couchette, un cadre très peu attrayant par son hygiène quasiment sordide, d'où se dégage un mélange d'odeurs d'urines et d'ammoniac, etc. 72 enfants étaient dénombrés dans l'une des écoles ; 120 dans une autre, etc. Dans ces écoles, plutôt des concessions, il n'existe pas de l'eau, pas de douche, ni de latrine. De même, à l'absence de boîte à pharmacie s'ajoute une promiscuité qui renvoie à l'image des prisonniers couchés. Ces conditions de vie qui repoussent font visiblement de la rue, une échappatoire susceptible de permettre à chaque enfant de prendre de l'air, le temps de replonger dans le supplice de l'"éducation religieuse".

¹² Liste Electorale permanente informatisée.

Encadré 6 : Histoire de B, 13 ans, un enfant talibé (Parakou)

Je m'appelle B. j'ai 13 ans. Je suis allé à l'école jusqu'en classe de CM2 avant d'abandonner. Mes parents sont séparés. Je vivais avec ma maman au Niger et allais à l'école là-bas. J'ai souvent demandé qu'on m'emmène voir mon papa qui était malade à Parakou depuis 4 ans mais ils ont refusé. Finalement j'ai fugué en empruntant le véhicule d'un conducteur pour rejoindre mon papa malade. Trois jours plus tard, il est décédé. J'ai toujours envie d'aller à l'école alors qu'on m'a mis chez l'alpha ici pour apprendre le Coran... Quand je fréquentais l'école, au CE1 j'occupais le rang de 1er, au CE2, j'étais 4eme, au CM1 j'étais 2eme. Au Niger, si tu es premier ou deuxième on te donne des cadeaux c'est cela qui me motivait à bien travaillé à l'école.

Après le décès de mon papa, mon oncle a demandé qu'on me mette à l'école mais mes grands frères consanguins ont refusé et ils m'accusent de banditisme ou de délinquance. Actuellement ma maman s'est déjà remariée au Niger là-bas...

Je suis obligé de mendier pour survivre. C'est ici que je dors avec les autres talibés qui urinent dans la chambre. Si tu rentres dans la chambre tu vas vomir car la chambre est sale et sent très mauvais.

Nous sommes 12 enfants pour notre papa. Et papa a reparti ses biens à tous les enfants avant de mourir. Voici ma parcelle que papa m'a donné et voici celle de mon petit frère. J'ai aussi hérité d'un bœuf de mon papa qui est aussi géré par mon grand frère. Voici la chambre que papa m'a donné avant de mourir et mon grand frère la mise en location et prend 10 000F chaque mois et il ne dépense aucun sous dans mon éducation. Avant mon papa avait beaucoup d'enfants (apprenants du Coran) mais il n'accepte pas de les laisser mendier. Aujourd'hui plus rien ne va. Mes grands frères m'accusent de paresseux...

Quand je suis malade, ils ne me supportent pas. J'ai un ami agent de santé à côté qui me soigne en cas de maladie. C'est à partir de ce moment que j'épargne l'argent de la mendicité auprès de lui. J'ai failli mourir ces temps-ci de maladie et c'est cet ami agent de santé qui m'a sauvé. J'ai déjà épargné 3000F chez eux et acheté 2 sachets de bonbons que je vais vendre dans la rue pour avoir de l'argent. Je le fais parce que je ne trouve personne pour me mettre à l'école.

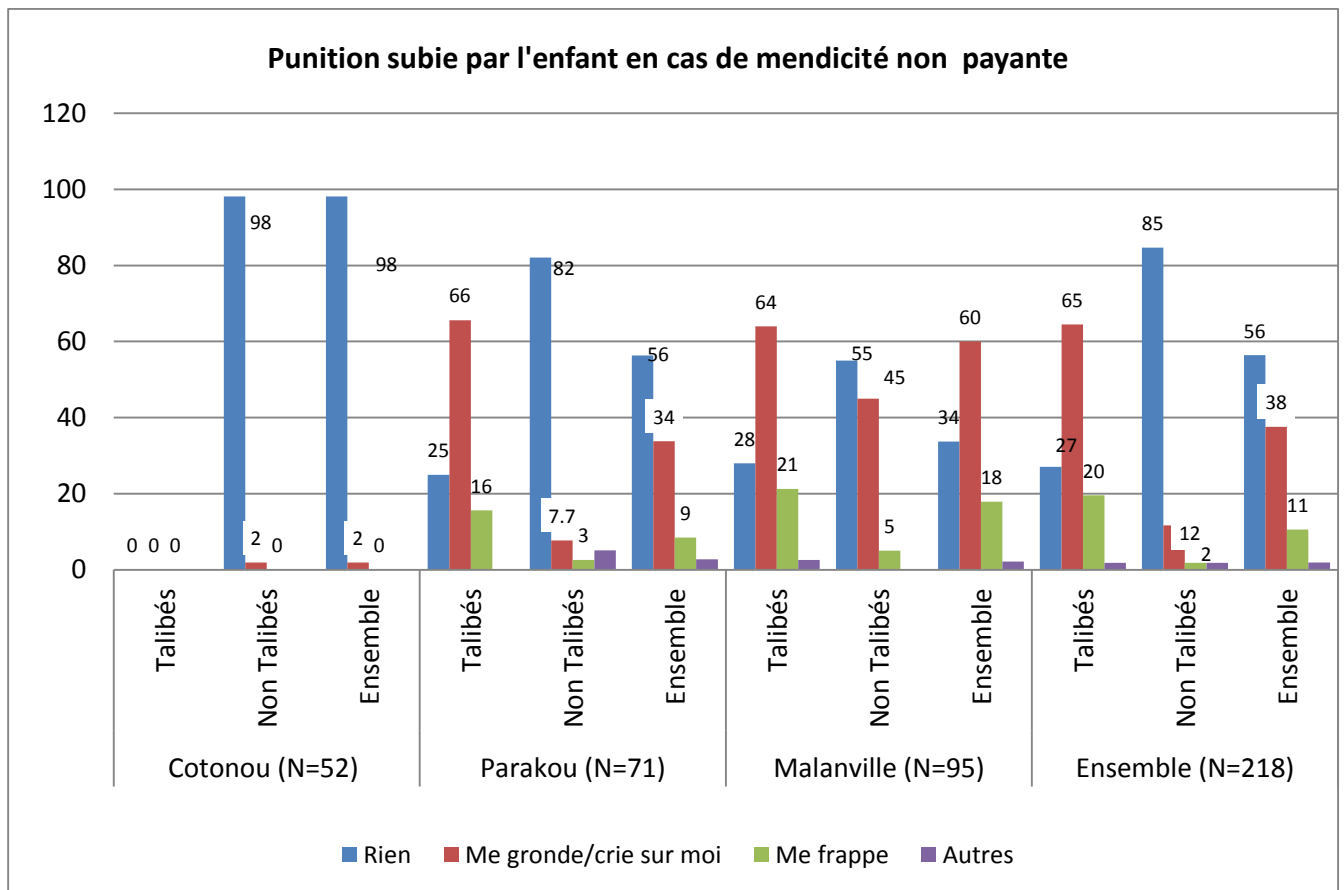
La dernière fois, j'ai été sérieusement malade et moins un j'allais mourir. C'est Dieu qui a refusé que je meure sinon c'était fini. Quand la maladie a commencé j'ai demandé à mon grand frère de m'amener au centre de santé mais il me dit d'attendre jusqu'à ce que la maladie s'est aggravée et j'ai couru pour aller au centre de santé du quartier pour mentir que c'est mon grand frère qui a demandé de me soigner en urgence et les gens m'ont soigné et je suis guéri. Les agents de santé ont dit que si j'attendais encore un peu j'allais mourir. C'est Dieu qui m'a sauvé.

Si je n'ai pas quelqu'un qui va me mettre à l'école, je vais commencer la vente ambulante de divers produits comme les deux sachets de bonbons que je viens d'acheter et de déposer auprès de mon ami agent de santé avec en plus une somme de 3000F. Quand je serai grand je serai policier si je reprenais l'école.

Les déclarations de B. ont été confirmées par les agents de santé rencontrés. En réalité, il avait consommé un stupéfiant (Dissolution et il fumait). Il est tombé malade et a dû utiliser l'argument du grand frère pour se faire soigner. C'est plus tard que le personnel de santé s'est rendu compte que le grand frère n'avait donné aucune instruction dans ce sens. Les coûts du traitement ont donc été supportés par les soignants.

Certains enfants en situation de mendicité sont punis lorsqu'ils rentrent bredouille à la « maison ». C'est le cas des enfants talibés qui sont victimes de violence verbale (37,6%) et physique (11%) de la part de leur maître coranique lorsqu'ils rentrent sans apporter l'argent qui est exigé d'eux. Les enfants « mendiants » qui ne sont pas punis (parce que n'ayant rien rapporté à la « maison ») sont ceux de Cotonou justement par ce qu'ils mentent généralement pour eux-mêmes.

Figure 4 : Distribution des enfants impliqués dans la mendicité selon la punition subie



Comme le confirme la figure 4, c'est surtout les talibés qui sont grondés (65%) ou frappés (20%) lorsqu'ils ne ramènent rien au commendataire ou à ceux qui les y incitent.

VII. Déterminants de la mendicité

La mendicité, notamment celle qui touche les enfants est associée à plusieurs facteurs de risque parmi lesquels figurent les facteurs d'ordre socioculturel et économique.

7.1 Déterminants socioculturels de la mendicité

La culture est considérée comme l'un des déterminants de la mendicité. Cela est plausible mais il faut souligner que certains enfants sont manipulés à travers la mendicité et sous la couverture de pratiques culturelles. Plusieurs cas de mendicité chez les enfants sont sous-tendus (parfois de façon démagogique) par des pratiques culturelles.

7.1.1 Mendicité comme reflet de la culture ou un reliquat d'anciennes pratiques de confiage

De l'avis de certains répondants, il est de tradition que certains enfants soient confiés à des tiers pour leur donner une éducation spécifique (cas des enfants Peulh confiés à un maître coranique qui assure leur éducation religieuse). Il en est ainsi pour les communautés ayant une forte tradition de mobilité (cas des Dendi ou des Zerma). Dans ce contexte, les éducateurs spécialisés ou les maîtres coraniques étaient considérés comme des érudits, respectés par l'ensemble de la communauté. De part leur savoir-faire, ils bénéficiaient donc de la confiance et de l'estime de la majorité de la communauté. Il revenait donc à la communauté de contribuer à la construction de leur habitat, leur champ, et de nourrir les apprenants qui leur étaient confiés.

De nos jours, la même tradition de confiage est maintenue mais elle est plutôt galvaudée pour des raisons liées aux crises ou situations de restriction marquant le fonctionnement des familles : polygamie, beaucoup de bouches à nourrir, dysfonctionnements au sein de la famille, manque d'attention aux enfants, etc. Les parents qui confiaient des enfants à ces éducateurs spécialisés n'apportaient quasiment plus de contrepartie en terme de contribution à la survie de ces derniers. De leur position, n'ayant visiblement plus les capacités de couvrir les besoins fondamentaux desdits apprenants et lassés de solliciter sans succès les parents qui les leur ont confiés, les éducateurs ou les maîtres coraniques ont commencé dans un premier temps par lâcher par moments les enfants dans la nature pour se nourrir eux-mêmes afin de ne pas crever de faim. Ensuite, certains de ces éducateurs exigeaient des sommes d'argent à rapporter à chaque épisode de mendicité et les enfants qui n'apportaient pas les quotas requis étaient réprimandés sinon châtiés pour servir d'exemple aux autres. Des éducateurs notamment, des maîtres coraniques ont fait fortune à partir de ces situations. En tout cas, beaucoup ont vu leur vie personnelle s'améliorer à partir de la contribution des enfants en situation de mendicité.

« Du vivant de mon père, les enfants ici ne mendiaient pas, tout allait pour le mieux. Mon père avait plus de 10 hectares de maïs et de sorgho. En plus, les parents dont les enfants étaient avec lui envoyaient aussi une partie de leur récolte. Ainsi, les enfants étaient plus stables et apprenaient tranquillement le Coran. Les choses ont sérieusement changé de nos jours au point où nous Alpha nous nous mettons à violer les principes de l'islam. Les parents ont fui leur responsabilité, une fois qu'on nous amène les enfants c'est fini. On nous les laisse et on part, une fois déposés, les parents ne s'en occupent plus, ils les

abandonnent. Si un parent amène l'enfant, il ne vient plus le voir, il ne se demande même plus comment l'enfant vit, même pour la santé et la nourriture de l'enfant, ce n'est pas son problème. Or, dans nos accords ou contrats (non écrits) avec les parents, il est dit que c'est eux qui prendraient en charge la santé et l'habillement des enfants. Mais c'est lorsque les parents apprennent que l'enfant a fini l'apprentissage du Coran qu'ils descendent. C'est lorsqu'ils apprennent que l'enfant fait le WALIMA (cérémonie marquant la fin de la lecture du Coran) que toute sa famille descend pour les festivités », Homme, 45 ans, maître coranique, 12/14 (Parakou).

Encadré 7 : Histoire de S 11 ans, enfant en situation de mendicité (Parakou)

Je m'appelle S, j'ai 11 ans. Je viens de chez mes parents, d'un camp peuhl à Parakou. Après une aventure au Nigéria, je suis revenu ici à Parakou. J'ai fui de chez mes parents avec qui j'élevais des bœufs pour me retrouver ici. Je suis ici depuis quatre mois pour apprendre le Coran. Pour combler mes besoins de subsistance (alimentation, hygiène, etc.), je dois mendier. Cela, je l'ai appris avec les anciens qui étaient là avant moi. Pour demander l'aumône, nous parcourons les gares, les marchés, les lieux de vente de nourriture, etc.

Le matin après la prière de 6h45, nous faisons 30mn à 1h d'enseignement coranique puis après nous sortons à la recherche de nourriture à manger et de l'argent jusqu'à 13h30mn. Après la prière de 14h, nous reprenons les cours jusqu'à 16h. Ensuite, nous allons encore mendier pour revenir à 19h. Ainsi prend fin la journée... Quand tu es chez un alpha pour apprendre le Coran, tu dois mendier pour te nourrir et avoir l'argent que tu vas économiser pour acheter ton propre Coran et l'argent que par moment, tu vas payer à ton alpha en guise de compensation des enseignements reçus. Nous remplissons tous ce devoir mais je sais qu'à la fin de mes cours je ne vais plus mendier.

Rien ne me fait mal ici. Je suis content d'être tout le temps avec les enfants comme moi. Mais quand quelqu'un veut me taquiner, comme je suis petit, je ne dis rien. Parfois je fuis. On suit les autres qui étaient déjà là et chacun va mendier... Pour le moment, je ne fais rien. Mais plus tard, je vais chercher de l'argent pour me créer une boutique de divers et j'aurai aussi un troupeau de bœufs. Si je trouve quelque chose qui me procure de l'argent, à la fin des cours, je vais laisser cette activité...

7.1.2 Il faut manger (mendier) et travailler pour vivre sa foi religieuse

De façon pratique, les enfants talibés ainsi que ceux errant dans la rue se prennent eux-mêmes en charge et le chemin le plus facile est celui de la mendicité. Dans toutes les écoles coraniques parcourues et de l'avis des enfants et de leurs maîtres coraniques, le programme des enfants reste partout le même et se décline en trois étapes. La première étape est la lecture du Coran, activité en principe la plus importante pour les enfants, celle pour laquelle ils ont quitté leurs parents pour le maître coranique. Elle se fait, trois (3) fois par jour : 5h 30mn à 7h 30mn voire 8h ; 14h 30mn à 16h 30mn et 19h à 21h voire 22h. La seconde étape est la mendicité. C'est l'activité qui empiriquement occupe le plus les enfants. Elle se déroule toutes les fois qu'ils ne sont ni à l'école coranique ni au champ pour le maître coranique. La troisième et dernière étape est

consacrée aux activités agricoles. Pour les enfants qui sont en permanence avec le maître coranique, les saisons des pluies constituent des périodes propices aux travaux champêtres pour leur maître. Ensuite, ceux des autres personnes pour lesquelles ils travaillent monnayant une rémunération entièrement versée au maître.

« Si les pluies tombent, on se rend dans les champs de notre Alpha et c'est nous qui labourons toute sa superficie. Nous allons également dans les champs des autres où nous travaillons pour prendre de l'argent, c'est Alpha lui-même qui va négocier, nous on travaille et lui il prend son argent. L'Alpha nous dit aussi d'aller dans le champ de ses amis et parents » Garçon, 14 ans, talibé, 12/14 (Parakou).

En ce qui concerne les autres enfants en situation de mendicité, il n'y a moindre place pour une quelconque éducation religieuse dans leur agenda. Ils s'adonnent essentiellement aux activités rémunératrices dans le secteur informel des services (bricolage ou travail au marché) et à la mendicité lorsque les conditions sont réunies.

7.2 Autres contraintes pesant sur les enfants victimes de mendicité : facteurs relevant de la dynamique sociale

7.2.1 Des pressions psychologiques sur les enfants en situation de mendicité pour les y maintenir

La menace d'apporter de l'argent à chaque épisode de mendicité est une stratégie globalement payante (pour les commanditaires) face à des enfants naïfs et craintifs que certains adultes manipulent. Elle oblige des enfants en situation de mendicité à recourir à tous les moyens (y compris le vol et/ou la ruse) pour honorer les exigences des commanditaires. Elle comporte par ailleurs, l'avantage de combler assez bien les besoins de nourriture des enfants qui consomment tout ce qu'ils découvrent de comestibles, qu'importe la qualité. Mieux, les enfants les plus chanceux, rentrent parfois à la maison avec toutes sortes de biens en nature : vêtements, produits vivriers, pâtes alimentaires, huile, boîtes de conserves, bêtes, volailles, etc.

Pour les enfants qui accompagnent des adultes handicapés dans la mendicité, ils sont soumis et contraints de faire la volonté de ces adultes considérés comme leurs parents. Selon la perception de ces enfants, ne pas obéir aux personnes qu'ils accompagnent dans la mendicité, enfreindre aux règles morales et par conséquent courir des risques d'aller en enfer. Ainsi, la peur du châtimement divin ou d'être la risée de tout le monde les oblige à subir les caprices que lesdits parents leur infligent (cas plus manifeste chez les enfants accompagnant des adultes aveugles). Le moindre manquement de ces enfants est puni par toutes sortes de menace : verbales (malédiction, injures) et physiques (châtiments corporels).

7.2.2 Une stratégie occulte visant à booster les « affaires » du donateur

Outre, les maîtres coraniques qui à la quête de ressources financières contraignent les enfants à la mendicité, d'autres personnes offrent des opportunités de mendicité aux enfants pour des raisons commerciales ou liées à leur bien-être personnelle ou celle de leur famille. C'est le cas de femmes restauratrices ou vendeuses de nourritures qui, à la suite de consultations divinatoires mobilisent autour d'elles des enfants en situation de mendicité à qui les tout premiers

repas sont offerts en guise de sacrifice (ou « saara ») dans l'intention d'accroître significativement leur chance de faire de bonnes recettes. Elles y croient fermement car, leurs attentes dans ce sens semblent toujours comblées. Alors pourquoi changer une stratégie qui marche? On ne change pas une équipe qui gagne dit-on. Il s'ensuit que cette forme d'offrande vise plutôt le bien-être du donateur et ses associés qui exécutent ce rite sacrificiel afin de conjurer une mauvais situation ou pour décupler leur chance de succès ou de bien-être.

Certains donateurs recherchent parfois une catégorie particulière de personnes auxquelles ils font les offrandes. Cette tendance résulte généralement de consultations divinatoires dont l'offrande n'est que le résultat de sacrifice apparemment fait aux âmes qui souffrent mais en réalité au bonheur recherché par le sacrificateur lui-même, parfois celui du sacrifiant. C'est le cas lorsque, des donateurs font l'aumône spécifiquement aux enfants portant un certain type de handicap (aveugles, borgnes, affectés par une débilité mentale, etc.). Prenant conscience de la situation, certains handicapés font aussi recours à ce genre d'enfant recherché pour les assister dans leur quête d'aumône. Ainsi, à pied ou sur un tricycle, ils se font assister à longueur de journée par des enfants avec lesquels, ils déclarent avoir des liens de parenté. Or, rien ne prouvent l'existence d'une filiation claire entre les deux parties. Les investigations n'ont pu permettre de vérifier si ces enfants accompagnants des adultes « en situation de mendicité » ont des liens de sang ou de fraternité avec ces adultes. Cette forme de mendicité n'est pas loin d'une situation d'exploitation ou de « traite » de l'enfant par l'adulte tous deux en situation de mendicité.

« Certains des aumônes nous sont destinés, mais le plus grand des "Saara" que nous recevons ici est beaucoup plus destiné à nos enfants et ce n'est pas parce qu'ils sont des enfants et que c'est eux qui nous accompagnent, non, c'est justement parce que les gens cherchent les âmes innocentes à qui il faut donner leur "Saara". Il paraît que c'est de leur côté que les prières sont plus exhaussées. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous voulons avoir ces enfants à nos côtés même si on pouvait mendier seul » Homme, 40 ans, handicapé visuel, en situation de mendicité, 12/14 (Parakou).

« L'enfant en situation de mendicité est exposé à toutes pratiques occultes car tout le monde ne donne pas pour faire de l'aumône. Certains peuvent avoir d'autres idées "derrière la tête". C'est aussi une expression d'échec pour la communauté car l'enfant qui est bien vu par certains parents, est considéré comme encombrant par d'autres ». Homme, 35 ans, fonctionnaire, 11/14 (Cotonou).

Encadré 8 : Quand les enfants en situation de mendicité cachent les secrets des adultes (Parakou)

Je m'appelle B, 40 ans, vendeuse d'igname pilée à Parakou. Les enfants en situation de mendicité cachent la grande partie de nos secrets. Les choses qu'on devait faire publiquement sont maintenant avec ces enfants. Tu sais, on est nombreuses nous les vendeuses de nourriture et il y a certaines choses qu'il nous est demandé de faire (par les marabouts) pour augmenter nos recettes. Les choses telles que donner de la nourriture à des enfants, faire manger la toute première cuisine à ces enfants... Tu verras chez d'autres vendeuses de nourriture que les tous premiers plats leur sont destinés car après consultation chez les marabouts où les devins on leur prescrit de donner à manger aux

petits « mendiants » avant de servir les tous premiers clients de la journée. Celui qui fait le "Saara" à ces enfants a la prospérité...

L'avantage que j'ai aussi à garder ces enfants là c'est qu'il y a des personnes surtout les Baatombu qui les lundis et jeudis viennent non pas pour manger mais pour leur acheter à manger. Souvent ils sont 10, 15 ou 20 enfants et si ces gens viennent, ils leur achètent des plats de 200F à 300F à chacun, cela nous fait de l'argent. Que ce soit les musulmans, les chrétiens ou les praticiens des religions endogènes, tous ont besoin de ces enfants en situation de mendicité. C'est en réalité à travers ces enfants que les prières sont exaucées... Il y a des aumônes qu'on ne donne pas aux adultes (personnes connaissant le sexe) mais plutôt à des enfants (sans aucune expérience sexuelle). Ces enfants sont en réalité des intermédiaires entre Dieu et nous. Il faut forcément faire le "Saara" à quelqu'un afin que les prières ou les rituels soient exaucés et les enfants sont plus indiqués. Ces enfants sont de petits devins qu'on déteste lorsqu'on n'a pas besoin de leur service ; mais auprès de qui on court si nos prières et nos rituels nous obligent à les rencontrer...

Moi-même j'ai fini par laisser faire car ces enfants n'ont ni père, ni mère ici et en tant que mère de famille, il m'est difficile de voir des enfants restés affamés. Eux, ils n'ont pas besoin d'argent ici, ils n'ont besoin que du reste de nourriture/manger. Leur présence ici comme chez les autres vendeuses est une bénédiction car les enfants partent d'ici tout satisfaits, bien rassasiés... Moi je ne les utilise pas dans mes travaux comme le font les autres restauratrices. Ces enfants en situation de mendicité pour se faire un peu d'argent, ils font les travaux, la vaisselle, etc.

7.2.3 Quand les enfants mendient pour soutenir leur famille

La mendicité des enfants permet à certains parents de subvenir à leurs besoins (argent, nourriture, vêtements etc.). Certains adultes (notamment handicapés) déclarent assurer un loyer mensuel s'élevant à 8000 FCFA du fait de la mendicité de leurs enfants. Alors que bien souvent, quasiment rien n'est exigé (en termes d'argent) aux autres enfants en situation de mendicité, les enfants talibés sont contraints de ramener à chaque épisode de mendicité, une somme d'argent variant de 100 FCFA à 300 FCFA par enfant et selon l'âge (soit 3000 à 9000 FCFA par mois et par enfant) à leur maître coranique. Lorsqu'on sait qu'un seul maître coranique peut encadrer une centaine d'enfants cela représente une « fortune ». A cela s'ajoutent les travaux agricoles que les enfants réalisent pour lesdits maîtres coraniques.

« Certains distributeurs d'offrandes viennent les vendredis pour encadrer l'aumône. D'autres viennent 3 fois par semaine. Le « Saraka » ou « Saara » est une activité des Haoussa que les béninois essayent d'imiter. Ils reçoivent de l'argent et des biens en nature comme biscuits, sucre, colas, etc. Les sucres reçus sont reconstitués dans des boîtes de sucre et revendus à d'autres personnes qui les revendent au quartier. Certains adultes demandent le Saraka et utilisent l'argent pour envoyer leurs enfants à l'école. Nous, nous recevons et organisons la distribution de l'aumône car c'est le vol qui est interdit par Dieu. Tout le reste est permis. Un jour faste me rapporte 3000 FCFA à 4000

FCFA (par jour) d'encadrement de l'aumône mais ce n'est pas facile... ». Homme, 30 ans, ex enfant « mendiant », encadreur d'aumône, 11/14 (Cotonou).

« Ce que je trouve, je remets une partie à l'alpha pour le transmettre à Dieu car il est le mieux placé pour rendre compte. Le reste, je cotise pour envoyer à mes parents restés à Karimama après avoir bien sûr extrait ce qu'il me faut pour survivre. Je fais aussi une tontine car en dehors de la mendicité, mon statut d'aide maçon me permet de gagner de l'argent. En effet, après les travaux, mon employeur me paye une somme de 4000FCFA à la fin d'un marché de construction exécuté. Cela me permet de me retrouver parfois avec 50 000FCFA suite à la tontine que je fais. Cette somme sert à acheter des vivres pour mes parents et surtout à leur offrir un mouton pour la tabaski ». Garçon, 17 ans, en situation de mendicité, 12/14 (Malanville).

7.2.4 Déterminants socioéconomiques de la mendicité

Comblent les besoins de subsistance : Dans l'ensemble, les enfants mendient pour combler leur besoin de subsistance. Plus de 6 enfants sur 10 ont évoqué la recherche d'argent pour eux-mêmes parmi les raisons qui les ont poussés à mendier ; 4 enfants sur 10 mendient également parce que le marabout les y oblige. Les enfants en situation de mendicité à Cotonou (62,3%), font la manche majoritairement pour avoir de l'argent pour eux-mêmes alors que ceux de Parakou (56,9%) et Malanville (59,7%) le font davantage pour répondre à une exigence du maître coranique et pour leur besoin personnel (41,2% et 74,7% respectivement).

Tableau 22: Distribution des enfants selon le motif d'implication dans la mendicité

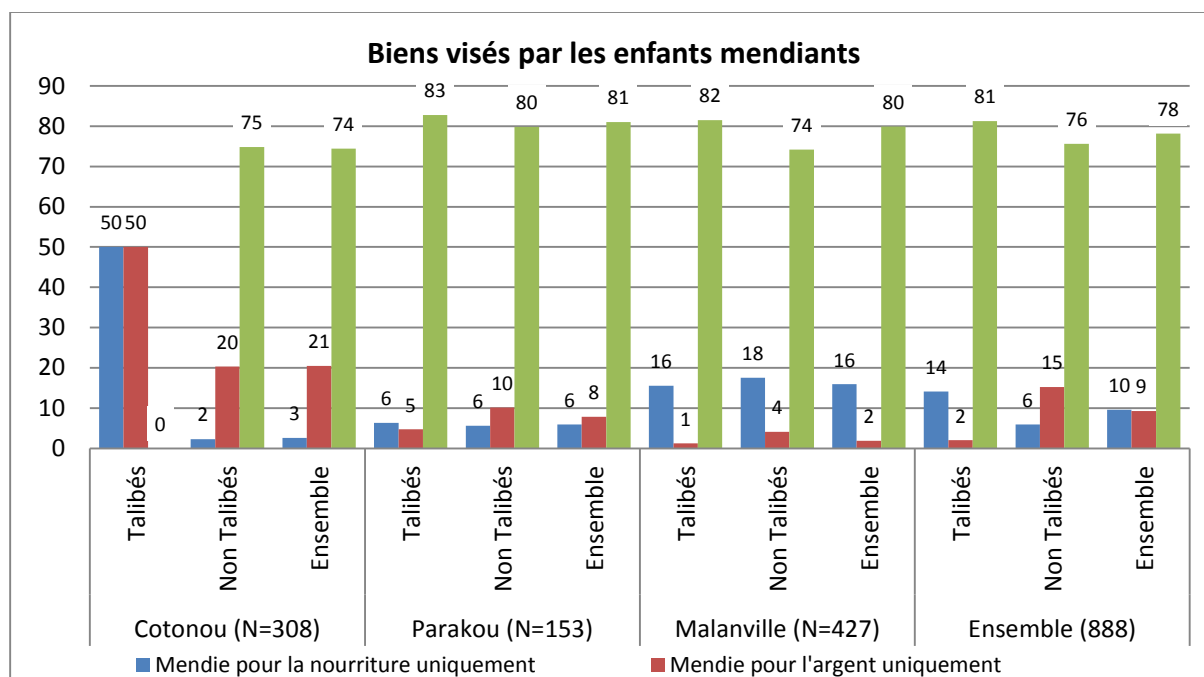
Motif mendicité	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Le marabout me l'a demandé	50,0	1,0	1,3	98,4	27,0	56,9	64,5	43,3	59,7	14,0	69,9	39,0
A la recherche d'argent pour la famille	0,0	15,4	15,3	3,1	21,3	13,7	4,2	18,6	7,5	17,1	4,0	11,3
A la recherche d'argent pour moi-même	100,0	62,1	62,3	46,9	37,1	41,2	75,2	73,2	74,7	59,8	70,7	64,6
Pour m'occuper	50,0	6,9	7,1	20,3	12,4	15,7	3,6	12,4	5,6	8,9	6,6	7,9
Parce que abandonné par la famille	0,0	10,1	10,1	0,0	2,2	1,3	0,3	5,2	1,4	7,7	0,3	4,4
Afin d'aider une personne handicapée	0,0	6,5	6,5	0,0	19,1	11,1	0,3	6,2	1,6	8,7	0,3	5,0
Autres	0,0	15,0	14,9	7,8	24,7	17,6	9,1	2,1	7,5	14,2	8,8	11,8

Un enfant sur quatre mendie soit pour soutenir sa famille (11%), soit pour s'occuper (8%), soit pour aider une personne handicapée (5%), soit encore parce qu'il se sent abandonner par sa famille. Un sur huit (12%) mendie pour d'autres raisons parmi lesquelles figurent : le mimétisme

ou pour se conformer à un groupe d'amis, des raisons personnelles non élucidées, etc. (cf. tableau 22)

En ce qui concerne les biens visés lors des épisodes de mendicité, les résultats indiquent que la majorité des enfants (78%) mendie aussi bien pour l'argent que pour la nourriture. Ceux qui mendient uniquement pour la nourriture (9,6%) ou uniquement pour l'argent (9,3%) représentent le cinquième des enfants en situation de mendicité interrogés.

Figure 5: Distribution des enfants par type de biens visés à travers la mendicité



Sur un autre plan, il faut souligner la tendance de certains donateurs ou des personnes généreuses à gratifier les plus petits enfants en situation de mendicité. Cette situation qui constitue un manque à gagner pour les adultes impliqués dans la mendicité est contournée à travers la mobilisation des enfants pour la mendicité d'accompagnement. En effet, ayant compris l'ostracisme dont ils font l'objet, des adultes en situation de mendicité introduisent ou se font accompagner des enfants pour entretenir (ou susciter davantage) l'élan de générosité des donateurs : c'est une forme d'incitation des enfants à la mendicité qui cache à peine une situation de « traite ».

Le « Marché » de la mendicité ou des situations reflétant la traite des enfants : En moyenne, les enfants en situation de mendicité gagnent moins de 500 francs CFA par jour. Le gain journalier tiré de la mendicité par les talibés (soit moins de 250 francs CFA en moyenne) est nettement inférieur à celui des non-talibés (près de 700 francs CFA en moyenne). Cela s'explique en partie par le fait qu'ils combinent presque quotidiennement trois activités (apprentissage du Coran, mendicité et petits jobs au besoin) alors que beaucoup parmi les autres enfants en situation de mendicité en combinent deux (activités de services ou jobs et mendicité d'argent). Très occupés par ces travaux qui leur rapportent immédiatement des revenus, certains de ces enfants non

talibés ne mendient que lorsqu'ils sont désœuvrés ou lorsqu'ils éprouvent véritablement le besoin de se nourrir ou à l'occasion (cf. tableau 23).

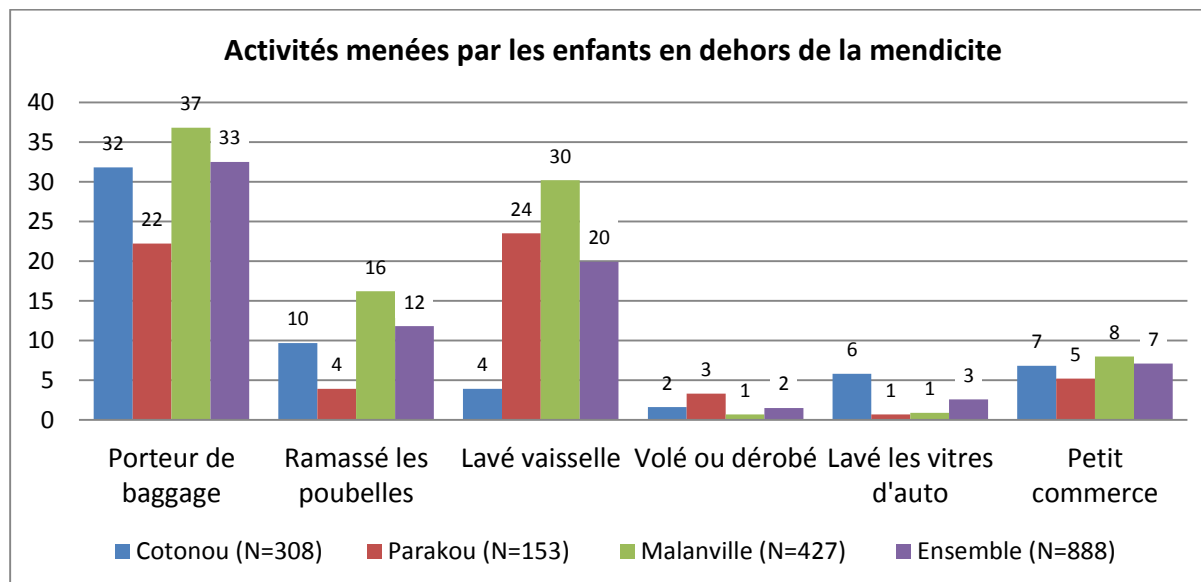
Sur un autre plan, les résultats indiquent que les talibés consacrent par jour plus de temps à la mendicité que les non talibés (7,6 vs 6,3). De même, ils visent aussi bien la nourriture que l'argent alors que les non-talibés visent essentiellement l'argent pendant les épisodes de mendicité. Au vu de ces constats, on peut considérer que l'écart de revenu en faveur des non-talibés pourrait s'expliquer par le fait que ces derniers visant plus l'argent, passent plus de temps à le demander, contrairement aux talibés qui passent une bonne partie de leur temps (avec leur sébile) dans les points de vente de nourriture à recueillir les restes de repas. Ainsi, lorsque le bienfaiteur a réservé un peu de nourriture pour le talibé ou lui a carrément acheté un plat, il ne se sent plus obligé de donner de l'argent à ce dernier.

Tableau 23: Distribution des enfants par revenu financier journalier moyen tiré de la mendicité

Revenu de la mendicité	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Gain journalier moyen (en F CFA)	313	852	848	472	601	547	195	230	203	241	679	479

En dehors de la mendicité, un tiers (33%) des enfants impliqués dans la mendicité est employé comme porteur de bagage, un cinquième (20%) fait la vaisselle auprès d'une vendeuse de nourriture (restaurant populaires) et le huitième (12%) joue aux éboueurs (ramasser les poubelles). De ces activités, le gain moyen journalier obtenu est de 320 FCFA. Les non-talibés gagnent près de deux fois plus d'argent de ces autres activités que les talibés.

Figure 6 : Distribution des enfants par type d'activités menées en dehors de la mendicité





Des enfants « en situation de mendicité » faisant de la manutention de marchandises (Parakou)

Les enfants sont mis à contribution pour mobiliser des ressources matérielles et financières. Les deux cas suivants illustrent assez bien ce constat : le phénomène « Maassa » et celui du sucre « sauvage » ou recyclé.

Le phénomène « Maassa » ou la vente de la même marchandise plusieurs fois : Il s'agit de vendeuses qui offrent une prestation complète aux donateurs d'aumônes en leur proposant en même temps la marchandise (galettes, gâteaux ou beignets) et les enfants qui recevront les offrandes. C'est le cas du phénomène « Maassa ». En effet, la mendicité des enfants scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés à travers le phénomène Maassa est très perceptible à Malanville. Elle mobilise pendant quatre jours de la semaine (jeudi, vendredi, samedi et dimanche) des enfants souvent béninois qui évoluent en tandem avec une vendeuse de galette de riz ou de maïs appelée « Maassa ».

La vendeuse suivie des enfants, potentiels destinataires des Maassa, parcourt la ville pour proposer ses galettes aux généreux donateurs qui cherchent à faire l'aumône aux nécessiteux. Ainsi les donateurs en achetant les galettes ont du coup ceux à qui les distribuer. Ils ne touchent pas aux galettes, la vendeuse se charge de servir directement les enfants. La pérégrination se fait jusqu'à épuisement du stock de galettes désormais aux mains des enfants en situation de mendicité qui les ont reçues. Aussitôt et par négociation subtile, la vendeuse reprend les mêmes galettes aux enfants et se met à les revendre à d'autres donateurs pour le même exercice afin que le périple se poursuive jusqu'à satisfaction de toutes les parties (vendeuse et enfants « mendiants » de circonstance). Ce périple dure en moyenne trois heures (7h à 10h du matin).

Les groupes d'enfants impliqués dans ce phénomène sont moins denses les jours ouvrables (une dizaine) témoignant de l'implication d'enfants scolarisés.

Le puzzle du « sucre sauvage » ou la vente du sucre recyclé : La spéculation de marchandise est aussi présente à Cotonou et touche quasiment tous les produits utilisés pour faire des offrandes notamment au niveau des mosquées. Ainsi, chaque vendredi, les enfants reçoivent lesdites offrandes (sucre, biscuits, dattes, tissus, volaille, pâtes alimentaires, etc.) mais ils ne les mangent pas aussitôt. D'autres personnes (femmes) en retrait sur les sites de mendicité, les leur arrachent et les reconditionnent à nouveau dans des emballages préalablement constitués et plus tard, dans la même journée, une troisième catégorie d'acteurs (des femmes également) passent acheter à moitié prix les produits soigneusement emballés pour les revendre dans les quartiers à un prix en dessous de celui du marché. Ainsi, un biscuit de 25F est racheté à 10F maximum, parfois moins. Une boîte de sucre issue de la mendicité est rachetée à 250FCFA et revendu à 350 FCFA au quartier. Cette situation couve des risques sanitaires et se déroule sur la place publique et face à des agents de sécurité publique et des leaders locaux dont les cris de détresse n'ont pas encore trouvé un écho favorable auprès des pouvoirs publics.

« Même si vous leur donnez des bonbons, biscuits, sucres, des gens viennent le leur arracher et vers 14h d'autres personnes viennent acheter et les revendre moins cher au quartier. Donc acheter du sucre en vrac au quartier est un grand danger. Il y a donc des gens qui dans l'ombre commanditent le phénomène et en profitent. Les bandits aussi profitent pour vendre ou introduire des produits illicites sur les sites de mendicité ».
Homme, 55 ans, chef de quartier, 11/14 (Cotonou).

En ce qui concerne les commanditaires, la recherche d'intérêt pécuniaire semble prendre le dessus sur toute autre considération. Ils se positionnent en capteur de rente à partir des activités des enfants qu'ils exploitent.



Photo de « sucre sauvage¹³ » à Cotonou

Encadré 9 : Histoire de G, encadreur de distribution d'aumône (Cotonou)

Je m'appelle G, j'ai 28 ans. Je suis ici à Joncquet pour organiser la distribution d'aumône aux enfants en situation de mendicité. Parmi les enfants en situation de mendicité, il y a des voleurs ; il faut donc sécuriser les lieux. Personnellement j'ai les contacts téléphoniques de certains donateurs qui m'informent avant de descendre ici pour la distribution de l'aumône. Tantôt c'est les enfants qui sont recherchés, tantôt les femmes, tantôt, les handicapés moteurs, tantôt tout le monde, etc.

Les gens amènent du riz, de la sardine, des pâtes alimentaires. Arrivée sur les lieux, nous répartissons les produits dans de petits sachets que nous distribuons à la catégorie de personne désirée par le donateur. Jeudi et vendredi sont les jours fastes de la mendicité ici. Personnellement, je pense que la distribution d'aumône est un sacrifice que les donateurs font au nécessiteux pour des raisons que j'ignore. Mais cela contribue à soulager les bénéficiaires.

Regardez cette dame, elle rachète les morceaux de sucre reçus en aumône et reconstitue les paquets de sucre dans des emballages qu'elle a préalablement aménagés et les revendent au quartier ou dans les plateaux en vente ambulante. L'avantage est qu'elle achète deux fois moins chers les produits ici. Moi-même, je suis portefaix. J'ai perdu ma mère alors que j'étais tout petit. Et je dois me débrouiller seul. C'est pourquoi je suis rentré dans la rue pour mendier. Actuellement, j'ai deux femmes avec 4 enfants. Parfois, je suis désespéré, parfois je me donne du courage pour survivre. Je n'ai même pas la capacité de louer une maison. Ma famille vie pratiquement dans la rue. Je suis gardien (agent de sécurité dans une boutique au sein du marché Dantokpa).

Ma première femme m'a déjà quitté avec ma fille. Mon plus grand enfant est auprès de ma grande sœur et va à l'école avec le soutien de celle-ci... Ce que je fais ici est juste par nécessité si non ceci ne doit pas être mon milieu de travail. Mais pour le moment je n'ai pas le choix. J'ai trop de charges ici. Si je trouvais une

¹³ Issu de la mendicité

parcelle vide qu'on me demande d'habiter, je vais le faire avec beaucoup de bonheur.

7.2.5 Mendicité comme conséquence de dysfonctionnements familiaux, déficit de parentalité et crise d'adolescence/puberté

Dans plusieurs situations de mendicité impliquant les enfants, se joue la responsabilité de leurs parents. Dans certaines familles, les fugues d'enfants sont le résultat de mésententes ou de conflits familiaux débouchant sur des cas de séparation (divorces, migration d'un membre du couple, décès, etc.) et qui engendrent des troubles psychoaffectifs au niveau des enfants. Les conditions familiales (comportements de père, de la mère, des beaux parents, etc.) influencent aussi le départ dans la rue et la mendicité chez les enfants. Lorsqu'un parent est violent, l'enfant qui ne se sent pas protégé auprès de ce dernier, peut facilement fuguer et rester dans la rue. Il faut noter que les parents n'éduquent pas les enfants de la même façon et de leur côté, les enfants ne se sentent pas aimés de la même façon en dépit des efforts que les parents font. Chaque enfant ayant sa personnalité et sa manière de réagir face aux événements qui se produisent autour de lui, il aurait été plus intéressant aux parents de chercher à connaître d'abord la personnalité de chacun de leurs enfants afin de les aider à grandir. Hélas, cela compte peu dans les curricula de l'éducation des enfants au Bénin.

L'entourage aussi influence les comportements des enfants. Vers l'adolescence ou la puberté (11-13 ans), on assiste chez eux à l'effet de bande ce qui fait qu'ils sont difficilement gérables ou maîtrisables par les parents ou les adultes en général. Or, cette situation n'est pas toujours comprise par certains parents. Elle est plutôt considérée par d'autres parents comme un manquement grave et punie. Dans ce contexte, si le climat familial est instable alors pour l'enfant, la famille ne remplit plus les conditions de son maintien à la maison. Déjà perturbé par les transformations hormonales qui se développent à son niveau, l'adolescent qui croise ce genre de situation finit par fuguer et être exposé à la mendicité.

Chez les garçons de 12 ans et plus, on note la tendance à faire de nouvelles expériences. Les filles quant à elles veulent découvrir le sexe opposé, etc. Chez les filles placées, les tentatives d'agression sexuelle influencent aussi la fugue, les situations de rue qui débouchent pour la plupart sur la mendicité et/ou la prostitution.

Aux défaillances parentales, il faut ajouter les situations de handicap qui frappent certains individus, les obligeant à se débrouiller pour ne pas mourir de faim. Cela est compréhensible dans la mesure où face à la misère ou aux situations mortifères, toutes les tentatives de survie sont envisageables. Par ailleurs, la mendicité au Bénin est complexifiée par le déficit des services sociaux de base, la méconnaissance ou le dysfonctionnement de ceux qui existent. Enfin, la méconnaissance (ignorance) ou la tendance à l'hégémonie masculine conduit aussi à pousser des femmes et leurs enfants dans la rue et dans la mendicité.

7.2.6 Des conséquences de la loi portant libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace CEDEAO¹⁴

¹⁴ Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La perméabilité des frontières du Bénin qui, sous le prétexte du respect de la loi portant libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace CEDEAO, empêche ou déresponsabilise certaines autorités à mieux contrôler les mobilités des enfants figure parmi les facteurs sous-jacents de la mendicité. Par ailleurs, l'absence ou le déficit de qualification et la barrière linguistique amènent aussi certains étrangers venant au Bénin à faire la manche. Arrivée le plus souvent dans les principales villes du pays et ne sachant que faire (en raison de la double barrière de qualification et de langue), ils s'orientent rapidement vers les lieux de culte ou vers les organisations caritatives ou encore vers les points de regroupement pour solliciter la généreuse bienveillance des passants. Par effet de contamination, des béninois ont commencé par leur emboîter le pas.

Encadré 10 : Histoire de B. 12 ans enfant en situation de mendicité (Cotonou)

Je m'appelle B. J'ai 12 ans. Ma mère est de Ouidah et mon père est Adja. Je suis ici depuis 4 mois. J'ai laissé l'école à partir de CE2. Mes parents ont divorcé depuis mon enfance. Ensuite ma mère m'a mis chez ma tante maternelle. Si je fais quelque chose jugée de mauvais, sa fille l'informe et ma tante me frappe. Par la suite je suis repartie chez ma mère et lui ai dit que je n'en peux plus que je veux aller chez mon père. Elle m'a donné 1000F de retourner chez ma tante pour que cela ne lui crée pas d'autres problèmes. Avec cette somme d'argent j'ai voyagé vers Pahou au-lieu d'aller chez ma tante.

A Pahou se trouve un autre parent à ma mère. Cette nouvelle tante a demandé si j'ai fugué ou non. Je lui ai répondu non. Avec ses menaces, dès le lendemain à 6h j'ai escaladé la clôture pour fuir dans la nature. Dans ma fugue j'ai été interpellé par des gens qui m'ont accusé de voleur car je passais dans leur champ de tomate. Lorsqu'ils m'ont ramené vers ma tante, une de ses connaissances lui a dit que heureusement que je ne connaissais pas le marché Dantokpa sinon j'y serais allé. Quand j'ai entendu cela, l'idée m'est venue de découvrir le marché Dantokpa. Mais je ne leur ai rien dit. Ils m'ont menacé de m'attacher avec les fils de courant électrique et de me frapper. Quelques instants après, je leur ai dit que j'allais au WC (toilettes) et j'ai fui par l'arrière du mur de WC...

Arrivée à Dantokpa, j'ai croisé une bonne volonté qui m'a donnée 50F et m'a conseillé de travailler dans le marché. Ici je fais le travail de portefaix. Je gagne au moins 1500F par jour et je fais aussi la tontine de 500F par jour. Actuellement j'ai déjà épargné 12000F (deux rangées de tontine). Je vais utiliser cette somme pour me coudre des vêtements...

Je fréquente parfois le centre Don Bosco. Moi, je ne vais pas rester comme je suis jusqu'à devenir grand. C'est pourquoi je dis aux gens de Don Bosco de m'aider à retrouver ma mère afin qu'elle m'aide à apprendre un métier. Je veux être un tailleur brodeur. Je veux devenir couturier. Ici à Dantokpa, les blancs sont venus nous former sur les petits trucs comme la fabrication de perles ou de colliers pour vendre. A Don Bosco, on nous a donné de placard pour ranger nos vêtements. Quand je suis malade, ce sont les gens de Don Bosco qui me soignent...

VIII. Quelques actions de protection des enfants impliqués dans la mendicité et leurs aspirations

8.1 Interventions des acteurs sociaux par rapport à la situation des enfants impliqués dans la mendicité

Certaines structures de l'Etat et des organisations non étatiques essayent tant bien que mal d'apporter un soutien aux enfants en situation difficile parmi lesquels figurent ceux impliqués dans la mendicité.

Au niveau des pouvoirs publics on peut mettre en relief le rôle des Centres de Promotion Sociale (CPS) disséminés dans chacune de communes du pays. Leur responsabilité consiste entre autres à contribuer à la réalisation des droits des enfants. Bien qu'en nombre (effectif) réduit et disposant de faibles moyens d'action, ils reçoivent les cas qui leur sont référés, contribuent aux enquêtes sociales pour identifier les familles des enfants et à leur réintégration famille, parfois, à la réinsertion socioprofessionnelle pour les enfants les plus chanceux. Les chefs CPS sont tout comme les acteurs de la société civile (ONG), aussi actifs dans la prise en charge d'urgence des cas d'enfants en situation de grave déficience alimentaire, nutritionnelle, etc. Leurs interventions dans ces services sociaux de protection ne sont pas stricto sensu focalisées sur les enfants impliqués dans la mendicité mais plutôt ceux dont les droits sont violés ou les enfants en situation de grave vulnérabilité, etc.

« Il y a un cas d'une mère togolaise qui a eu 8 filles avec son mari et qui a été rejetée dans la rue avec ses enfants au motif qu'elle ne fait que des filles. Dans sa souffrance, elle a commencé par mendier avec les enfants. Nous l'avons reçue et tenté une conciliation avec le conjoint suivi d'un appui nutritionnel, et un don de 50 000F pour des Activités Génératrices de Revenus (AGR). Elle bénéficie aussi d'une petite formation et de conseil en termes de suivi. La fois dernière, elle est venue nous signaler que l'argent reçu (50.000 F) lui a permis d'avoir aujourd'hui 200.000F ». Femme, fonctionnaire de service social, 12/14 (Parakou).

Certaines ONG se sont spécialisées dans la promotion des droits des enfants. Elles le font à travers des actions de communication et des actions humanitaires sur le terrain en milieu ouvert (Exemple d'un marché) ou fermé (Exemple d'un Centre d'écoute et d'orientation). A Cotonou (cas le plus connu), l'appui aux enfants de la rue consiste à leur offrir un cadre d'hébergement, un cadre d'écoute et d'orientation équipé de quelques commodités de toilette, de loisir, etc. Dans certains centres, les enfants sont aussi initiés au cours d'alphabétisation en français, aux compétences courantes de la vie, etc. Il existe une passerelle entre les deux types de milieu d'accueil des enfants ce qui leur offre l'opportunité de passer d'un milieu à l'autre. Visiblement, le milieu fermé offre plus d'opportunité en termes d'éducation et d'apprentissage. Par conséquent, il peut certainement contribuer à la réalisation des projets de vie des enfants.

Encadré 11 : Histoire de R, 17 ans enfant en situation de mendicité (Malanville)

Je m'appelle R, j'ai 17 ans. Je suis enfant Talibé. Je viens de karimama. Les enfants qui sortent pour mendier ici sont appelés Almaziri. Certains les regardent avec mépris tandis que d'autres sont sensibles à leur situation et les traitent avec humanité. Lorsque nous

sortons pour mendier, nous disons que nous sommes des enfants de Dieu, des talibés qui avons besoin d'aide pour vivre...

Je mendie depuis un an maintenant. Je mène cette activité au nom de Dieu selon ce que l'alpha m'a fait savoir. Ainsi, ce que je trouve je le remets en partie à l'alpha pour le transmettre à Dieu car il est le mieux placé pour rendre compte. Le reste, je le cache quelque part pour mes besoins personnels et ceux de mes parents...

Pour mendier, nous choisissons des lieux comme les marchés, et les maisons où nous sommes sûrs de trouver des personnes généreuses.

Lorsque je serai grand, je pense devenir un maçon pour continuer avec le travail d'aide maçon que je fais par moments. En ce qui concerne l'apprentissage du coran, je souhaite vivement l'achever pour être parmi les connaisseurs dans ce domaine car cela valorise l'homme.

« Nous avons déjà reçu dans notre centre une fille errante en situation de mendicité dans la rue dont les parents n'ont pas été retrouvés pendant plusieurs années et que nous avons formé jusqu'à l'obtention de son diplôme. Pendant ce temps nous faisons des enquêtes pour identifier ses parents. Après une nième tentative d'enquêtes nous avons finalement retrouvé ses parents vers le Nord du Niger. Ces derniers avaient déjà fait le deuil de leur fille alors qu'elle est bien vivante. En collaboration avec les autorités nigériennes nous avons finalement remis la fille à ses parents. En plus de sa langue maternelle, elle comprenait aussi le Fon (principale langue parlée à Cotonou) et se débrouille bien en français. Le jour de sa réintégration familiale c'est une grande émotion qu'ont exprimé ces parents...» Homme, 50 ans, responsable d'ONG de protection des enfants, 11/14 (Cotonou)

A Malanville, une ONG disposant d'un centre de formation des talibés en transformation des cornes de bœuf en objets d'arts essaye tant bien que mal de les former. Ce cadre existe et bénéficie de l'expertise d'un artiste nigérien pour former des formateurs mais la structure éprouvent encore des difficultés à fonctionner.



Des objets d'art fabriqués à partir de la transformation de cornes de bœuf dans un centre de formation pour talibés (Malanville)

Faut-il rappeler que les interventions faites en direction des enfants en situation difficile notamment les enfants impliqués dans la mendicité sont globalement efficaces. Cependant, elles restent largement insuffisantes par rapport à leurs besoins spécifiques sur le terrain et à leur effectif important.

8.2 Aspirations des enfants en situation de mendicité pour l'avenir

Bien que vivant dans des situations difficiles, la plupart des enfants impliqués dans la mendicité ne manquent pas d'aspiration en termes de projet de vie. C'est le cas des talibés dont plus de la moitié (54%) aspire à devenir marabout, alpha ou enseignant coranique. Le huitième (12%) des enfants impliqués dans la mendicité souhaite aller à l'école formelle ou reprendre l'école formelle. Le cinquième (19%) souhaite changer d'activité ou se reconverter dans des activités plus qualifiantes et rentables.

Tableau 24 : Distribution des enfants selon les aspirations pour l'avenir

Aspirations	Cotonou (N=308)			Parakou (N=153)			Malanville (N=427)			Ensemble (N=888)		
	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %	Talibés %	Non Talibés %	Ensemble %
Continuer la mendicité	0,0	4,2	4,2	18,8	16,9	17,6	41,8	25,8	38,2	37,9	10,8	22,9
Avoir un Meilleur boulot	50,0	23,5	23,7	39,1	34,8	36,6	7,3	12,4	8,4	12,6	23,4	18,6
Aller à l'école	50,0	25,2	25,3	6,3	12,4	9,8	1,5	8,2	3,0	2,5	19,5	11,9
Me marier	50,0	6,5	6,8	34,4	21,3	26,8	25,2	19,6	23,9	26,8	11,8	18,5
Je m'en fiche	0,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,2	0,3	0,6	0,5
Partir à l'extérieur	0,0	2,0	1,9	14,1	6,7	9,8	4,5	3,1	4,2	6,1	3,0	4,4
Marabout / Alpha /	0,0	1,6	1,6	23,4	9,0	15,0	60,0	28,9	52,9	53,8	8,3	28,6

Enseignant coranique													
Autre aspiration	0,0	45,4	45,1	7,8	14,6	11,8	15,8	27,8	18,5	14,4	36,4	26,6	

La tendance chez les enfants non talibés impliqués dans la mendicité (cas plus manifeste à Cotonou), montre que l'aspiration à aller à l'école ou à apprendre un métier est assez forte. A Parakou, l'aspiration au changement d'activité et au maintien dans la mendicité est plus dominante. Quant à Malanville se maintenir dans la mendicité et devenir plus tard maître coranique sont prépondérants. Ces aspirations donnent un aperçu des projets de vie des enfants en situation de mendicité. Si les talibés voudraient à l'image de leur maîtres coraniques devenir enseignants desdites écoles, les autres enfants en situation de mendicité voudraient opérer une reconversion pour réaliser des projets de vie plus qualifiants, socialement valorisants et durables.

IX. Recommandations

De façon générale, les stratégies de sortie des enfants des situations de vulnérabilité comme la mendicité se matérialisent par un management humanitaire qui a pour effet pervers d'entretenir le phénomène. Les présentes recommandations formulées à partir des constats empiriques s'adressent aux pouvoirs publics, aux organisations non étatiques d'aide aux enfants, aux leaders religieux et aux collectivités locales.

Recommandation d'ordre général : Bien que nul n'est censé ignorer la loi, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de communication à l'égard des populations sur les conséquences qui résultent de la violation des droits des enfants et en particulier la pratique de la mendicité chez les enfants. Un tel programme devra prendre en compte aussi bien les médias audio et visuels, les projections sur les places publiques de films réalisés à cet effet et les témoignages des enfants et/ou ex-enfants impliqués dans la mendicité.

L'appui et la formation des structures intervenant dans la protection des droits des enfants est aussi nécessaire. Les exemples d'ONG ayant fait leur preuve existent sur le terrain et ne demandent qu'à être capitalisés. Par ailleurs, il serait intéressant que dans les processus de réintégration familiale ou de réinsertion socioprofessionnelle des enfants, il soit accordé une attention particulière aux échanges entre la famille, l'enfant en situation de mendicité (ou à risque de mendicité) et la structure d'insertion socioprofessionnelle (établissement scolaire, centre d'apprentissage, etc.) qui l'accueillera. Cela est utile pour surmonter les malentendus, renforcer une meilleure compréhension entre les parties en « conflit » et permettre à l'enfant de révéler ses aspirations les plus profondes en matière de projet de vie. Dans ce sens, une démarche proactive à l'égard des enfants en situation de mendicité provenant de milieux fermés (cas des talibés et des enfants en situation de mendicité bénéficiant de l'assistance des organisations non étatiques) est nécessaire. L'implication dans les stratégies de prévention ou de prise en charge de la mendicité des institutions religieuses dont les manifestations attirent les enfants en situation de mendicité est aussi nécessaire pour mieux encadrer ce phénomène.

A l'endroit du gouvernement :

- *Ministère en charge de la Famille* : Au regard des cas de mendicité observés dans les trois villes d'investigation, il serait intéressant que les pouvoirs publics s'inscrivent dans un management prudent basé sur des incitations et non des impositions. Dans ce contexte, l'approche « Droits humains » trouve toute son éclosion. Il s'agit plus concrètement de convaincre les commanditaires et employeurs à reconsidérer leur position en remplissant leurs obligations d'éducateurs pour accompagner les projets de vie des enfants et inciter les enfants en situation de mendicité à révéler leurs projets de vie et s'engager à les réaliser. A ce sujet, il est possible d'exploiter l'opportunité de lassitude que manifestent certains enfants impliqués dans la mendicité (cas des 12 ans et plus). Beaucoup savent que la mendicité n'est que transitoire et qu'ils ont leur avenir à construire. C'est d'ailleurs pour cette raison que beaucoup nourrissent toujours l'espoir de retourner dans leur famille (qui est en principe leur cadre naturel de vie) qu'ils ont dû laisser accidentellement et malgré eux. La complexité de la réalité urbaine requiert de penser un dispositif d'intervention (ou de protection des enfants

impliqués dans la mendicité) dans la discrétion, la concertation avec les instances de droit commun, mais aussi dans un dialogue avec les populations des milieux où vivent ces enfants. Ces dispositions sont indispensables à la prévention. Le véritable problème ici réside dans le fait que dans la majorité des cas, les enfants en situation de mendicité ne vivent pas avec leurs parents. Ces derniers sont au village ou à l'extérieur du pays de sorte qu'il est difficile de combattre le mal à la racine. Cette situation nécessite que des dispositions soient prises au niveau régional (multi-pays) pour trouver une solution appropriée au phénomène.

La mise en place d'un programme / projet de lutte (prise en charge et prévention) contre la mendicité chez les enfants serait une opportunité pour contribuer efficacement à la réalisation des Droits des enfants.

- *Ministère en charge de la Justice, Ministère de la Défense et Ministère de l'intérieur* : La mendicité telle qu'elle se manifeste dans les milieux d'investigation viole les dispositions du code pénale (art. 274 ; 275 et 276). Bien que par son ancrage social, le phénomène est plutôt toléré, il urge de prendre des mesures appropriées pour y mettre fin du moins, réduire son ampleur. Cela passe par l'instruction des responsables des sites « mendicitogènes » et ceux en charge de la sécurité publique afin qu'ils veillent au respect des droits des enfants. Il serait par ailleurs intéressant que le gouvernement initie un projet de loi interdisant l'incitation à la mendicité. La vulgarisation, la mise en œuvre diligente des peines privatives de liberté et les amendes qui seraient issues d'une telle loi pourraient décourager les commanditaires et employeurs. Les enfants en situation de mendicité sont utilisés pour mobiliser des ressources financières au profit des tierces personnes. Ce comportement proche d'une situation d'exploitation voire de traite d'enfants mérite une réponse appropriée notamment, la vulgarisation et le respect des textes de loi portant lutte contre la traite des enfants, le déplacement illicite des mineurs et la répression de cas témoins pour servir d'exemple aux commanditaires et employeurs.
- *Ministère des Enseignements maternels et primaire et Ministère de l'Enseignement Secondaire et Technique de la formation professionnelle* : La scolarisation peut constituer une alternative crédible à la mendicité des enfants. Beaucoup d'enfants en situation de mendicité sont disposés à reprendre leur cursus scolaire s'ils en ont l'opportunité. Il faudra alors mettre en place des structures adéquates de formation et d'éducation conformes aux spécificités de ces enfants vulnérables. Le cas des écoles alternatives « cours accélérés » en expérimentation sur le terrain (ONG et collectivités locales) et appuyées par l'UNICEF peuvent inspirer les réflexions. Par ailleurs, un plaidoyer en direction d'autres structures publiques d'aide à l'artisanat pourraient offrir d'autres opportunités de réinsertion socioprofessionnelle aux enfants impliqués dans la mendicité qui voudraient bien se reconvertir dans des activités plus valorisantes et qualifiantes.
- *Ministère en charge des Affaires étrangères* : Une concertation avec les ambassades des pays d'origine des enfants en situation de mendicité au Bénin est nécessaire pour apporter une solution durable au phénomène.

A l'endroit des organisations non étatiques d'aide : Certains enfants en situation de mendicité sont à la recherche de structures d'accueil pour soulager leur peine mais il faudra faire attention.

L'aide d'urgence ne doit pas se substituer à une action pérenne de prise en charge. Elle doit viser avant tout à requinquer l'enfant en situation difficile. Toute promotion abusive de dispositifs adressés aux enfants en situation de mendicité risque d'être désastreuse au niveau de la vie quotidienne. La promotion des structures d'accueil et de prise en charge d'enfants en grande précarité peut conduire les personnes ayant l'habitude de les aider à se désengager, en raison de l'existence même de telles structures présentées de façon très positive. Il est plus important de prendre appui sur les modalités locales d'analyse et de réponse au phénomène.

L'aide doit visée la mise en confiance de l'enfant en situation de mendicité de façon à ce qu'il renoue les relations avec sa famille et à cette dernière d'accueillir l'enfant avec encore plus de douceur et une bienveillante attention notamment en terme de dialogue.

A l'endroit des collectivités locales : Les mairies des villes touchées par la mendicité doivent s'investir véritablement dans le social (ce qui n'est pas encore le cas). En collaboration avec les ministères sectoriels en charge de la protection et de l'éducation des enfants, ils doivent asseoir un cadre de concertation avec les responsables des sites propices à la mendicité notamment les leaders religieux pour les aider à mettre en place des stratégies adéquates de prise en charge des enfants vivant de mendicité autour de leur structure. Une veille autour de ces sites propice à la mendicité permettrait de dissuader les enfants en situation de mendicité et de sensibiliser les donateurs sur d'autres approches plus saines de distribution des offrandes.

Aller à la rencontre des enfants en situation de mendicité et leur proposer une présence attentive, les aider à faire face aux périls de leur situation sous formes de petits soins de santé élémentaires notamment, aider à restaurer des liens avec les familles, mettre à leur disposition une cellule d'écoute permettant l'accompagnement éducatif, de suivi et d'orientation est important (cas des infrastructures existant : cas du marché Dantokpa de Cotonou). Il faudrait déjà capitaliser et mutualiser les expériences en cours de façon à les adapter aux réalités des autres villes où le phénomène est aussi prégnant car elles permettent d'aider les enfants à reconquérir progressivement leur identité perdue.

A l'endroit des confessions religieuses : Si les confessions religieuses d'obédience chrétienne disposent d'écoles et/ou de centres de formation susceptibles de permettre aux enfants de réaliser leur rêve, cela est aussi possible au niveau de l'islam (qui dans certains cas a permis d'ériger des infrastructures scolaires adéquates : cas des écoles franco-arabes). Alors, il est possible au sein du cadre de concertation des confessions religieuses, de faire un plaidoyer pour susciter le débat sur l'école ou le cadre de formation type ou adéquat qu'il faudra mettre en place pour accueillir les apprenants qui reçoivent ou recevront une forme spécifique d'éducation. Ainsi, il sera possible d'établir une norme que respectera tout promoteur et/ou animateur d'école coranique. Cette solution participe du lien qu'il est nécessaire d'établir avec les maîtres coraniques pour trouver une solution consensuelle concernant la mendicité des enfants talibés qui gagne de plus en plus du terrain. Les donateurs d'aumônes peuvent à ce titre être amenés à déposer les biens auprès de structures agréées d'hébergement et/ou de prise en charge des enfants en situation difficile qui se chargeront de les leur distribuer dans un cadre plus adéquat. Cela éviterait la prolifération des « marchés de la mendicité » et réglerait en partie les risques sanitaires qui en découlent.

Conclusion

La mendicité impliquant les enfants dans les trois villes du Bénin est un phénomène majoritairement masculin qui touche de jeunes enfants notamment d'origine étrangère. Ils font la manche sous le prétexte de l'apprentissage du Coran alors qu'aucun texte dans ce livre sacré ne l'autorise ou pour des raisons de survie. De même, la mendicité telle qu'elle se manifeste dans ces villes est interdite par le code pénal. La mendicité concerne beaucoup plus les enfants talibés parlant Dendi /Djerma et Peulh (Nord Bénin) et des enfants Fon ayant fugué du domicile familial pour des raisons de malentendu ou de conflit avec leurs parents. La peur de la violence ou la violence tout court représente également un facteur qui maintient les enfants dans la rue et dans la mendicité (cas des non talibés).

La mendicité se manifeste globalement sous deux formes (affichée et clandestine). Les enfants en situation de mendicité affichés font la manche pour des raisons de subsistance et d'éducation. Ils l'associent avec de petits jobs. La tendance à la mendicité chez les enfants d'origine étrangère est de plus en plus forte et agressive. Il en est peut-être ainsi parce que vivant dans une cascade de ruptures ou de situations difficiles, ces enfants sont presque habitués aux milieux hostiles et ont fini par développer une carapace pour faire face en toute circonstance périlleuse. D'autres ont des devoirs à assumer vis-à-vis des adultes et dont la non satisfaction (devoirs) expose à des sanctions. La mendicité clandestine vise à compléter la satisfaction de besoins de survie afin de mieux se positionner dans des projets professionnels ou de vie. Parmi les « mendiants » occasionnels figurent aussi des escrocs qui jouent aux nécessiteux pour abuser de la générosité des passants. En effet, vol et ruse font partie des stratégies de mobilisation de ressources des enfants en situation de mendicité.

La mendicité est marquée par deux types de perception en décalage. Le premier alterne bonne perception sur fond de croyance religieuse et tolérance par son ancrage social. Le second type de perception est plutôt négatif du fait de l'incertitude et de l'hypothèque qu'elle constitue pour l'avenir des enfants. La mendicité telle qu'elle se manifeste de nos jours reflète par ailleurs, le déclin de la solidarité, la crise des valeurs humaines mais aussi le dysfonctionnement des cadres sociaux intégrateurs et ressemble à bien des égards à des situations de traite d'enfant. L'exemple le plus illustratif reste celui de la famille, qui autrefois était considérée comme le cadre de référence à partir duquel les enfants se socialisent. Lorsque la famille se trouve confrontée à des dysfonctionnements sans précédents, les enfants finissent par lui préférer la rue et la mendicité.

Sur un autre plan, il faut souligner qu'a priori les enfants ne souhaitent pas se séparer de leurs parents mais les cas de dislocation des familles (séparation, migration d'un membre, décès, etc.) ou la réalisation des projets des adultes (parents) ou ceux des enfants eux-mêmes (auxquels ils acceptent ou non de participer volontairement), fragilisent parfois les repères identitaires des enfants et font des moins chanceux des victimes de leur famille. Cette situation traduit aussi la violation des droits des enfants à la participation.

La vie dans la rue ressemble tantôt à une vie de niche, tantôt à une jungle. Cette dernière caractéristique pousse certains enfants en situation de mendicité au vol et à côtoyer quotidiennement des situations de vie morbide parfois mortifère (consommation de stupéfiant, maladie, addiction, etc.). Quant aux filles en situation de mendicité, bien qu'en faible proportion (comparées aux garçons) elles représentent une proie facile à la violence sexuelle ou la sexualité débridée voire la prostitution. Les conditions de vie des enfants en situation de mendicité sont des plus rudes et morbides. Sur leurs lieux d'hébergement, il existe peu de commodité pour une vie confortable. Les plus chanceux sont ceux qui bénéficient de la généreuse attention et affection de certaines organisations non étatiques qui leur offrent par moments un abri temporaire, un kit de toilette et quelques opportunités de loisir. Les autres continuent de dormir entassés dans des chambres exigües et généralement sans un minimum de commodités ou en plein air sur les places publiques. Certes, ils prennent généralement trois repas par jour mais la qualité de ces repas est plutôt douteuse.

Certains adultes profitent de la mendicité des enfants soit directement sur le plan économique, soit sur le plan occulte ce qui fait parfois des dons/aumônes de simples sacrifices faits pour le bonheur des donateurs, les enfants n'étant considérés que des vecteurs ou intercesseurs auprès de Dieu. D'autres personnes en revanche, apportent véritablement un appui visant à améliorer les conditions de vie des enfants en situation de mendicité mais il n'est pas facile de faire la démarcation entre ces deux types de donateurs. L'essentiel pour les enfants en situation de mendicité étant de satisfaire des besoins existentiels. Il faut souligner également que plus les enfants en situation de mendicité sont âgés, moins ils bénéficient des dons en numéraire. Les populations estiment qu'ils sont assez grands ou responsables pour se reconvertir dans des activités génératrices de revenu. C'est pour ces raisons qu'en dehors de la mendicité de nourriture beaucoup d'enfants en situation de mendicité font de petits jobs pour combler leurs besoins.

La mendicité peut par ailleurs, alimenter la délinquance en milieu urbain. Les enfants en situation de mendicité peuvent servir de vecteurs à la prolifération de pratiques illicites. Dans ces conditions, les pouvoirs publics ont intérêt à renforcer ou mettre en place des cadres de concertation sur cette problématique ou la situation des enfants vulnérables en général, pour réfléchir sur des solutions pratiques.

Enfin, bien que la culture soit considérée comme le ferment du développement, il faut reconnaître que le véritable développement participe effectivement d'une culture choisie et non d'une culture subie. Par conséquent, aucune culture n'est immuable, tout est construit et donc susceptible d'évoluer. Il résulte de ce qui précède que les fondements culturels de la mendicité ne sont pas immuables ; ils sont susceptibles de changement positif pour le bien-être des enfants.

Références bibliographiques

1. APTEKAR, L. (1994) : *Street children in the developing world: a review of their condition*, Cross cultural research, 28, 3, p.194-244.
2. BANQUE MONDIALE et PIED (2001) : *Les talibés au Nord Bénin : enfance malheureuse, un mode de vie choisi*, ONG PIED, Djougou, 60p.
3. BCAT (2010) : *Etude socio-anthropologique sur les causes structurelles de la traite et de la mobilité des enfants dans le marché central de Malanville*, Cotonou, 53p.
4. BCAT (2011) : *Le système talibé à Malanville*, Cotonou, 19p.
5. BENIN (République du) (1990) : *La constitution de la République du Benin*, Cotonou, 37p.
6. BENIN (République du) (1998) : *Loi n°98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail au Bénin*, 41p.
7. BENIN (République du) (2003) : *Loi d'orientation du secteur de l'éducation nationale*.
8. BENIN (République du) (2006) : *La loi portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants au Bénin*.
9. BENIN (République du) (2007) : *Loi N° 2002-07 portant Code des personnes et de la famille*, Cotonou, 123p.
10. BENIN (République du) (2012) : *Loi n°201-26 du 9 janvier 2012 portant Prévention et répression des violences faites aux femmes au Bénin*, 12p.
11. BIAYA, T. S. (2000) : *Les jeunes, la violence et la rue à Kinshasa. Entendre, comprendre décrire*, Dakar, CODESRIA.
12. BOUVENET, G et HUTIN, P (1877) : *Recueil annoté des textes de droit pénal applicables en Afrique Occidentale Française*, Paris, Edition de l'Union française, 135p.
13. DE SARDAN O. et TIDJANI A. M. (2002) : *Les enfants de la rue à Niamey*, Niamey, Lasdel, Etudes et travaux no 6, 28p.
14. *Déviance et société*, 22, 4, 1998b. p 347-366.
15. DIOUF Mamadou & COLLIGNON René (2001) : *Les jeunes du Sud et le temps du monde : identités, conflits et adaptations*, Autrement, 18 : 5-15 (Les jeunes, hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud!?) René COLLIGNON & Mamadou DIOUF (éds) [IRD/Éditions de l'Aube]
16. DOUVILLE, O (2001) : *Des suradaptations paradoxales*, Lien social, Bamako, Samu Social.
17. DOUVILLE, O (2004) : *Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako (Mali), Psychopathologie africaine*, 2003-2004, XXXII, 1 : pp.55-89.
18. DOUVILLE, O (2004) : *Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako (Mali), Psychopathologie africaine*, 2003-2004, XXXII, 1 : pp.55-89.
19. DOUVILLE, O. (2008) : *De l'adolescence errante, Essai sur les non-lieux de nos modernités*, Nantes, Pleins feux. Collection « L'impensé contemporain ».
20. DOUVILLE, O. (2008) : *De l'errance comme difficile traduction de soi dans la ville moderne: perspectives cliniques et anthropologiques*, Paris, 14p.
21. DRAME, F. et LE MENER, E. (2010) : *Enquête sur les enfants de la rue à Dakar*, Dakar, Graphi plus, 250p.
22. GENTILE, M. F (2005) : *Garçons et filles en situation de rue. Pertinence analytique des notions de genre et de rapports sociaux de sexe*, Paris, HAL, 38p.

23. HRW (2010) : *Sur le dos des enfants, Mendicité forcée et autres mauvais traitements à l'encontre des talibés au Sénégal*, 122p in <http://www.hrw.org>.
24. JENSEN, R. et PEARSON, M. (2002) : *Rapid assessment/Capture-recapture (RACR) – A field guide*. Cambridge: Cambridge University Press.
25. LEDESERT, S. (2009) : *Un état de la littérature en sciences sociales sur les enfants de la rue : l'affirmation récente d'une recherche critique*, Mémoire de Master 1 de recherche.
26. LUCCHINI, R. (1998a) : *Images de l'enfant en situation de rue et interventions*, In Tessier, S. (dir.), *A la recherche des enfants de la rue*, Paris, Khartala, 1998a, p. 259- 275.
27. LUCCHINI, R. (1998b) : *L'enfant de la rue: réalité complexe et discours réducteurs* ,
28. LUCCHINI, R. (2001) : *Carrière, identité et sortie de la rue : le cas de l'enfant de la rue*, *Déviance et société*, 25, 1, p. 75-97.
29. MDAEP et UNICEF, 2012 : *Analyse de la situation des enfants au Bénin*, Cotonou, 262p.
30. MFSN et UNICEF (2007) : *Etude nationale sur la traite des enfants au Bénin*, Cotonou, 149p.
31. MJLDH (2007): *Le code de l'enfant au Benin: textes législatifs et conventuels*, Cotonou, Ruisseaux d'Afrique, 652p.
32. MORELLE M. (2007) : *La rue des enfants, les enfants des rues*, Paris, CNRS.
33. MORELLE M. (2008) : *Les enfants de la rue à Yaoundé (Cameroun) et Antananarivo (Madagascar)*, *Autrepart*, 45, 2008, p. 43-57.
34. NATIONS UNIES (1989) : *Convention Internationale des Droits de l'Enfant*, New York, in www2.ohchr.org Consulté le 04 juin 2010 à 16h30
35. Nations Unies, (1976) : *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* in www2.ohchr.org, Consulté le 10 Avril 2012 à 16h30
36. OUA (1990) : *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, Addis Abéba, in erudit.org Consulté le 17 Novembre 2011 à 09h20
37. POITOU, D. (1996) : *Les racines de l'exclusion : influence des croyances africaines sur la socialisation de l'enfant des rues*, *Cahier de Marjuvia*, 2, 1996.
38. RIVARD, J. (2004) : *Des pratiques autour des jeunes/enfants des rues : une perspective internationale*, *Nouvelles pratiques sociales*, 17, 1, 2004, p. 126-148.
39. SAMUSOCIAL SENEGAL (2008) : *Rapport annuel 2007*, Dakar, Samusocial Sénégal xpx.
40. SAMUSOCIAL SENEGAL (2010) : *Rapport annuel 2009*, Dakar, Samusocial Sénégal 28p.
41. sociologie, Paris-Cachan, Paris 4 – Ecole Normale Supérieure de Cachan.
42. SYLLA, A., NDIAYE M., SYLLA, O. et GUEYE, M., (2003) : *Conduites auto-agressives de l'adolescent africain*, *Médecine Tropicale*, 63, 4-5, 2003, p. 539-543
43. UCW (2007) : *Enfants en situation de mendicité de la région de Dakar*, Résumé analytique, Dakar, 20p.
44. UCW (2010) : *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*,
45. UCW (2010) : *Tous unis dans la lutte contre le travail des enfants*,
46. UNFPA (2008) : *Evaluation des résultats atteints par les programmes EVF/EMP soutenus par l'UNFPA au Sénégal*, Dakar, 176p.
47. VAN HOUCKE, F, (2005) : *recherche d'une réponse sociale à la mendicité des mineurs*, *JDJ n°245*, 11p.
48. WANGRE, N. J. et Maiga, A. (2008). *L'enfant de rue en Afrique noire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.

Annexes

Annexe 1 : Opérationnalisation de la démarche méthodologique

Mobilisation des répondants : En prélude à la collecte des données, des contacts ont été pris avec des leaders locaux qui connaissent bien le phénomène dans leur milieu. (Imams, leaders de bandes opérant sur certains sites de mendicité en collaboration avec les enfants, etc.). En tant que guides ou facilitateurs, ils ont aidé les enquêteurs à identifier les sites propices à la mendicité dans leur zone d'influence.

Plus concrètement, la prise de contact avec les autorités locales s'est déroulée de la façon suivante. Le superviseur ou l'enquêteur a d'abord rencontré les responsables administratifs, dès son arrivée dans la localité d'investigation pour : (i) expliquer le but de sa visite ; (ii) présenter la copie de la lettre de couverture ; (iii) expliquer les objectifs de l'étude et la démarche de collecte. Il a ensuite exposé le calendrier de séjour de l'équipe d'enquêteurs dans la localité et prendre avec les autorités locales, toutes les dispositions pratiques pour le bon déroulement de l'enquête. Enfin, les facilitateurs ou guides ont été sollicités pour: repérer les sites propices à la mendicité, identifier les enfants impliqués dans la mendicité, mettre en confiance des enquêteurs et les répondants, etc.

Collecte proprement dite : Pour le volet quantitatif, le recensement des enfants en situation de mendicité lors de la capture s'est déroulé régulièrement de 6h30 à 19h30, quelquefois jusqu'à 23h ce qui permet de vérifier (par observation directe systématique) certaines réponses émises par des enfants en situation de mendicité notamment en ce qui concerne la fréquentation des écoles coraniques, la vie et l'hygiène dans leur résidence, leur loisir, les discours qui marquent les interactions entre enfants en situation de mendicité d'une part et celles entre enfants en situation de mendicité et certains adultes avec lesquels ils vivent. Les répondants sélectionnés par les enfants ont été interrogés par les enquêteurs le jour suivant. Les enquêteurs sont originaires des localités échantillons et parlent couramment l'une au moins des langues du milieu de l'enquête. Avant chaque interview, ils ont demandé et obtenu le consentement libre et verbal des participants.

Pour le volet qualitatif, l'assistance des guides ou facilitateurs qui connaissent assez bien le phénomène et les sites de mendicité fréquentés par les enfants a été nécessaire. Ces guides ou facilitateurs identifiés déjà lors du volet quantitatif auraient pu être désignés par les chefs de quartier ou les chefs de Centre de promotion sociale ou encore des responsables d'ONG de protection des enfants. Mais ces personnes ressources n'étaient pas toujours disponibles. D'autres leaders locaux ont aidé à identifier des facilitateurs et guides qui ont balisé le terrain pour la collecte des données. Leur rôle consiste à aider dans le repérage des sites et l'identification des enfants impliqués dans la mendicité dans les trois villes.

Formation des enquêteurs et pré-test des outils de collecte : Comme indiqué précédemment, la formation des enquêteurs s'est déroulée à la Maison d'Accueil Sainte Anouarite (MASA) d'Abomey-Calavi. Elle a connu la présence et la participation de personnes ayant des profils variés : Sociologues, Psychologues, Spécialiste en éducation et prise en charge des enfants, animateurs d'ONG intervenant dans le domaine de la protection et la prise en charge des enfants, Juristes, Economistes, Statisticiens, géographes, etc. Des responsables de l'UNICEF et de l'OFFE ont également supervisé les travaux.

Les travaux de l'atelier de formation ont été focalisés sur deux aspects : les plénières d'examen des outils de collecte et les travaux de groupes. Les séances plénières ont été consacrées dans un premier temps à un rappel du contexte de l'étude par les consultants ; un exposé du protocole de recherche et dans un second temps, l'étude minutieuse des outils suivie du pré-test sur le terrain. En ce qui concerne les travaux de groupes, divers groupes ont été constitués en fonction des besoins. Pour les simulations en français et en langues locales, les participants ont été répartis par affinités linguistiques (Adja, Fon, Mina, Yoruba, Dendi, Bariba, Haoussa, Peulh, etc.) et par sites retenus. Ainsi pour les travaux en salle, trois grands groupes ont été constitués : groupe de Cotonou ; groupe de Parakou et groupe de Malanville. S'agissant du pré-test des outils, il s'est déroulé à Porto-Novo avec 13 binômes constitués et déployés sur l'ensemble des points stratégiques de mendicité. Ces différents binômes ont travaillé aussi bien sur les aspects communs que sur des aspects spécifiques du processus d'appropriation des outils de collecte.

A l'issue du pré-test, 30 enfants en situation de mendicité ont été capturés et 25 recapturés. Les opérations sur le terrain ont été suivies d'une séance de compte rendu, d'observations, puis de correction des outils suite aux enseignements tirés du test effectué. Après la synthèse faite à la place Bagnol de Porto-Novo, les outils ont été jugés adaptés pour la collecte à grande échelle. L'ensemble de l'équipe a repris le chemin de Cotonou où elle a été accueillie par le DOFFE à qui un compte rendu de la mission a été fait. Rendez-vous est enfin pris pour le Jeudi 20 novembre 2014 à partir de 16h en vue de la prise de paquetage pour les équipes de Cotonou et le lancement de la collecte proprement dite le Vendredi 21 novembre 2014. Les équipes des autres villes ont été priées d'attendre leur tour (respectivement une et deux semaines) après le démarrage des travaux à Cotonou. Pendant ce temps, certains membres ont été instruits pour lancer la mobilisation des acteurs susceptibles de faciliter les opérations de terrain.

Collecte proprement dite des données : La collecte des données s'est déroulée de façon progressive dans chacune des 3 villes et a duré 6 jours à Cotonou, 7 à Parakou et 7 à Malanville. Dans chacune de ces villes, il a été effectivement procédé à une subdivision en trois (3) Zones Géographiques de Collecte (ZC) (ZC1, ZC2 et ZC3). De façon concrète, la collecte des données a été organisée de la manière suivante :

Jours	Volet quantitatif	Volet qualitative
J1 (vendredi)	Capture des enfants sur tous les types de sites de mendicité de la zone géographique ZC1 + Toutes les grandes mosquées de la ville	Entretiens qualitatifs avec enfants, pourvoyeurs, employeurs, personnes ressources réalisés par les consultants *Observation directe systématique
J2 (samedi)	Recapture des enfants dans la même zone géographique ZC1 de J1 et autour des grandes mosquées dans toute la ville	
J3 (dimanche)	Capture des enfants sur tous les types de sites de mendicité de la zone géographique ZC2 + tous les lieux de culte chrétien (églises) de la ville	
J4 (lundi)	Recapture des enfants dans la même zone géographique ZC2 de J3 et autour des lieux de culte chrétien (églises) de la ville	

Jours	Volet quantitatif	Volet qualitative
J5 (mardi)	Capture des enfants sur tous les types de sites de mendicité de la zone géographique ZC3 + Ratissage de tous autres lieux	d'acteurs de la mendicité
J6 (mercredi)	Recapture des enfants dans la même zone géographique ZC3 de J5 et les autres lieux dans toute la ville	*Entretiens qualitatifs avec certains enfants réalisés par des enquêteurs
J7 (Parakou et Malanville) Cotonou (non payant)	-Ratissage d'éventuelles zones difficiles ou poches de réticence, -Compilation de données enregistrées sur supports magnétiques - Synthèse générale.	Collecte complémentaire de données qualitatives

Les opérations de terrain se sont déroulées autour des aspects suivants :

- Gestion administrative et logistique : tous les agents enquêteurs ont reçu un kit constitué de leur autorisation de recherche signées par les autorités du Ministère en charge de la famille, des biens en nature (Biscuits, fruits : dattes) et une somme d'argent suffisante pour motiver les enfants lors de la capture du vendredi et les jours de recapture.
- Prise de contact avec les autorités administratives : la prise de contact avec les chefs de quartiers/villages et certains leaders religieux a été réalisée par les enquêteurs appuyés par les consultants. A Parakou et à Malanville, les agents enquêteurs ont fait ce travail avant l'arrivée de l'équipe technique pour lancer la collecte des données. L'équipe technique a rencontré les chefs de Centre de Promotion Sociale, les responsables des affaires sociales des mairies et les commissaires de police des différentes villes, un juge des mineurs, des responsables d'ONG de protection des enfants, etc.
- Mise en œuvre de la démarche méthodologique de Capture-Recapture (CR) : les enquêteurs ont respecté la méthodologie CR. La majorité des enfants ont accepté d'être marqués à l'encre indélébile après la capture ce qui a permis d'éviter de les capturer plusieurs fois. La plupart d'entre eux, signalaient qu'ils avaient été déjà capturés lorsqu'un agent enquêteur les retrouvait dans une autre Zone géographique de collecte (ZC). Pour la recapture, le principe de la boule de neige n'a pas été strictement appliqué par endroit, notamment à Malanville. En effet, au premier jour de recapture, les enfants étaient présents en grand nombre en même temps. Dans ce cas, les agents enquêteurs ont attribué simplement un numéro de ticket à chacun d'eux sans désormais les associer à un recruteur. Par conséquent, la double récompense n'a pas été réalisée à tous les niveaux. Les autres jours de recapture se sont globalement déroulés comme dans les villes antérieurement investiguées.
- Avantage tiré de la collecte des données à Malanville : Trois des enquêteurs recrutés ont travaillé dans le cadre d'un projet de développement pendant plus de deux ans avec certains enfants vulnérables de Malanville et connaissaient aussi les leaders locaux de la ville. Chacun

figurait respectivement dans les trois binômes constitués pour la collecte des données. Le même exercice a été tenté à Parakou sans grand succès, les contextes étant différents.

- Temps journalier de la collecte de données : en moyenne, la collecte des données s'étendait chaque jour sur 13h (6h30mn à 20h avec 30mn de pause). Les extrêmes (pics) étaient de 5h30mn et de 23h30 par moments (collecte dans les zones difficiles et/ou de réticence).
- Vérification des questionnaires remplis : les questionnaires ont été contrôlés par les consultants au jour le jour et des observations ont été faites aux agents enquêteurs au fur et à mesure pour effectuer les corrections nécessaires. Dans l'ensemble, les outils ont été bien remplis.

Spécificités de la collecte des données par ville

- **Cotonou** : la collecte des données à Cotonou a démarré effectivement le Vendredi 21 Novembre 2014 à 6h30 et s'est achevée le mercredi 26 Novembre 2014 à 21h (soit 6 jours de collecte).
- **Parakou** : le Jeudi 27 Novembre, l'équipe technique de collecte a effectué le voyage sur Parakou pour y poursuivre les mêmes opérations. La collecte des données à Parakou a été lancée le Vendredi 28 Novembre 2014 à 7h devant la préfecture du Borgou-Alibori et s'est achevée le Jeudi 04 décembre 2014 (soit 7 jours de collecte). Les responsables de UNICEF (Bureau régional) et de la Direction départementale de la famille du Borgou-Alibori ont été informés avant et juste après le lancement de l'opération. Par ailleurs, le bureau régional de l'UNICEF a gracieusement mis à la disposition du personnel de terrain, sa salle de réunion où s'est tenue par trois fois, la synthèse journalière de la collecte des données. Les représentants de l'observatoire de la famille, de la femme et de l'enfant (OFFE) étaient également présents sur le terrain (Cotonou, Parakou et Malanville) et à certaines séances de synthèse journalière (Parakou).
- **Malanville** : le jeudi 04 Décembre dans l'après-midi, l'équipe technique a effectué le voyage sur Malanville pour y poursuivre la collecte des données. Elle a été réalisée du Vendredi 05 au Jeudi 11 décembre 2014 (soit 7 jours de collecte). Les journées de vendredi et de samedi (matin) ont permis aux consultants d'honorer certains rendez-vous relatifs à la collecte des données qualitatives.

Annexe 2 : Personnel de l'étude

Coordination

1. MOUKAGENDO Marie-Consolée (UNICEF)
2. SOGLOHOUN Eléonore (UNICEF)
3. YACOUBOU Moussa (OFFE)

Consultants

4. AFFO M. Alphonse
5. SINGBO M. Narcisse

Protocole de l'étude

1. AFFO M. Alphonse
2. SINGBO M. Narcisse

Collecte des données

- | | | | |
|------------------|----------------|-----------------|-----------|
| 1. ABDOULAYE | Abibou | 15. HONVOU | Victor |
| 2. AFFO M. | Alphonse | 16. LELLY | Pablick |
| 3. AGOSSA | Brunette | 17. MEDEDA | Serges |
| 4. AMADOU | Karim | 18. MOHAMED | Abdoulaye |
| 5. ASSOGBA | Elvis | 19. SABI SIKA | Mariam |
| 6. BA-AGBA | Mouftaou Touré | 20. SAMON YERO | Oumarou |
| 7. BAGUIRI | Saliou | 21. SANNI | Ayouba |
| 8. BIO KINNIN | Cherifatou | 22. SAYO | Ayouba |
| 9. CHABI | Edwige | 23. SIANON | Issiakou |
| 10. DAOUDA LABOT | Yousoufou | 24. SINGBO M. | Narcisse |
| 11. DJENOUKPO | Narcisse | 25. TAKPE | Auguste |
| 12. DOUVI | Jérémie | 26. TOFFOHOSSOU | Paul |
| 13. GANDJI | Landrine | 27. TOURARE | karim |
| 14. GOUROUBERA | Boaz | 28. TOVO | Léonie |

Rédaction du rapport

3. AFFO M. Alphonse
4. SINGBO M. Narcisse

Annexe 3 : Outils de collecte

Fiche de consentement pour la réalisation de l'enquête, l'utilisation et la publication de photos

Introduction

Je m'appelle _____ Je fais ce travail pour le compte du Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age et l'Unicef. Mes collègues et moi, passons dans les sites/ lieux de regroupement pour interroger certains enfants ambulants pour qu'ils nous disent ce qu'ils font dans ces lieux.

Confidentialité : Ce travail se fait sur plusieurs autres sites/lieux et dans d'autres localités. Votre accord pour que vos enfants ou ceux qui sont sous votre responsabilité ici participent à cette phase de l'étude, est volontaire. Nous voudrions prier les enfants de nous aider à mieux comprendre ce qu'ils font dans ces sites/lieux de regroupement. Nous pourrions également les prendre en photo. Nous apprécions beaucoup l'aide que vous pourriez nous apporter en nous autorisant à interviewer ces enfants transitant par ici. Leurs réponses seront strictement tenues confidentielles ainsi, personne ne saura comment ils ont répondu.

Consentement : Sans attendre de compensation ou autre rétribution, maintenant ou à l'avenir, je donne mon consentement au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age et à l'Unicef, les institutions affiliées et leurs agents, pour l'utilisation de la photo ou de l'image des enfants et/ou de toute déclaration de leur part dans leurs publications. Le présent consentement comprend, mais ne s'y limite pas :

- a) la permission d'interviewer, de photographier, d'enregistrer ou encore de reproduire une image concernant les enfants et/ou d'enregistrer leur voix ;
- b) la permission d'utiliser des citations d'interview(s) ou des extraits de ces citations ; des photos, enregistrements audio ou reproductions concernant les enfants, en tout ou en partie, dans les publications, dans des journaux, des magazines ou d'autres médias de la presse écrite, à la télévision, la radio, et dans les médias électroniques (notamment l'Internet) et/ou dans des envois à but éducatif ou de sensibilisation.

Le présent consentement est donné à perpétuité, et n'exige pas mon approbation préalable. Le parent ou tuteur légal des enfants mineurs susmentionnés, dont la signature suit ou l'accord verbal a été donné, consent par la présente, et donne sa permission au nom de ces enfants, au Ministère de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age et à l'Unicef.

Date Nom du parent ou tuteur légal Signature du parent ou tuteur légal

Je certifie avoir lu ce formulaire de consentement dans son intégralité au parent/tuteur légal dont la signature figure ci-dessus.

Date Signature de l'enquêteur

Guide d'entretien à l'endroit des personnes ressources/institutions de protection des enfants

1. Identification

- 1.1. Ville _____
- 1.2. Structure/organisation _____
- 1.3. Type d'acteur/cible _____
- 1.4. Fonction/Titre/Statut socioprofessionnel _____
- 1.5. Age _____
- 1.6. Sexe _____
- 1.7. Activités / responsabilités en rapport avec la protection des enfants _____
- 1.8. Ancienneté dans l'activité / responsabilité _____

2. Connaissance du phénomène de mendicité chez les enfants

- 2.1. Définition / Compréhension de la mendicité chez les enfants
- 2.2. **Formes** de mendicité les plus connues
- 2.3. **Profils des enfants impliqués dans la mendicité** (sexe, âge, situation scolaire, niveau de vie des parents/tuteurs, groupes ethniques, catégorie sociale, etc.)
- 2.4. **Manifestations** ou **mode opératoire**
- 2.5. **Lieux/sites/axes les plus fréquentés** par les enfants en situation de mendicité et Raisons
- 2.6. **Perception** de la mendicité chez les enfants
- 2.7. Perception de l'ampleur de la **participation des étrangers /immigrants** à la mendicité infantine et raisons

3. Déterminants de la mendicité

- 3.1. Fondements **culturels** (modes de pensée, d'action, de vivre spécifique à une communauté...)
- 3.2. Fondements **sociaux**
- 3.3. Fondements **religieux**
- 3.4. Fondements **économiques**

4. Les enfants impliqués dans la mendicité à l'œuvre

- 4.1. **Contraintes (famille, société, économie, autres)** qui pèsent sur les enfants impliqués dans la mendicité
- 4.2. **Conditions de vie** et de **travail** des enfants impliqués dans la mendicité
- 4.3. **Stratégies développées par les enfants impliqués dans la mendicité pour survivre**
- 4.4. **Perspectives** s'offrant aux enfants impliqués dans la mendicité

5. Interactions enfants en situation de mendicité-accompagnants-commanditaires/employeurs-donateurs

- 5.1. Profil des commanditaires de la mendicité chez les enfants
- 5.2. **Relations** entre **commanditaires** et **enfants en situation de mendicité**
- 5.3. **Profil des donateurs / gratificateurs** des enfants en situation de mendicité

- 5.4. Nature des **relations** entre **donateurs / gratificateurs** et **enfants en situation de mendicité**
- 5.5. Perception par les **enfants en situation de mendicité** de **ceux qui refusent de leur faire des dons**
- 5.6. Perception par les commanditaires de **ceux qui refusent de faire des dons** aux enfants en situation de mendicité
- 5.7. Perception par les commanditaires des enfants qui ne leur ramènent quasiment rien?
- 5.8. Perception par les commanditaires des enfants qui ne leur ramènent le plus de biens possible?

6. **Evolution du phénomène de la mendicité chez les enfants**
 - 6.1. **Périodes** et **régions/localités** de **grande affluence** et raisons
 - 6.2. **Périodes régions/localités** de **faible affluence** et raisons

7. **Actions de lutte en vigueur contre le phénomène (modalités locales de réponse)**
 - 7.1. Types d'activité spécifique de lutte contre la mendicité enfantine (prévention, sensibilisation, formation, appui financier, etc.)
 - 7.2. Meneurs des actions (pouvoirs publics, ONG, leaders communautaires) ? cibles ? modalités pratiques des actions
 - 7.3. Résultats des actions de lutte obtenus (illustration par des exemples concrets)
 - 7.4. **Pérennisation des actions**
 - 7.4.1. **Forces des actions de lutte**
 - 7.4.2. **Faiblesses des actions de lutte**
 - 7.4.3. **Opportunités pour contrôler le phénomène**
 - 7.4.4. **Menaces pesant sur les actions de lutte**

8. Mesures et stratégies pertinentes pour la **prise en charge des enfants victimes de la mendicité**

9. Mesures pertinentes pour la prévention de la mendicité chez les enfants victimes

10. Autres aspects du sujet que le répondant voudrait aborder

Merci infiniment

Guide d'entretien à l'endroit des parents d'enfants en situation de mendicité /commanditaires de mendicité d'enfants

1. Identification

- 1.1. Ville _____
- 1.2. quartier _____
- 1.3. Prénom _____
- 1.4. Age _____
- 1.5. Sexe _____
- 1.6. Activités / responsabilités _____

2. Sémiologie et perception de la mendicité

- 2.1. Quelles sont les expressions par lesquelles on désigne habituellement quelqu'un qui demande l'aumône dans ce milieu ?
- 2.2. Comment les enfants en situation de mendicité sont-ils perçus (vus) ici ?
- 2.3. Quelles sont les expressions /formules utilisées par les enfants en situation de mendicité pour obtenir l'aumône ?
- 2.4. Par quels signes/symboles reconnaît-on un mendiant dans ce milieu ?

3. Connaissance du phénomène de mendicité chez les enfants

- 3.1. Définition / Compréhension de la mendicité chez les enfants (illustration par des exemples précis)
- 3.2. **Formes** de mendicité les plus connues dans la localité
- 3.3. **Profils des enfants impliqués dans la mendicité** (sexe, âge, situation scolaire, niveau de vie des parents/tuteurs, groupes ethniques, catégorie sociale, etc.)
- 3.4. **Manifestations** ou **mode opératoire**
- 3.5. Profils d'enfants plus impliqués dans la mendicité
- 3.6. **Perception** de la mendicité enfantine ?

4. Formes d'initiation et de solidarité autour de la mendicité

- 4.1. Comment apprend-t-on à mendier ?
- 4.2. Comment les nouveaux en situation de mendicité sont-ils accueillis ?
- 4.3. Comment les enfants en situation de mendicité s'organisent-ils pour assurer leur survie sur le terrain ?

5. Déterminants de la mendicité

- 5.1. Fondements **culturels** (modes de pensée, d'action, de vivre spécifique à une communauté...)
- 5.2. Fondements **sociaux**
- 5.3. Fondements **religieux**
- 5.4. Fondements **économiques**

6. Economie de la mendicité

- 6.1. Que rapporte la mendicité au **parent**, à **l'employeur** et à **l'enfant** ?
- 6.2. Que réalise-t-on à partir des ressources issues de la mendicité ?

7. **Les enfants impliqués dans la mendicité en situation**
 - 7.1. **Contraintes (famille, société, économie, autres)** pesant sur les enfants impliqués dans la mendicité
 - 7.2. **Conditions de vie** des enfants impliqués dans la mendicité
 - 7.3. **Conditions de travail** des enfants impliqués dans la mendicité
 - 7.4. **Stratégies de survie développées par les enfants impliqués dans la mendicité pour survivre**
 - 7.5. **Perspectives** s'offrant aux enfants impliqués dans la mendicité

8. **Interactions enfants en situation de mendicité-accompagnants-commanditaire/employeurs**
 - 8.1. Profil des commanditaires/employeurs de la mendicité chez les enfants
 - 8.2. Nature des **relations** entre les **commanditaires/employeurs** et **enfants en situation de mendicité**
 - 8.3. **Profil des donateurs / gratificateurs** des enfants en situation de mendicité
 - 8.4. Perception par les commanditaires de **ceux qui refusent de faire des dons** aux enfants en situation de mendicité
 - 8.5. Perception par les commanditaires des **enfants qui ne leur ramènent quasiment rien**

9. **Evolution du phénomène de la mendicité chez les enfants**
 - 9.1. **Périodes et régions/localités de grande affluence** et raisons
 - 9.2. **Périodes régions/localités de faible affluence** et raisons

10. Mesures et stratégies pertinentes pour la **prise en charge des enfants victimes de la mendicité**

11. Mesures pertinentes pour la prévention de la mendicité chez les enfants victimes

12. **Autres aspects du sujet que le répondant voudrait aborder**

Merci infiniment

Guide d'entretien à l'endroit des enfants (ou ex enfants) impliqués dans la mendicité

1. Identification

- 1.1. Ville _____
- 1.2. quartier _____
- 1.3. Site _____
- 1.4. Prénom de l'enfant _____
- 1.5. Age _____
- 1.6. Sexe _____
- 1.7. Nationalité _____
- 1.8. Activités actuelles de l'enfant _____
- 1.9. Ancienneté dans la mendicité _____
- 1.10. Enfant accompagnant ou pas _____

2. Sémiologie et perception de la mendicité

- 2.1. Quelles sont les expressions par lesquelles on désigne habituellement quelqu'un qui demande l'aumône dans ce milieu ?
- 2.2. Comment les enfants en situation de mendicité sont-ils perçus (vus) ici ?
- 2.3. Quelles sont les expressions /formules utilisées par les enfants en situation de mendicité pour obtenir l'aumône ?
- 2.4. Par quels signes/symboles reconnaît-on un mendiant dans ce milieu ?

3. Trajectoire dans la mendicité

- 3.1. D'où viens-tu ? (Localités ou endroits par lesquels l'enfant est passé, activités des parents...)
- 3.2. Dis-moi qui t'a envoyé / amené ici ?
- 3.3. Dis-moi qu'est-ce que tu fais concrètement ici ?
- 3.4. Depuis quand tu demandes l'aumône aux gens ? qui t'a appris à le faire ? Pour quelles raisons ?
- 3.5. Quels sont les endroits que tes amis et toi fréquentez le plus pour demander l'aumône aux gens ?

4. Une journée type de mendicité

- 4.1. Raconte moi une de tes journées de travail (tout ce que tu fais du matin jusqu'au soir)
- 4.2. Que te disent tes amis quand ils te voient demander l'aumône ?
- 4.3. Qu'est-ce que tu penses de demander l'aumône aux gens ? pourquoi ?

5. Conditions de vie et de travail

- 5.1. Qu'est-ce qui te fait mal (difficultés) quand tu demandes l'aumône aux gens ?
- 5.2. Quels sont les moments de joie quand tu demandes l'aumône aux gens ?
- 5.3. Que fais-tu pour surmonter les difficultés tu rencontres sur le terrain ?
- 5.4. Comment te défends-tu en cas de violation de tes droits (agression, abus, exploitations...) ?

6. Formes d'initiation et de solidarité autour de la mendicité

- 6.1. Comment apprend-t-on à mendier ?
- 6.2. Comment les nouveaux en situation de mendicité sont-ils accueillis ?
- 6.3. Comment les enfants en situation de mendicité s'organisent-ils pour assurer leur survie sur le terrain ?

7. Perspectives

- 7.1. En dehors de la demande de l'aumône qu'est-ce que tu fais d'autres ?
- 7.2. Après la demande de l'aumône qu'est-ce que tu feras plus tard quand tu seras plus grand ?
- 7.3. Qu'est-ce qu'on peut te faire pour que tu laisses cette activité (Aumône) ou A quelles conditions es-tu prêt à laisser cette activité ?
- 7.4. As-tu autres choses à dire ?

Merci beaucoup

Grille d'observation des pratiques et opportunités liées à la mendicité chez les enfants

Consignes de base

(1) : Après une observation minutieuse, veuillez explorer et documenter les questions ci-après au niveau des sites investigués

(2) : Dans votre note (fichier), séparer chaque question/réponse par une ligne vierge

(3) : Vous pouvez dans la mesure du possible, rapporter tout matériau susceptible de renseigner sur le sujet (images/photos, enregistrements, etc.)

(4) : **Parler peu, écouter et observer beaucoup.**

1. Identification

1.1. Ville _____

1.2. quartier _____

1.3. site _____

2. Environnement physique des lieux à risque de mendicité ;
3. Examen de l'entourage des enfants en situation de mendicité ;
4. Examen de la personne physique des enfants en situation de mendicité ;
5. Examen du positionnement éventuel des commanditaires par rapport aux enfants en situation de mendicité ;
6. Examen de la stratégie d'envoi des enfants pour mendier/demander l'aumône ;
7. Examen de la stratégie de récupération des gains issus de la mendicité auprès des enfants ;
8. Examen du paquetage (si possible) des enfants en situation de mendicité ;
9. Observation du mode opératoire des enfants impliqués dans la mendicité ;
10. Observation du mode de vie des enfants en situation de mendicité ;
11. Autres aspects à préciser.

Questionnaire individuel de recapture

Les informations que vous nous fournirez seront gardées confidentielles et ne peuvent être publiées que sous forme anonyme.

Identification					
ID01	Numéro du questionnaire	_ _ _ _ _ _ _			
ID02	Numéro ticket du recruteur	_ _ _ _ _ _			
ID03	Numéro ticket du recruté	_ _ _ _ _ _			
ID04	Nom de l'enquêteur	_ _ _			
ID05	Nom du superviseur	_ _			
ID06	Commune	Cotonou	081	_ _ _ _	
		Parakou	045		
		Malanville	015		
ID07	Date de l'entretien	_ _ _ - _ _ _ -2014			
ID08	Heure du début de l'entretien	_ _ _ : _ _			
1. Profil					
HR01	Est-ce que ton nom a été mis sur une liste hier (lors de la capture) ? Enquêteur, veuillez vérifier sur la liste de capture	Oui	1		
		Non	2		
		NSP	8		
		NRP	9		
HR02	Enquêteur, veuillez vérifier: Est-ce que l'ongle d'un doigt est marqué ? (marquage lors de la capture)	Oui	1		
		Non	2		
HR03	Quel âge as-tu ?	En années révolues NSP=99	_ _ _	Si ≥18 → Fin de l'entretien	
HR04	Sexe	Garçon	1		
		Fille	2		
HR05	As-tu mendié hier ?	Oui	1		
		Non	2		
		NRP	9		
HR06	Combien de jours as-tu mendié ces 7 derniers jours ?	Ecrivez le nombre total de jours semaine	_ _	Si ≤1 → Fin de l'entretien	
HR07a	De quel pays es tu originaire ? Si Benin, préciser la localité	Benin	1		
		Togo	2		
		Niger	3		
		Burkina-Faso	4		
		Nigeria	5		
		Mauritanie	6		
		Sénégal	7		
		Mali	8		
		Autres _____	9		
		NSP (Ne sait pas)	98		
		NRP (Non Réponse)	99		

HR07b	Quelle est ta religion	Chretien Musulman Traditionnelle Autres _____ NSP (Ne sait pas)	1 2 3 7 8 9	
HR08	À quel groupe ethnique appartiens-tu?	Fon/Mahi et apparentés Adja et apparentés Yoruba et apparentés Dendi et apparentés Bariba et apparentés Yom Lokpa et apparentés Bétamaribé et apparentés Peulh et apparentés Autre Benin (préciser) _____ Autres étranger (préciser) _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 98 99	
HR09	Où es-tu né? Si NSP, notez le village ou la ville la plus proche Si à l'étranger, veuillez préciser le pays et la ville	Cotonou Parakou Malanville Autre ville Bénin À l'étranger NSP NRP	1 2 3 4 5 8 9	_____ _____ _____
2. Réseaux et structure sociale				
NE01	Où as-tu dormi hier soir?	A la maison Dans la rue À l'école coranique / daara Dans un centre d'accueil Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 8 9	
NE02	Depuis combien de temps dors-tu à cet endroit?	____ ____ jours ____ ____ semaines ____ ____ mois ____ ____ années		
NE03	La où tu as dormi la nuit dernière, est-ce que tu avais... ? (A suggérer) Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	... un matelas ... un drap ... une moustiquaire ... du savon ...de l'eau Autre _____	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9	

NE04	Avec qui habites-tu? Cochez une seule réponse	Avec les deux parents Mère Père Marabout / enseignant coranique Copain/copine Frères / sœurs Autres membres de la parenté Amis Avec personne, seul Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 98 99	Si 1→ED01 Si 2→ED01 Si 3→ED01
NE05	Pourquoi es-tu parti de chez toi?	Afin de suivre un marabout Mes parents m'ont confié à un marabout Mes parents m'ont demandé de partir Pour une aventure À la recherche d'argent pour moi-même À la recherche d'argent pour ma famille Décès de parent(s) Mon père et ma mère se sont séparés Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 9 98 99	
NE06	Est-ce que tes parents sont toujours vivants?	Non, les deux sont morts Seulement ma mère est vivante Seulement mon père est vivant Oui, les deux sont vivants NSP NRP	1 2 3 4 8 9	Si 1→NE09 Si 8→NE09 Si 9→NE09
NE07	Est-ce que tu es en contact avec tes parents [mère/père]? Si oui, noter jour, semaines, mois, an du dernier contact	Oui Non NRP	1 jj ss mm aa 2 9	Si 2→NE09 Si 9→NE09
NE08	Quel genre de contact as-tu eu avec eux tout dernièrement?	Visite Téléphone Lettre Aucun contact Message oral Autre _____ NRP	1 2 3 4 5 6 9	
NE09	Au début, quand tu es parti de chez tes parents, avec qui as-tu vécu?	Marabout / enseignant coranique Vécu seul Vécu avec amis Vécu avec frères et sœurs Grands-parents Oncle / tante Copain / copine Autres parents Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 6 7 8 9 98 99	
3. Éducation				

ED01	As-tu jamais fréquenté l'école formelle (soit publique, soit privée)?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→ED05 Si 9→ED05
ED02	Actuellement, es-tu inscrit à l'école formelle?	Oui Non NRP	1 2 9	
ED03	Quel âge avais-tu quand tu as commencé l'école formelle pour la première fois?	Années révolues 98 NSP 99 NRP	_ _ _	
ED04	Quelle est le niveau d'instruction le plus élevé que tu as achevé avec succès? Veuillez noter le <u>niveau</u> d'éducation, ainsi que le <u>nombre d'années</u> à ce niveau	Maternel/Aucun Primaire Secondaire 1 Secondaire 2 Supérieur NSP NRP	1 2 3 4 5 8 9	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
ED05	Peux-tu lire et écrire en français?	Oui, facilement Oui, mais avec difficulté Non NRP	1 2 3 9	
ED06	Peux-tu lire et écrire en arabe?	Oui, facilement Oui, mais avec difficulté Non NRP	1 2 3 9	
ED07	Enquêteur, vérifier d'abord si ED02≠1 avant de poser la question Quelle est la principale raison pour laquelle tu as abandonné / n'a pas fréquenté l'école formelle ?	Raisons intrinsèques à l'enfant----- Tombée enceinte Echec scolaire N'aime plus l'école Maladie/Blessure/Handicap Raisons familiales----- Manque de moyens Aider dans l'entreprise familiale Travailler pour autrui Séparation des parents Décès de parent(s) Ecole coranique Ecole inaccessible Autre (A préciser)_____ 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 NSP NRP	98 99
ED08	As-tu jamais fréquenté l'école coranique/daara?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→ED13 Si 9→ED13
ED09	En ce moment, vas-tu à l'école coranique/daara?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→ED11 Si 9→ED11
ED10	Hier, pendant combien de temps as-tu assisté à l'école coranique / daara?	Heures/minutes 98 NSP 99 NRP	hh _ _ _ mm _ _ _	

ED11	Quel âge avais-tu quand tu as commencé à étudier à l'école coranique/daara?	Années révolues 98 NSP 99 NRP	_ _ _	
ED12	Combien d'années en tout as-tu étudié à l'école coranique/daara?	Années révolues 98 NSP 99 NRP	_ _ _	
ED13	As-tu jamais fréquenté l'école franco-arabe?	Oui Non NRP	1 2 9	Si 2→CA01 Si 9→CA01
ED14	Actuellement, fréquentes-tu l'école franco-arabe?	Oui Non NRP	1 2 9	
ED15	Quel âge avais-tu quand tu as commencé à étudier à l'école franco-arabe?	Années révolues 98 NSP 99 NRP	_ _ _	
ED16	Combien d'années en tout as-tu étudié à l'école franco-arabe?	Années révolues 98 NSP 99 NRP	_ _ _	
4. Activités actuelles				
CA01	Depuis combien de temps est-ce que tu mendies?	_ _ _ jours _ _ _ semaines _ _ _ mois _ _ _ années		
CA02	Pourquoi as-tu commencé à mendier? Notez toutes les réponses applicables	Je suis un talibé/le marabout me l'a demandé À la recherche d'argent pour ma famille À la recherche d'argent pour moi-même A la recherche d'argent pour apprendre un métier Remplacer temporairement quelqu'un qui ne peut travailler Pour m'occuper Parce que renvoyé de l'école Parce que abandonné par ma famille Pour payer les frais d'écolage Afin d'aider une personne handicapée Autre _____ NSP NRP	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
CA02 a	A quelle périodicité mendies-tu ?	Tout le temps De façon saisonnière	1 2	
CA03	Pour qui fais-tu ce travail (mendies)?	Pour personne (ie moi-même) Pour le maître coranique/marabout/alpha Pour mon père Pour ma mère Pour autres parents _____ Pour quelqu'un d'autre _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	Si Pour personne, passer a CA05
CA04	Si tu ne ramènes rien ou pas grand-chose à la fin de la journée qu'est-ce que celui pour qui tu mendies te fait ?	Rien Il me gronde/crie sur moi Il me frappe/tape Il donne une autre punition _____ Autre 1 _____ Autre 2 _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	

CA05	D'habitude, est-ce que tu mendies seul ou avec d'autres?		Seul Avec d'autres NRP	1 2 9	Si 1→CA08 Si 9→CA08
CA06	Avec qui mendies-tu? Notez toutes les réponses applicables		Avec des enfants plus jeunes Avec des enfants de mon âge Avec des enfants plus âgés Avec un parent adulte Avec des adultes sans lien de parenté NSP NRP	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	Si 1 pour enfants uniquement, passer à CA08
CA07	Les adultes que tu accompagnes dans la mendicité, sont-elles handicapées? Si oui, décrivez le type de handicap (aveugle, paralysé, lépreux, etc.)		Oui _____ on NSP NRP	1 2 8 9	
CA08	Est-ce que tu mendies pour de la nourriture, pour de l'argent ou pour les deux?		Nourriture Argent Les deux NRP	1 2 3 9	
CA09	Combien as-tu gagné hier/la dernière fois de la mendicité?	999 998 NSP 999 999 NRP	_ _ _ _ _ _ _ FCFA		Si 0→CA13
CA10	Combien d'argent as-tu donné à d'autres?	999 998 NSP 999 999 NRP	_ _ _ _ _ _ _ FCFA		Si 0 →CA13
CA11	À qui as-tu donné l'argent ?		À un frère / sœur À un ami Aux parents/membres de la parenté Au marabout Autre _____ NSP NRP	1 2 3 4 5 8 9	
CA12	Donnes-tu une partie ou la totalité de tes revenus à tes parents / tuteurs ou autres parents ?		Non Oui, tout directement par l'employeur Oui, tout par moi même Oui, une partie par l'employeur Oui, une partie par moi même	1 2 3 4 5	
CA13	As-tu eu de la nourriture ou autre chose en mendiant hier/la dernière fois?	(préciser) _____	Oui Non NSP NRP	1 2 8 9	
CA14	Donnes-tu une partie ou la totalité de ce que tu gagnes (argent / nourriture) à autrui ?		Non, je ne donne rien à personne Oui, tout directement Oui, une partie et je garde/mange le reste	1 2 3	
CA15	Combien de temps as-tu passé hier/la dernière fois à _____		_ _ _ heures _ _ _ minutes		
CA16	En termes de temps que tu passes d'habitude à mendier, est-ce que c'est moins, pareil, ou bien plus que d'habitude?		Moins Pareil Plus NSP NRP	1 2 3 8 9	

CA17	La semaine dernière, est-ce que tu as mené quelques unes des activités suivantes? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	Activités génératrices de revenus----- Porteur de bagages 1 2 8 Ramassé les poubelles 1 2 8 Lavé la vaisselle 1 2 8 Dérobé / piqué quelque chose à autrui 1 2 8 Vendu les cartes tél. 1 2 8 Lavé les vitres d'auto 1 2 8 Petit commerce 1 2 8 Autres AGR _____ 1 2 8 Activités ludiques----- Loisirs 1 _____ 1 2 8 Loisirs 2 _____ 1 2 8 Loisirs 3 _____ 1 2 8 Autres loisirs _____ 1 2 8		
CA18	Combien as-tu gagné hier/la dernière fois en faisant ces autres activités?	999 998 NSP 999 999 NRP	_ _ _ _ _ _ _ _ _ FCFA	
5. La santé et les futurs espoirs				
HE01	As-tu des maladies chroniques ou des handicaps? Si oui, veuillez les décrire (ex. la cécité, la lèpre, etc.)	Oui _____ Non _____ NSP _____ NRP _____	1 2 8 9	
HE02	Pendant les deux dernières semaines, as-tu eu ... ? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	...de la fièvre 1 2 8 9 ... la diarrhée 1 2 8 9 ... mal à l'abdomen 1 2 8 9 ... une toux sévère 1 2 8 9 ... mal au thorax 1 2 8 9 ... mal au dos 1 2 8 9 ...de la fatigue 1 2 8 9 ... des vomissements 1 2 8 9 ... des blessures 1 2 8 9 ...des lésions/infirmités 1 2 8 9		Si 1 n'a pas été coché au moins une fois à HE02, passer à HE06
HE03	Si malade ou blessé, à quoi as-tu eu recours ? Est-ce...une Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	Aucun recours Consultation moderne Consultation traditionnelle Automédication moderne Automédication traditionnelle Prière Autre (A préciser) _____	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9	Si Aucun recours, passer à HE06
HE04	Qui a pris principalement la décision de te faire soigner ?	Moi-même Parents Tuteurs Employeurs Association / ONG / Mutuelles de santé Autre (A préciser) _____	1 2 3 4 5 9	
HE05	Qui a pris principalement en charge tes dépenses en matière de santé ?	Moi-même Parents Tuteurs Employeurs Association / ONG / Mutuelles de santé Autre (A préciser) _____	1 2 3 4 5 9	

HE06	Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à une manipulation affective ou matérielle pour t'imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre ta volonté ?	Oui Non	1 2	
HE07	Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à l'intimidation, ou à la menace, ou à un chantage ou encore à une violence verbale ou physique pour t'imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre ta volonté ?	Oui Non	1 2	
HE08	Au cours des deux dernières semaines, as-tu pris... ? Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	... de l'alcool ... du diluant/dissolution ...de cigarette ...d'autres stupéfiants/drogues	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9	Si 1 n'a pas été coché au moins une fois à HE08, passer à HE10
HE09	Comment rentres-tu principalement en possession de ces stupéfiants ? Si Oui pour l'un des stupéfiants	Achetés par moi-même Offerts par des amis Offerts par des parents/Tuteurs Offert par employeur/marabout NSP NRP	1 2 3 4 8 9	
HE10	Combien de fois as-tu mangé hier?	Écrivez le nombre de repas NSP=8; NRP=9	_	
HE11	Au cours des ou du repas pris hier, as-tu consommé les aliments suivants...? (A suggérer) Oui=1; Non=2; NSP=8; NRP=9	... du riz ... du poisson ... de la viande ... du lait ...du pain ...des fruits ...des légumes ... des pâtes alimentaires	1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9 1 2 8 9	
HE12	As-tu eu des contacts avec des ONG/ programmes d'appui / protection? Si oui, lesquels?	Oui _____ Non _____ NSP NRP	1 2 8 9	
HE13	Qu'est-ce que tu veux faire plus tard /dans l'avenir?	Je veux continuer avec mes activités actuelles Avoir (un meilleur) boulot Aller à l'école Me marier Je m'en fiche Partir à l'extérieur Autre _____ NSP NRP	Oui Non 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2	
HE14	Combien d'autres enfants en situation de mendicité connais-tu?	Ecrire le nombre d'enfants en situation de mendicité NSP=98; NRP=99	_ 	
HE15	Aspect physique de l'enfant enquêté Observations de l'enquêteur	Normal Handicapé moteur Handicapé visuel Handicapé auditif	Oui Non 1 2 1 2	

		Autres Handicap _____	1 2 1 2 1 2	
HE16	Etat psychologique / psychoaffectif Observations de l'enquêteur	Normal /joyeux Triste Résigné Autres _____	Oui Non 1 2 1 2 1 2	
ID09	Heure de fin de l'entretien		__:__:__	

Merci beaucoup
Enquêteur : N'oubliez pas de donner la récompense et les 3 tickets

Etat des lieux sur la situation des enfants impliqués dans la mendicité dans les villes de Cotonou, Malanville et Parakou

BORDERAU DE CAPTURE

Les informations que vous nous fournirez seront gardées confidentielles et ne peuvent être publiées que sous forme anonyme.

Bordereau numéro: _____

Commune : _____
 Cotonou=081; Parakou=045; Malanville=015

Arrondissement : _____

Quartier : _____

Nom du Site de capture : _____

Description précise de l'endroit: _____

Date: _____/_____/2014

Enquêteur: _____

Superviseur: _____

Coordonnées GPS :
 Latitude (Nord) : _____°
 Longitude (Est) : _____°

Numéro du répondant	CR00	CR01	CR02	CR03	CR04	CR05	CR06	CR07	CR08
	Prénom de l'enfant	Âge En années révolues NRP=99 Si ≥18 Rayez	Sexe 1 Masculin 2 Féminin	Est-ce que tu as mendié hier? 1 Oui 2 Non 9 NRP	Combien de jours as-tu mendié ces 7 derniers jours? Écrivez le nombre total de jours <i>Si ≤1 A Rayer</i>	Où est-ce que tu as dormi hier soir? 1 A la maison 2 Dans la rue 3 À l'école coranique 4 Dans un centre d'accueil 5 Autre _____ 8 NSP 9 NRP	Avec qui est-ce que tu habites? 1 Avec les deux parents 2 Mère 3 Père 4 Marabout / enseignant coranique 5 Copain / copine 6 Frères / sœurs 7 Membres de la parenté 8 Amis 9 Avec personne, seul 10 Autre _____ 99 NRP	Est-ce que tu as passé au moins une nuit en dehors de cette ville [Cotonou, Parakou, Malanville] pendant la semaine dernière? 1 Oui 2 Non 9 NRP	As-tu fréquenté une fois l'école coranique? 1 Oui, j'y vais 2 Oui, mais pas maintenant 3 Non, jamais 9 NRP
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9
_____	_____	1 2	1 2 9	_____	_____	1 2 3 4 5 8 9	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 99	1 2 9	1 2 3 9

Table des matieres

Remerciements	- 5 -
Définition de quelques concepts et expressions	- 6 -
Résumé exécutif	- 7 -
Liste des tableaux	- 11 -
Liste des graphiques	- 12 -
Liste des encadrés	- 13 -
Introduction	- 14 -
I. Approche méthodologique	- 16 -
1.1 Revue documentaire	- 16 -
1.2 Enquêtes : Population cible et échantillonnage	- 16 -
1.2.1 Description de la population cible	- 16 -
1.2.2 Echantillonnage	- 17 -
1.3 Procédures et instruments de collecte de données	- 21 -
1.3.1 Procédures de collecte des données	- 21 -
1.3.2 Instruments de collecte.....	- 22 -
1.4 Gestion et analyse des données	- 22 -
1.4.1 Gestion des données.....	- 22 -
1.4.2 Analyse des données	- 23 -
1.5 Limites de la démarche, difficultés rencontrées et solutions adoptées	- 23 -
1.5.1 Limites de la démarche méthodologique adoptée	- 23 -
1.5.2 Difficultés rencontrées sur le terrain	- 23 -
1.5.3 Solutions adoptées pour réduire les difficultés	- 24 -
II. Bref aperçu de la littérature sur la mendicité impliquant les enfants	- 25 -
2.1 Quelques caractéristiques des enfants impliqués dans la mendicité	- 25 -
2.2 Textes de loi réglementant la mendicité	- 26 -
2.3 Aspects genre et démographique	- 27 -
2.4 Vie quotidienne des enfants impliqués dans la mendicité	- 28 -
2.5 Quelques fondements de la mendicité enfantine	- 29 -
2.6 Aspect socioéconomique de la mendicité enfantine	- 31 -
2.7 Quelques tentatives de réponses à la mendicité	- 32 -

III. Ampleur de la mendicité dans les trois villes d'investigation et profil des enfants impliqués	- 34 -
3.1 Ampleur de la mendicité chez les enfants.....	- 34 -
3.2 Profil des enfants impliqués dans la mendicité.....	- 35 -
3.2.1 Caractéristiques des enfants impliqués dans la mendicité	- 36 -
3.2.2 Réseaux et structures sociales des enfants impliqués dans la mendicité	- 43 -
3.2.3 Personne hébergeant les enfants en situation de mendicité	- 43 -
IV. Formes et manifestations de la mendicité chez les enfants.....	- 44 -
4.1 Formes de la mendicité.....	- 44 -
4.1.1 Formes affichées de mendicité.....	- 44 -
4.1.2 Mendicité "clandestine" ou de circonstance	- 47 -
4.2 Manifestations de la mendicité.....	- 47 -
4.2.1 Mendicité affichée ou permanente	- 47 -
4.2.2 Mendicité clandestine ou de circonstance	- 52 -
V. Perceptions de la mendicité des enfants	- 57 -
5.1 Mendicité enfantine : entre bonne perception, indifférence et résignation.....	- 57 -
5.2 Incertitude par rapport à l'avenir des enfants : la thèse des opposants à la mendicité. -	58 -
VI. Conditions de vie des enfants en situation de mendicité.....	- 61 -
6.1 Mode de vie et conditions de travail des enfants impliqués dans la mendicité.....	- 61 -
6.2 Régime alimentaire et situation sanitaire des enfants en situation de mendicité	- 63 -
6.2.1 Régime alimentaire.....	- 63 -
6.2.2 Santé des enfants impliqués dans la mendicité	- 64 -
6.2.3 Mode de vie et condition de travail des enfants en situation de mendicité	- 65 -
VII. Déterminants de la mendicité.....	- 69 -
7.1 Déterminants socioculturels de la mendicité	- 69 -
7.1.1 Mendicité comme reflet de la culture ou un reliquat d'anciennes pratiques de confiage-	69 -
7.1.2 Il faut manger (mendier) et travailler pour vivre sa foi religieuse	- 70 -
7.2 Autres contraintes pesant sur les enfants victimes de mendicité : facteurs relevant de la dynamique sociale	- 71 -
7.2.1 Des pressions psychologiques sur les enfants en situation de mendicité pour les y maintenir	- 71 -
7.2.2 Une stratégie occulte visant à booster les « affaires » du donateur	- 71 -
7.2.3 Quand les enfants mendient pour soutenir leur famille	- 73 -

7.2.4 Déterminants socioéconomiques de la mendicité	- 74 -
7.2.5 Mendicité comme conséquence de dysfonctionnements familiaux, déficit de parentalité et crise d'adolescence/puberté	- 80 -
7.2.6 Des conséquences de la loi portant libre circulation des biens et des personnes au sein de l'espace CEDEAO.....	- 80 -
VIII. Quelques actions de protection des enfants impliqués dans la mendicité et leurs aspirations	- 82 -
8.1 Interventions des acteurs sociaux par rapport à la situation des enfants impliqués dans la mendicité	- 82 -
8.2 Aspirations des enfants en situation de mendicité pour l'avenir.....	- 84 -
IX. Recommandations	- 86 -
Conclusion.....	- 89 -
Références bibliographiques.....	- 91 -
Annexes	- 93 -
Annexe 1 : Opérationnalisation de la démarche méthodologique.....	- 94 -
Annexe 2 : Personnel de l'étude	- 98 -
Annexe 3 : Outils de collecte	- 99 -